Quatre-vingt-quatrième année. — N° 8. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 10 Janvier 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Francs d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 52-32 du 7 janvier 1952 portant modification de l'article 37 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, modifié par la loi du 14 juillet 1933, en ce qui concerne les étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire (p. 403).

Loi n° 52-33 du 7 janvier 1952 instituant dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun un système de perception immédiate d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police (p. 403).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

INFORMATION

Décret du 7 janvier 1952 complétant et modifiant le décret du 16 février 1951 portant autorisation d'ouverture de concours pour l'emploi de contrôleur stagiaire à la radiodiffusion française (p. 404).

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret du 7 janvier 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 405).

Ministère de la justice.

Décrets du 3 janvier 1952 portant admissions à la retraite (magistrature) (p. 405).

Arrêté portant mutation (administration pénitentiaire) (p. 405).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté du 29 décembre 1951 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 405).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des Français de l'étranger (p. 405).

Ministère de l'intérieur.

Arrêtés portant nominations, affectations, mutations, radiation des cadres et admissions à la retraite (sûreté nationale) (p. 419).

Ministère de la défense nationale.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 405).

Décrets du 7 janvier 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et concession de la médaille militaire (p. 405).

Décret du 7 janvier 1952 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (active) (p. 408).

Décret n° 52-34 du 8 janvier 1952 portant création d'une médaille commémorative française des opérations de l'Organisation des Nations Unies en Corée (p. 408).

Décrets portant promotions dans la 1re section du cadre de l'état-major général et nominations dans les cadres des officiers de réserve (armée de terre) (rectificatifs) (p. 409).

Décret portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine (rectificatif) (p. 409).

Arrêtés des 14 et 18 décembre 1951 portant remises de débets (p. 409).

Arrêté du 27 décembre 1951 modifiant l'arrêté du 14 octobre 1918 portant constitution d'une commission consultative des officiers de réserve de l'armée de l'air (p. 409).

Arrêté du 4 janvier 1952 autorisant l'attribution de primes de rendement aux personnels des administrations centrales du ministère de la défense nationale (p. 409).

Arrêté du 7 janvier 1952 portant création de régies de recettes auprès des établissements du service des poudres (p. 409).

Arrêté du 7 janvier 1952 portant affectation au ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat à la guerre) de baraquements de la cité commerciale d'Aunay-sur-Odon (Calvados) (p. 410).

Arrêté du 8 janvier 1952 fixant les catégories d'officiers de réserve de l'armée de l'air bénéficiaires du taux exceptionnel de l'indemnité spéciale journalière en application des dispositions du décret n° 51-1418 du 18 décembre 1951 (p. 410).

Arrêtés portant homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (p. 411).

Arrêté portant nomination, pour l'année 1952, du secrétaire permanent du conseil supérieur de l'armée de l'air (p. 414).

Arrêtés portant mises « hors cadres » en mission et réintégration dans les cadres d'officiers (armée de terre, active) (p. 414).

Arrêtés portant mises en disponibilité et rectificatif (administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre et personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 414).

Listes des candidats admis au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion, 1re fraction) (p. 415).

Liste complémentaire des candidats élèves officiers de réserve de l'air titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure admis en stage de spécialisation (2e contingent 1951, 1re fraction) (p. 417).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, des secrétaires administratifs du service des poudres (p. 417).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des secrétaires administratifs (branche « Commissariat et santé ») (p. 417).

Tableau d'avancement pour l'année 1952 (armée de mer, active) (rectificatif) (p. 417).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décret n° 52-35 du 5 janvier 1952 relatif aux dépenses de protection et de mobilisation à la charge des départements civils (p. 418).

Décret n° 52-16 relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale à la charge des ouvriers de l'Etat retraités ou de leurs veuves, bénéficiaires des régimes de sécurité sociale institués par les décrets du 28 juin 1947 et du 19 février 1948 (rectificatif) (p. 419).

Arrêté du 28 décembre 1951 portant agrément de syndicats de souscripteurs du Lloyd's de Londres pour des opérations d'assurances contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de véhicules (p. 419).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 5 janvier 1952 portant classement de la partie du sommet du mont Blanc appartenant à la commune des Houches (p. 419).

Arrêtés portant nominations et détachements (architecture et enseignement du premier degré) (p. 419).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté portant détachement (enseignement technique) (p. 420).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés du 28 décembre 1951 fixant les listes des ouvrages et installations de télécommunications et d'aides à la navigation aérienne civile soumis à l'autorité des aéroports principaux de Bordeaux-Mérignac et de Marseille-Marignane (p. 420).

Arrêté fixant la composition de la commission pour la gestion du fonds spécial d'investissement routier (p. 420).

Arrêtés portant reclassement, détachement et acceptations de démission (aviation civile et commerciale et ponts et chaussées) (p. 421).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêtés du 8 janvier 1952 portant agrément de générateurs d'acétylène (p. 417).

Arrêté portant déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la centrale thermique de Pont-de-Menat (Puy-de-Dôme) et de ses installations annexes (rectificatif) (p. 417).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Décrets du 4 janvier 1952 autorisant les chambres de commerce de Honfleur et Toulouse à contracter des emprunts (p. 421).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant nomination des membres de la commission régionale des landes de Gascogne (additif) (p. 418).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés du 28 décembre 1951 approuvant les budgets, définitifs pour l'exercice 1950 et provisoire pour l'exercice 1952, de la caisse de retraites de la France d'outre-mer (p. 422).

Arrêté portant nomination des membres de la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (p. 422).

Arrêtés portant titularisations, reclassement, renouvellement de stage, mises en position de mission, radiation des contrôles, admission à la retraite et rectificatif:

Administration générale (p. 423).

Elevage et industries animales (p. 424).

Enseignement (p. 424).

Transmissions (p. 424).

Travaux publics (p. 424).

Tableau d'avancement des inspecteurs du travail outre-mer (2e semestre 1951) et *arrêté* portant promotions (p. 424).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 51-1463, pris pour l'application de la loi n° 49-1104 du 2 août 1949, étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion les dispositions de la sécurité sociale applicables à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (rectificatif) (p. 422).

Arrêté du 3 janvier 1952 autorisant une caisse de retraites à fonctionner (p. 422).

Arrêté portant détachement (directions départementales du travail et de la main-d'œuvre) (p. 422).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 15 décembre 1951 relatif au retrait de l'approbation conférée à une société coopérative d'habitations à loyer modéré (p. 425).

Arrêté du 7 janvier 1952 relatif à la rémunération des membres des juridictions des dommages de guerre ainsi que des commissaires du Gouvernement, des secrétaires et du personnel desdites commissions (p. 425).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 426).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, du personnel temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre et *arrêtés* portant promotions (p. 426).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 52-36 du 7 janvier 1952 portant transformation d'emplois au ministère de la santé publique et de la population (contrôle sanitaire aux frontières) (p. 426).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Bureau définitif de l'Assemblée nationale. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 426).

Conseil de la République. — Nomination de membres de sous-commissions. — Convocations de sous-commissions. — Liste des rapporteurs spéciaux de la commission des finances. — Réunions de commissions (p. 427).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunions de commissions du mercredi 9 janvier 1952 (p. 430).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans un musée contrôlé (p. 432).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de Norvège (p. 432).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (51e semaine de 1951) (p. 433).

Annonces (p. 434).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 7 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 9 janvier 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 209).

LOIS

LOI n° 52-32 du 7 janvier 1952 portant modification de l'article 37 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée, modifié par la loi du 14 juillet 1933, en ce qui concerne les étudiants en médecine, en pharmacie et en art dentaire (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 37 de la loi du 31 mars 1928, relative au recrutement de l'armée, modifié par la loi du 14 juillet 1933, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 37. — Les étudiants en médecine, en pharmacie et en chirurgie dentaire accomplissent leur service actif dans le service de santé.

« S'ils appartiennent à une des deux catégories suivantes A et B, ils suivent obligatoirement, au cours de leurs cinq premiers mois de service, l'instruction donnée dans un peloton spécial d'instruction du service de santé:

« Catégorie A. — Personnels en possession du diplôme d'Etat de docteur en médecine, de pharmacien ou de chirurgien-dentiste, étudiants en médecine nommés au concours interne titulaires des hôpitaux dans une ville de faculté et réunissant les conditions légales pour pouvoir être autorisés à faire des remplacements.

« Catégorie B. — Autres personnels réunissant les conditions légales pour pouvoir être autorisés à faire des remplacements.

« Un concours organisé à l'expiration de la période d'instruction du peloton donne lieu à un classement de sortie. La moyenne des points exigés pour être reçu au concours est fixée par le ministre de la défense nationale.

« Les candidats premiers classés de la catégorie A sont nommés, dans l'ordre du classement et jusqu'à concurrence du nombre de places fixé annuellement par le ministre, médecins, pharmaciens ou dentistes, sous-lieutenant de réserve.

« Les candidats de la catégorie A immédiatement classés après les précédents et les candidats de la catégorie B qui ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à celle fixée, sont nommés médecins, pharmaciens ou dentistes auxiliaires.

« Enfin, un certain nombre de médecins, pharmaciens ou dentistes auxiliaires, provenant de la catégorie A peuvent, après un an de service, être nommés dans la proportion fixée par le ministre de la défense nationale, médecins, pharmaciens ou dentistes sous-lieutenants de réserve, afin d'accomplir en cette qualité la fin de leur service actif.

« Les élèves officiers de réserve du service de santé des catégories A et B qui n'auraient pas obtenu, à l'examen de sortie du peloton d'instruction, la moyenne de points fixée par le ministre dans les conditions indiquées ci-dessus achèveront leur service actif, comme infirmiers, dans un corps de troupe ou dans un hôpital militaire où ils recevront, sous la surveillance directe du médecin chef de service ou du médecin chef, une instruction pratique sur les diverses obligations d'un médecin, d'un pharmacien ou d'un dentiste militaire ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Loi n° 52-32. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:
Projet de loi n° 936;
Rapport de M. Frédet, au nom de la commission de la défense nationale, n° 1365;
Adoption, sans débat, le 7 décembre 1951.

Conseil de la République:
Transmission n° 804, année 1951;
Rapport de M. Lionel Péleris, au nom de la commission de la défense nationale, n° 836, année 1951;
Adoption de l'avis, sans débat, le 29 décembre 1951.

Assemblée nationale:
Acte pris de l'avis conforme le 29 décembre 1951

LOI n° 52-33 du 7 janvier 1952 instituant dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun, un système de perception immédiate d'amendes forfaitaires pour certaines contraventions de simple police (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun, si une infraction aux dispositions d'une loi, d'un décret ou d'un arrêté local, relatives aux matières énumérées aux alinéas 1° à 5° du présent article, et passible seulement d'une peine d'amende de simple police, est constatée par un agent verbalisateur spécialement désigné et pourvu à cet effet d'un carnet de quittances à souches, le contrevenant aura la faculté d'effectuer, entre les mains de cet agent, le payement

Loi n° 52-33. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:
Projet de loi n° 11692 (1re législature);
Rapport de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, n° 12283 (1re législature);
Adoption, sans débat, le 16 mars 1951.

Conseil de la République:
Transmission n° 185, année 1951;
Rapport de M. Giaut, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, n° 298, année 1951;
Discussion et adoption de l'avis le 9 mai 1951.

Assemblée nationale:
Avis du Conseil de la République n° 31;
Rapport de M. Ninine, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, n° 2011;
Adoption, sans débat, le 30 décembre 1951

d'une somme forfaitaire déterminée dans les conditions prévues à l'article 3 ci-après. Ce versement aura pour effet d'arrêter toute poursuite.

Les dispositions de l'alinéa ci-dessus s'appliquent dans les matières suivantes:

1° La police de la circulation;

2° La protection de l'hygiène et, notamment, la lutte antipalustre, la destruction des larves de moustiques et le mauvais entretien des maisons d'habitation;

3° La protection de l'agriculture et, notamment, la lutte contre les ennemis des plantes;

4° La fabrication des boissons fermentées;

5° La police des chemins de fer.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas:

1° Si l'infraction expose son auteur soit à une autre sanction qu'une sanction pécuniaire, soit à la réparation des dommages causés aux personnes ou aux biens, soit aux peines qui s'attachent à la récidive;

2° Si l'infraction constatée se cumule avec un délit ou un crime.

Art. 3. — L'agent verbalisateur rédige un procès-verbal qui est transmis au juge de paix du lieu de l'infraction ou au magistrat ou fonctionnaire qui en remplit les fonctions.

Il fait signer par le contrevenant la reconnaissance de la contravention. Si celui-ci déclare ne savoir ou ne pouvoir le faire, mention en est portée au procès-verbal.

Le versement opéré entre les mains de l'agent verbalisateur donne lieu, dans tous les cas, à la délivrance par cet agent d'une quittance extraite d'un carnet à souches.

Art. 4. — Un décret en conseil d'Etat fixera les conditions d'application de la présente loi et déterminera notamment les catégories d'agents verbalisateurs assermentés, seuls habilités à recevoir les sommes forfaitaires prévues à l'article 1er ci-dessus et le mode de calcul de ces sommes forfaitaires.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
R. PLEVEN.
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDGAR FAURE.
Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Décret du 7 janvier 1952 complétant et modifiant le décret du 16 février 1951 portant autorisation d'ouverture de concours pour l'emploi de contrôleur stagiaire à la radiodiffusion française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et du ministre de l'information,

Vu l'arrêté du 18 octobre 1946 fixant le régime du recrutement et de l'avancement du personnel titulaire de la radiodiffusion française, complété par l'arrêté du 19 janvier 1948;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946, portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948;

Vu l'article 14 de la loi n° 46-1437 du 14 septembre 1946;

Vu le décret n° 48-1835, relatif au reclassement des personnels titulaires de l'Etat dégagés des cadres par mesure de compression budgétaire;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949, relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifié par la loi n° 47-1227 du 22 juillet 1948;

Vu le décret du 16 février 1951 portant autorisation d'ouverture de concours pour l'emploi de contrôleur stagiaire à la radiodiffusion française;

Vu l'arrêté du 29 mars 1951 fixant le programme du concours général de stagiaire à la radiodiffusion française,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 2, 3 et 4 du décret du 16 février 1951 susvisé sont abrogés et remplacés par les articles suivants.

Art. 2. — Est autorisée l'ouverture d'un concours spécial pour l'emploi de contrôleur stagiaire réservé aux mutilés et anciens combattants.

Le nombre de places mises à ce concours, dont la date sera fixée par arrêté du ministre de l'information est, au maximum de dix.

Art. 3. — Indépendamment des emplois auxquels donnent accès les concours autorisés à l'article 1er du décret du 16 mai 1951 et à l'article 1er du présent décret, il pourra être pourvu à dix emplois vacants dans le corps des contrôleurs de la radiodiffusion française par voie de reclassement de fonctionnaires dégagés des cadres en vertu de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948. Ces reclassements sont soumis aux dispositions générales du décret n° 49-50 du 11 janvier 1949.

Les candidatures sont adressées au centre d'orientation et de réemploi dans le délai de deux mois qui suivra la date de publication du présent décret.

Art. 4. — Les fonctionnaires bénéficiaires de l'article 3 ci-dessus devront réunir les conditions ci-après:

1° Conditions générales:

Satisfaire aux conditions d'aptitude physiques et morales exigées des candidats au concours normal de contrôleurs stagiaires de la radiodiffusion française telles qu'elles ont été fixées par l'arrêté ouvrant ledit concours;

Ne pas avoir dépassé l'âge de quarante ans au 1er janvier 1951;

Avoir occupé soit un emploi classé dans la catégorie A prévue par l'article 34 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires soit, pendant cinq ans, un emploi classé dans la catégorie B prévue par ledit article.

2° Conditions particulières:

a) Pour l'accès à l'emploi de contrôleur de la radiodiffusion française, les fonctionnaires ou agents dégagés des cadres définis à l'article 3 ci-dessus, devront satisfaire, dans les conditions prescrites par l'arrêté du 29 mars 1951, à un examen comportant les épreuves écrites suivantes:

Composition française sur un sujet général;
Mathématiques;
Electricité;
Physique générale.

Toutefois, seront dispensés de participer à l'examen les fonctionnaires titulaires de la licence ou du doctorat ès sciences ou qui ont satisfait aux examens de sortie des écoles énumérées à l'article 4 de l'arrêté du 18 octobre 1946 fixant les conditions de recrutement et d'avancement du personnel titulaire de la radiodiffusion française;

b) Les candidats déclarés reçus à l'examen seront appelés à suivre le premier cours de perfectionnement ouvert après proclamation des résultats.

A l'issue de ce cours qui constituera la période d'essai prévue par le décret n° 49-50, du 11 janvier 1949, les intéressés devront, comme les contrôleurs stagiaires, subir avec succès les épreuves des examens de fin de cours et de stage.

Ceux dont le service n'aura pas donné satisfaction ou qui auraient échoué à ces examens seront remis à la disposition du centre d'orientation et de réemploi.

Art. 5. — Le ministre de l'information est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'information,
ROBERT BURON.
Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.
Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret du 7 janvier 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre Union française, Etats associés.

Par décret en date du 7 janvier 1952 pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 18 décembre 1951 portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre Union française, Etats associés:

Au grade d'officier.

S. E. Thao Kou Abhai, président du conseil du roi à Vientiane (Laos). Chevalier du 20 décembre 1932.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 3 janvier 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 3 janvier 1952 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Vainker, président de chambre à la cour d'appel de Lyon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 1er février 1952 et est nommé président de chambre honoraire à la cour d'appel de Lyon.

Décret du 3 janvier 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 3 janvier 1952 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Baron de Claviers, vice-président au tribunal de première instance de Nice, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 28 février 1952.

Décret du 3 janvier 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 3 janvier 1952 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Falco, conseiller à la cour de cassation, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 26 février 1952 et est nommé conseiller honoraire à la cour de cassation.

Décret du 3 janvier 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 3 janvier 1952 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Depommier, conseiller à la cour d'appel de Lyon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 23 février 1952 et est nommé conseiller honoraire à la cour d'appel de Lyon.

Décret du 3 janvier 1952 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 3 janvier 1952 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Bourgain, premier président de la cour d'appel de Besançon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite (limite d'âge) à compter du 23 février 1952 et est nommé premier président honoraire de la cour d'appel de Besançon.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté en date du 3 janvier 1952, est muté, par nécessité de service, en la même qualité, au centre pénitentiaire de la Châtaigneraie, à la Celle-Saint-Cloud: M. Choquet (Alain), interne en médecine à la maison centrale de Caen, en remplacement de M. Masse (Louis), démissionnaire.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Ouverture de crédits sur exercices clos.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre du budget,

Vu l'article 9 de la loi du 23 mai 1834 et l'article 3 du décret du 25 juin 1934 modifié sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu l'article 6 du décret du 25 juin 1934, portant simplification de diverses règles de la comptabilité publique;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits;

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 (dépenses ordinaires civiles);

Vu l'état nominatif des créances liquidées à la charge du ministère des affaires étrangères en addition aux restes à payer de l'exercice 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministère des affaires étrangères, en augmentation des restes à payer de l'exercice clos 1949, un crédit spécial de 120.757.400 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est autorisé à ordonnancer des créances sur le chapitre spécial ouvert au budget des affaires étrangères pour les dépenses d'exercices clos.

Art. 3. — Le directeur général du personnel et de la comptabilité au ministère des affaires étrangères et le directeur du budget au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont il sera fait mention au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

Le ministre des affaires étrangères,
Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:
Le directeur général,
RAYMOND BOUSQUET.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur général,
Pour le directeur:
Le directeur adjoint,
FEURAND.

Conseil supérieur des Français à l'étranger.

Par arrêté du 2 janvier 1952, est nommé membre du conseil supérieur des Français de l'étranger, en tant que membre élu représentant les organismes français à l'étranger:

Luxembourg: M. Peulevey, en remplacement de M. Pastureau, démissionnaire.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Citations à l'ordre de l'armée.

Par décision n° 49 au 3 janvier 1952, sur la proposition du secrétaire d'Etat à la guerre, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, cite:

A l'ordre de l'armée.

RÉGULARISATION

1° bataillon de marche du 7e régiment de tirailleurs algériens.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme. Elle ne donne pas droit au bénéfice de la Croix de guerre au capitaine Guillon, déjà récompensé pour les mêmes faits.

7e bataillon de parachutistes coloniaux.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 7 janvier 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 7 janvier 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés au grade de chevalier

de la Légion d'honneur, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Giry (Roger-Léopold), commandant.

Thomas (Georges-Pierre), lieutenant.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Décret du 7 janvier 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 7 janvier 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, les déportés et internés de la Résistance dont les noms suivent:

Coutienier (Maurice), capitaine.

Joudiou (Jean-Maurice-François), lieutenant.

Haag (Paul-Edmond-Henri), sous-lieutenant.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la médaille de la Résistance, à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

Décret du 7 janvier 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 7 janvier 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, les déportés et internés de la Résistance dont les noms suivent:

Balliard (Raoul), sous-lieutenant.
Barget (Léonard-Louis), sous-lieutenant.
Baury (François), sous-lieutenant.
Beauchart (Robert), sous-lieutenant.
Belin (Pierre), sous-lieutenant.
Briot (André), sous-lieutenant.
Berger (François), lieutenant.
Bernard (Georges-Edouard), sous-lieutenant.
Berthome (Georges-Henri), sous-lieutenant.
Blanchon (Pierre-Alphonse), lieutenant.
Bonat (Jean), sous-lieutenant.
Bouchon (René), sous-lieutenant.
Boulanger (Yvan-Gaston), lieutenant.
Bourge (Jean), capitaine.
Bourgeois (Paul), sous-lieutenant.
Brigage (Henri-Pierre), sous-lieutenant.
Brousson (Jean-François), lieutenant.
Buffetrille (Frédéric-Louis), sous-lieutenant.
Casanova (Vincentella), commandant.
Cave (Jules), sous-lieutenant.
De Chappotin (Jean-Claude), sous-lieutenant.
Chevalier (René), sous-lieutenant.
Chotard (Roger), sous-lieutenant.
Coirier (Guy-Pierre), sous-lieutenant.
Coquenlorge (Pierre-Adelphin), sous-lieutenant.
Cormerais (Anne-Marie), lieutenant.
Coudray (Marcel), sous-lieutenant.
Coutas (Roger), sous-lieutenant.
Cussonneau (Joseph-Jacques), capitaine.
Debord (Pierre-Joseph), sous-lieutenant.
Delsol (Jean-Baptiste), sous-lieutenant.
Dousset (Henri-Marie), sous-lieutenant.
Eisenschitz (Pierre-David), sous-lieutenant.
Eon (Etienne-Jean-Marie), sous-lieutenant.
Etienne (Raymond), sous-lieutenant.
Font (Louis), sous-lieutenant.
Frasson-Corret (Alphonse), lieutenant-colonel.
Gautier (Anne), sous-lieutenant.
Gautier (Georges), sous-lieutenant.
Gerbaud (Lucien-Louis), sous-lieutenant.
Goulard (Gaston), sous-lieutenant.
Gueritaine (Jacques), sous-lieutenant.
Guinot (Paul), sous-lieutenant.
Guinot (Pierre), sous-lieutenant.
Gutmann (Robert-Henri), capitaine.
Guyot (Jean), sous-lieutenant.
Harissart (Léon), sous-lieutenant.
Heimburger (Léon), sous-lieutenant.
Hornez (Pierre-Henri), capitaine.
Houillon (Auguste-Henri), sergent-chef.
Jaffre (Louis-Joseph), sous-lieutenant.
Jean (Gustave-Pascal), sous-lieutenant.
Jirikovsky (Raymond), sous-lieutenant.
Laplace (Joseph), sous-lieutenant.
Le Bastart de Villeneuve (Yves), lieutenant.
Lefort (Adolphe-Flavien), sous-lieutenant.
Lévêque (Félix-Joseph), sous-lieutenant.
Lissac (Maurice), lieutenant.
Mailliet (Maurice-Ernest), sous-lieutenant.
Mangeard (Claudius), sous-lieutenant.
Mansion (Eugénie-Octavie), sous-lieutenant.
Marion (Lucien), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire, à titre posthume (décret du 25 octobre 1950, *Journal officiel* du 4 novembre 1950).
Mioch (François-Marcellin), lieutenant.
Moreau (Claude), sous-lieutenant.
Moreau (Maurice-Alexandre), sous-lieutenant.
Moreau (René), lieutenant.
Morineau (Gilbert), lieutenant.
Ney (Marcel), sous-lieutenant.
Nigay (Henri), sous-lieutenant.
Parenty (Paul-Edouard), capitaine.
Parey (Maurice-Jules), capitaine.
Parizon (Georges), lieutenant
Passot (Marc), sous-lieutenant
Perrin (Jean), sous-lieutenant.
Pesquet (Delphin-Urain), sous-lieutenant.
Pieters (Marcelle), sous-lieutenant.
Plessis (Lucien), sous-lieutenant.
Poirel (Yvonne-Marie), lieutenant.
Rambaud (Michel-Jean), lieutenant.
Rideau (Raymond Jean), sous-lieutenant
Riere (Jean-Michel), colonel
Roch (Robert), sous-lieutenant.
Rondet (Charles), sous-lieutenant.
Serano (Charles), sous-lieutenant.
Thelier (Edouard-César), sous-lieutenant.
Theureaud (Benoît-Marcel), sous-lieutenant.
Thevenet (Louis), sous-lieutenant
Thuleau (Léon-Jean), sous-lieutenant.
Truchetet (Jean-Georges), sous-lieutenant.

Ces nominations comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits;

2° L'attribution de la Médaille de la résistance, à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Aguillon (Maurice), capitaine.
Ambs (Léonard), sous-lieutenant.
André (Marcel), capitaine.
Barle (Jean), sous-lieutenant.
Bastiat (France-Paul), sous-lieutenant.
Bataillard (Adrien), sous-lieutenant.
Bertrand (Marcel), sous-lieutenant.
Blondeau (Félix), sous-lieutenant.
Bobin (Jacques Georges), sous-lieutenant.
Boloignet (Marcel), sous-lieutenant.
Boireau (Emmanuel-Gabriel), capitaine.
Bollerot (Marcel), sous-lieutenant.
Borghi (Philippe), sous-lieutenant.
Bouguier (Edmond), capitaine.
Bourgine (Camille-François), sous-lieutenant.
Bouron (Constantin-Louis), sous-lieutenant.
Bouzon (Henri), capitaine.
Bureau (André-Robert), sous-lieutenant.
Celle (Léon-Antoine), sous-lieutenant.
Chamontin (Paul), capitaine.
Charlot (Edouard), lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire, à titre posthume, attribuée par décret du 27 septembre 1945 (*Journal officiel* du 21 juin 1946).
Cherel (Joseph-Louis), sous-lieutenant.
Chonier (Paul), lieutenant.
Clement (Henri-Paul), sous-lieutenant.
Clerc (Raymond-Justin), sous-lieutenant.
Collas (André-Joseph), sous-lieutenant.
Damerment (Charles), sous-lieutenant.
Dausse (Louis), capitaine.
Delaunay (Maurice-Donatien), sous-lieutenant.
Dolivet (Louis-Marie-Joseph), sous-lieutenant.
Fasilleau (Camille), lieutenant.
Fondeur (Pierre), lieutenant-colonel.
Fremont (Jules-Félix), sous-lieutenant.
Gateau (Henri), capitaine.
Goutail (Rolland), sous-lieutenant.
Guillaud (Claude), lieutenant-colonel.
Heilbronner (Colette-Suzanne), sous-lieutenant.
Jaulent (Margueritte), sous-lieutenant.
Just (Yvonne), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire, à titre posthume, attribuée par décret du 25 septembre 1946 (*Journal officiel* du 22 octobre 1946).
Lambert (Alfred), sous-lieutenant.
Lefevre (Georges), sous-lieutenant.
Lenvers (Joseph), sous-lieutenant.
Limandas (Joseph), sous-lieutenant.
Margeridon (André), capitaine.
Merignat (Joseph-Alexandre), capitaine.
Metayer (Jean-Baptiste-Victor), sous-lieutenant.
Monclus (Pierre-André), sous-lieutenant.
Mouren (Pierre-Jean), sous-lieutenant.
Nay (Marcel), capitaine.
Panel (Jacques-Georges), lieutenant.
Parazols (Marcel), sous-lieutenant.
Philippe (Mathilde), sous-lieutenant.
Pieters (Edouard-François), sous-lieutenant.
Pissard (Marc), sous-lieutenant.
Porta (Louis), sous-lieutenant.
Poupeau (Martial-Victor), sous-lieutenant.
Pourtier (Annet-Marius), sous-lieutenant.

Racine (Hilaire-Georges), sous-lieutenant.
Remy (Henri-Marie), capitaine.
Richard (Maurice-Edmé), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire, à titre posthume, attribuée par décret du 5 mai 1950 (*Journal officiel* du 12 mai 1950).
Rogier (Eugène), sous-lieutenant.
Rouillon (Germaine), sous-lieutenant.
Rouley (Emile), sous-lieutenant.
Smadja (Raoul), lieutenant.
Taperell (Michel), lieutenant.
Tissier (Fernand), capitaine.
Torrent (Michel-René), sous-lieutenant.
Trincal (Henri-Casimir), lieutenant.
Troudet (Armand), sous-lieutenant.
Vachellerie (Georges), capitaine.
Vaillant (Emmanuel), sous-lieutenant.
Vignon (Georges), sous-lieutenant.
Vincent (Claude), lieutenant.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la médaille de la Résistance, à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

Décret du 7 janvier 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, et concession de la médaille militaire.

Par décret du 7 janvier 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur et décorés de la médaille militaire (services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient).

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du présent décret.)

Bardou (Franck-Roland-Henri), lieutenant. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1948.

Astier (Eugène), lieutenant. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1947.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 28 juin 1951.)

Foyer (René-Marie-Marcel), capitaine.
Bru (Georges-François), adjudant-chef.
Rabouski (Xavier-François), adjudant.

Pour la médaille militaire.

(Pour prendre rang du 28 juin 1951.)

Noizet (Georges-Maurice-Jean), sergent.

(Pour prendre rang du présent décret.)

Le Dinh Bao, mle 8253, sergent.
Ortet (Guy), sergent.

Ces promotions et nominations dans la Légion d'honneur et concessions de la médaille militaire comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 7 janvier 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur et concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 7 janvier 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur et décorés de la médaille militaire (services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient):

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du présent décret.)

Ferré (Bernard-Jacques), lieutenant.

Pour la médaille militaire.

(Pour prendre rang du présent décret.)

Grassous (Gervais-Emmanuel-Xavier), sergent-chef.

Décret du 7 janvier 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 7 janvier 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée à l'officier marinier, quartier-maître et matelot désignés ci-après.

DÉCORATION A TITRE POSTHUME

Gauthier (Louis-René), second-maître timonier, mle 7-R-47; 3 ans 10 mois de services. Cité.
Megret (Jean), quartier-maître de 2e classe canonnier, mle 5350-T-48; 2 ans 10 mois de services. Cité.
Cousin (Raymond), matelot cuisinier, mle 1519-T-48; 3 ans 3 mois de services. Cité.

Décret du 7 janvier 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 7 janvier 1952, rendu sur la proposition du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les déportés ou internés de la Résistance dont les noms suivent:

Abry (Auguste), caporal.
Anglade (Jean), sergent.
Arnaud (Elie), 2e classe.
Audiffred (Charles), brigadier.
Baffie (Roger-Emile), 2e classe.
Beaumont (Maurice-Justin), sergent.
Berthier (Eugène), 2e classe.
Blomme (Victor), 2e classe.
Bonnery (Brice-Jacques), Adjudant.
Bouygues (Jean-Auguste), sergent
Chatelain (Gilbert), adjudant-chef.
Cheval (Gustave).
Clerc (Jean), adjudant.
Comemale (Jean), adjudant.
Corroene (René), quartier-maître.
Denis (Luc-Emile), 2e classe.
Desbois (Gabriel-Henri), 2e classe.
Desbois (Henri), 2e classe.
Diolot (Ernest), sergent.
Divi (Jean), sergent.
Drapeau (René), 2e classe.
Drives (Marcel), 2e classe.
Enizan (Louis-René), adjudant.
Favier (Jules), sergent-chef.
Fournet-Favard (Eugène), sergent.
Fruchard (Léonce-René), sergent.
Galibert (Guy-Henri), 2e classe.
Garin (Raymond), 2e classe.
Gilot (Georges), 2e classe.
Giroud-Trouillet (Albert), 2e classe.
Giroud-Trouillet (Paul), 2e classe.
Grandon (Marius), adjudant.
Griffon (Siméon-Charles), adjudant.
Guerin (Gérard), 2e classe.
Hervieux (Gérard-Pierre), adjudant.
Jandot (Raymond-Alexandre), adjudant.
Jouanguy (Jules), sergent.
Kreisberg (Sigismond), 2e classe.
Lagarde (Jean), 2e classe.
Lancon (Marie-Joseph), adjudant.
Leheu (Pierre-François), 2e classe.
Le Mouel (René-Antoine), 2e classe.
Leys (Paul-Florimond), sergent.
Lyot (Anne), 2e classe.
Meunier (Richard-Léon), 2e classe.
Meunier (Yves-Louis), 2e classe.
Miralles (Rodrigue), caporal.
Montmasson (Jean-Auguste), aspirant.
Moulinat (André), sergent.
Mouton (Albert), sergent.
Nectoux (François), adjudant.
Olivier (François), sergent-chef.
Pasquelin (Gabriel-Jean-Marie), sergent.
Perret (Pierre-Roger), sergent.
Ponton (Pierre), 1re classe.
Regent (Adrien-François), 1re classe.
Richet (Jean), 2e classe.
Rodet (Emile-Evariste), sergent.
Serre (Jacques-Germain), sergent.
Sevin (Honorat), 2e classe.
Sire (Charles), 2e classe.
Suraud (Edgard), 2e classe.
Tagnet (Albert), sergent.
Telard (Germain-René), sergent.
Thereau (Eugène), 2e classe.
Thevenet (Guy), adjudant.
Thevenin (Robert), 2e classe.
Tonna-Barthet (Guy), caporal.
Vaney (Rémi-Jean), 1re classe.
Vincerot (Georges).

Ces concessions comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

2° L'attribution de la médaille de la Résistance à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Astier (Roger), sergent-chef.
Berger (Léon), adjudant.
Brial (Victoire), adjudant.
Cases (Henri), caporal.
Cubells (Jean), aspirant.
Deleuze (André), caporal-chef.
Fesquet (Marcel-Joseph), adjudant.
Gonin (Jean-François-Michel), caporal.
Guigue-Billon (René-Antoine), sergent.
Guisset (François), sergent.
Masingue (Jean-François), adjudant.
Peypelut (Georges), sergent.
Rolland (Jean-Elie), aspirant.
Sala (André), sergent.
Sasso (Ferdinand-Valentin), adjudant.
Verger (Jean), sergent-chef.
Vuillemet (André), sergent.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la médaille de la Résistance, à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

Décret du 7 janvier 1952 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (active).

Par décret en date du 7 janvier 1952, sont promus dans le corps du service de santé du cadre actif de la marine:

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

(A compter du 1er janvier 1952.)

M. le médecin principal Cornet (Joseph-Auguste-Marie), port matriculaire Lorient, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Dessausse, promu.

M. le médecin principal Boubée (François-Jean-Louis), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Le Breton, promu.

M. le médecin principal Michel (Victor-Jean), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Boubée, promu et maintenu en position de mission « hors cadres »

M. le médecin principal Courtier (Jacques-Eugène-Gabriel), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Chabrillat, promu.

M. le médecin principal Regimbaud (Théophile-Marius-Stanislas), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

M. le médecin principal Carré (Adrien-Louis-Joseph), port matriculaire Lorient, en complément de cadres.

M. le médecin principal Guillerm (Henri-Yves-Marie), port matriculaire Lorient, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Regimbaud, promu et maintenu en position de mission « hors cadres ».

M. le médecin principal Bugard (Pierre-Joseph), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Carré, promu et maintenu en position de mission « hors cadres ».

(A compter du 2 janvier 1952.)

M. le médecin principal Mathias (Pierre-Eugène), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Brun, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services.

Au grade de médecin principal.

(A compter du 1er janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Raoul (Louis), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin principal Le Bihan, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Chochen (Eugène-François-Marie), port matriculaire Lorient, en remplacement de M. le médecin principal Cornet, promu.

(A compter du 2 janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Peltier (Jacques-Paul-Eugène-Yves), port matriculaire Cherbourg, en remplacement de M. le médecin principal Michel, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Liabot (Victor-Jean), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Courtier, promu.

(A compter du 3 janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 1re classe Lebreuil (Pierre-Marie-Antoine), port matriculaire Rochefort, en remplacement de M. le médecin principal Guillerm, promu.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Nicol (Jean-Yvon), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin principal Bugard, promu.

Au grade de médecin de 1re classe.

(A compter du 1er janvier 1952.)

2e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Le Sann (Alain-Jean-Yves-Marie), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Raoul, promu.

(A compter du 2 janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Veyret (Jean-Marie-Régis-Victor), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Chochon, promu.

2e tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Moreigne (Etienne-Raymond), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Peltier, promu.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe L'Amézec (Hervé), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Liabot, promu.

(A compter du 3 janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Vercel (Roger-Eugène-Marcel-Constant), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Lebreuil, promu.

2e tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Fauré (Georges-Joseph), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin de 1re classe Nicol, promu.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Guibal (Etienne-Marie-André-Louis), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté) (inscrit au tableau d'avancement). M. le médecin de 2e classe Bouchacourt (Alain), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe de Cambiaire (Emile-Jacques-Jean-Marie), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. le médecin de 2e classe Javelle (Jean-Marie-Antoine-Armand), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

(A compter du 4 janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Tachoires (Henry-Jean-Albert), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. le médecin de 2e classe Gilly (Marcel-Michel), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

Au grade de pharmacien-chimiste de 1re classe

(A compter du 1er janvier 1952.)

3e tour (choix). M. le pharmacien-chimiste de 2e classe Faure (Pierre-Jean-Antoine), port matriculaire Toulon, en complément de cadres.

Décret n° 52-34 du 8 janvier 1952 portant création d'une médaille commémorative française des opérations de l'Organisation des Nations Unies en Corée.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du vice-président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale, et des secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air,

Vu les articles 47 et 54 de la Constitution,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé une médaille dite « médaille commémorative française des opérations de l'Organisation des Nations Unies en Corée ».

Art. 2. — Cette médaille sera accordée aux militaires du détachement français des Nations Unies en Corée, ainsi qu'aux personnels de la marine, ayant séjourné sur ce théâtre d'opérations pendant une période minimum de deux mois. Ce délai ne sera pas exigé des militaires ayant reçu la Croix de guerre ou qui ont été évacués pour blessures de guerre à l'occasion desdites opérations.

Art. 3. — L'insigne et le ruban de cette décoration seront déterminés par une instruction spéciale. Il sera délivré un diplôme et l'insigne sera remis gratuitement.

Art. 4. — Les intéressés devront pouvoir justifier de leurs droits au port de la médaille par une pièce administrative faisant ressortir leurs titres (livret individuel, extrait de citation, titre de pension, certificat ou ordre de service).

Art. 5. — La médaille commémorative française des opérations de l'Organisation des Nations Unies en Corée pourra être accordée aux étrangers qui, ayant servi sous commandement français, rempliront les conditions prévues à l'article 2 ci-dessus et sous réserve de produire à l'appui de leur demande, l'agrément de leur gouvernement respectif. Dans ce cas, une autorisation de port sera délivrée aux intéressés.

Art. 6. — La médaille commémorative française des opérations de l'Organisation des Nations Unies en Corée est portée immédiatement après la médaille commémorative des services volontaires dans la France libre.

Art. 7. — Nul ne pourra prétendre au port de la médaille, s'il a été l'objet, au cours de la campagne, d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.

Art. 8. — Le vice-président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil des ministres, ministre de la défense nationale,

GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

JACQUES GAVINI.

Le secrétaire d'Etat à l'air,

PIERRE MONTEL.

Décret portant promotions dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1951: page 13035, 1re colonne, article 1er, 5e ligne, au lieu de: « M. le colonel de gendarmerie Bérignan (Pierre-Charles) », lire: « M. le colonel de gendarmerie Sérignan (Pierre-Charles) » (le reste sans changement).

Décret portant nominations dans les cadres des officiers de réserve de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1951: page 13032, 4e colonne, c) cadre des adjoints techniques, 8e région, au lieu de: « Pepetit (Léon-Pierre) », lire: « Lepetit (Léon-Pierre) ».

Decret portant nomination dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1951, concernant la nomination au grade de contre-amiral de M. le capitaine de vaisseau Champion, page 13030, 2e colonne, 28e ligne, au lieu de: « (à compter du 27 novembre 1951) », lire: « (à compter du 30 décembre 1951) ».

Remises de débets.

Par arrêté du 14 décembre 1951, sous réserve du versement préalable de la somme de 9.816 F, il est fait remise gracieuse à M. Bertinaria (Lucien), demeurant 23, avenue Jean-Jaurès, à Suresnes (Seine), de la somme de 98.160 F, dont il est débiteur envers le Trésor en vertu d'un état exécutoire délivré le 13 septembre 1949.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la marine et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 18 décembre 1951, il est fait remise gracieuse à Mme Court (Rose), veuve Recco, demeurant impasse Videau, quartier Aiguillon, à Toulon (Var), de la somme de 30.513 F qui lui ont été versés au titre de sa fille, l'orpheline Recco.

Modification à l'arrêté du 14 octobre 1948 portant constitution d'une commission consultative des officiers de réserve de l'armée de l'air.

Le secrétaire d'Etat à l'air,

Vu l'arrêté du 14 octobre 1948 portant création d'une commission consultative des officiers de réserve de l'armée de l'air, modifié par l'arrêté du 15 février 1951,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 14 octobre 1948 est remplacé par le suivant:

« *Art.* 2. — Cette commission est ainsi composée:

« Président.

« Le général chef d'état-major général des forces armées (air) ou son représentant.

« Vice-président.

« Le général inspecteur des réserves de l'armée de l'air ou son représentant.

« Membres.

« Les chefs des 1er, 3e et 5e bureaux de l'état-major général des forces armées (air) ou leur représentant.

« Un officier de l'état-major particulier du secrétaire d'Etat à l'air.

« Un representant des directions ou services ci-dessous:

« Direction technique et industrielle de l'aéronautique;

« Direction du commissariat de l'armée de l'air;

« Service du personnel de l'armée de l'air;

« Direction centrale des services de santé des forces armées (section air).

« Dix officiers de réserve de l'armée de l'air désignés par le secrétaire d'Etat à l'air représentant les différents corps et cadres de l'armée de l'air.

Secrétaire.

« Un officier de l'état-major général des forces armées (air). »

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1951.

PIERRE MONTEL.

Attribution de primes de rendement aux personnels des administrations centrales du ministère de la défense nationale.

Le ministre adjoint à la défense nationale, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1948 portant statut général des fonctionnaires, notamment les articles 31, 35 et 37, relatifs à l'octroi des primes de rendement;

Vu le décret n° 50-196 du 6 février 1950 relatif à certaines indemnités dans les administrations centrales,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions prévues par le décret n° 50-196 du 6 février 1950 susvisé sont applicables aux fonctionnaires civils titulaires ci-dessous énumérés occupant régulièrement des emplois permanents dans les cadres des administrations centrales du ministère de la défense nationale:

Directeurs, chefs de services;
Sous-directeurs;
Administrateurs civils;
Agents supérieurs;
Secrétaires d'administration;
Chefs de groupes et commis, adjoints administratifs;
Secrétaires sténodactylographes, sténodactylographes;
Employés de bureau;
Ouvriers professionnels et agents de maîtrise;
Bibliothécaires et agents comptables;
Chefs surveillants;
Huissiers chefs, brigadiers;
Huissiers de direction et huissiers de cabinet;
Chefs de service intérieur;
Agents de service;
Téléphonistes;
Chefs de travaux.

Toutefois, ces indemnités ne peuvent être allouées aux fonctionnaires qui bénéficient par ailleurs, en raison de leurs fonctions ou de leur grade, de primes de rendement ou d'indemnité de même nature.

En aucun cas les attributions faites au titre du présent arrêté ne peuvent excéder, au total, un crédit calculé à raison de 5 p. 100 des traitements budgétaires des personnels intéressés.

Art. 2. — Les secrétaires d'Etat aux forces armées sont chargés de l'application du préset arrêté, qui prend effet du 1er janvier 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 1952.

Le ministre adjoint à la défense nationale,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Création de régies de recettes auprès des établissements du service des poudres.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 32 de la loi de finances du 13 juillet 1911 instituant le budget annexe du service des poudres;

Vu la loi du 18 avril 1935 sur le service des poudres;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1929, portant règlement sur la comptabilité du service des poudres;

Vu le décret n° 48-1366 du 27 août 1948 déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air et notamment les articles 1er et 14 de ce texte;

Vu le décret n° 49-1129 du 3 octobre 1949 relatif au régime des ventes et à la fixation du prix des poudres, et notamment son article 2;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des dépenses ou la perception de recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès de chacun des établissements du service des poudres une régie de recettes pour l'encaissement du prix des produits vendus directement, ainsi que du montant des prestations de service, cessions diverses et locations effectuées par le service des poudres.

Art. 2. — Les régisseurs sont tenus de se faire ouvrir un compte courant postal.

Ce compte courant ne doit être utilisé que pour les opérations intéressant la régie de recettes.

Art. 3. — Les règlements à la charge de la clientèle des établissements visés à l'article 1er sont effectués soit en numéraire soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal du régisseur, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement établis à l'ordre du régisseur.

Art. 4. — Le régisseur délivre, pour tous les encaissements en numéraire qu'il effectue, des quittances extraites d'un registre à souches numéroté qui lui est remis par l'agent comptable central du service des poudres.

Art. 5. — Les recettes encaissées en numéraire sont versées en totalité par le régisseur au compte courant postal de l'agent comptable central du service des poudres le 10, le 20 et le dernier jour de chaque mois, ou chaque fois qu'elles atteignent un montant qui est fixé pour chaque établissement par décision du directeur des poudres sur avis conforme de l'agent comptable; en aucun cas ce montant ne doit excéder 200.000 F.

Art. 6. — Lorsque les règlements sont effectués par chèques ou ordres de virement, ces effets sont transmis par le régisseur au centre de chèques postaux chargé de la tenue de son compte, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre du chef du dit centre de chèques postaux.

Art. 7. — Le régisseur est tenu de virer le 10, le 20 et le dernier jour de chaque mois, au crédit du compte courant postal de l'agent comptable central du service des poudres, les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal.

Art. 8. — Les opérations prévues aux articles 5 et 7 font l'objet de bordereaux de versement adressés par le régisseur à l'agent comptable central. Ce dernier porte le montant des sommes versées ou virées au crédit d'un compte d'attente et en délivre récépissé au régisseur.

Art. 9 — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures et procède avec l'agent comptable central à la vérification des opérations effectuées au cours du mois.

Il établit à cet effet et transmet à l'agent comptable central un relevé faisant ressortir, d'une part, le montant par nature des recettes encaissées par ses soins; d'autre part, le détail des versements effectués à l'agent comptable central. Le total des recettes encaissées et le total des versements effectués doivent être d'un égal montant.

Après vérification du relevé, l'agent comptable central provoque l'émission par l'ordonnateur du titre de perception nécessaire. Il transporte alors au compte des opérations budgétaires le montant des recettes correspondantes.

Art. 10. — Les directeurs des établissements du service des poudres sont habilités à émettre des lettres de change à trois mois d'échéance au plus à l'ordre du régisseur de recettes de leur établissement. Ils peuvent accepter en payement, dans les mêmes conditions, des billets à ordre de leurs clients.

Les lettres de change émises sont obligatoirement présentées à l'acceptation du tiré.

Les billets à ordre émis en payement et les lettres de change acceptées sont endossées par le régisseur de recettes à l'ordre de l'agent comptable central du service des poudres, qui les endosse à l'ordre de la Banque de France.

En cas de protêt faute de payement, il est procédé aux poursuites à la requête du directeur des poudres.

Art. 11. — Les régisseurs de recettes du service des poudres sont désignés selon les règles en vigueur dans ce service pour la désignation des agents spéciaux régisseurs d'avances, qui peuvent cumuler leurs fonctions avec celles de régisseur de recettes.

Art. 12. — Les titulaires des régies de recettes visées à l'article 1er du présent arrêté sont astreints à fournir un cautionnement.

Ce cautionnement peut être, soit constitué en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une société française de cautionnement mutuel agréée.

Les frais de constitution du cautionnement et, le cas échéant, les cotisations exigées par les sociétés de cautionnement mutuel sont à la charge personnelle des agents cautionnés; ces frais et cotisations ne doivent, en aucun cas, être mis à la charge du service des poudres.

Le montant du cautionnement est fixé ainsi qu'il suit:

ETABLISSEMENTS	MONTANT du cautionnement.
	francs.
Poudrerie nationale d'Angoulême	500.000
Poudrerie nationale de Bergerac	1.000.000
Centre d'études du Bouchet	250.000
Poudrerie nationale d'Esquerdes	1.000.000
Poudrerie nationale de Pont-de-Buis	500.000
Atelier de chargement de Pont-de-Claix	1.000.000
Poudrerie nationale du Ripault	1.000.000
Poudrerie nationale de Saint-Chamas	1.000.000
Poudrerie nationale de Saint-Médard	500.000
Poudrerie nationale de Sevran-Livry	1.000.000
Poudrerie nationale de Sorgues	1.000.000
Poudrerie nationale de Toulouse	1.000.000
Poudrerie nationale de Vonges	1.000.000
Laboratoire central des poudres	500.000

Art. 13. — Il pourra être alloué aux régisseurs de recettes une indemnité de responsabilité annuelle dans les conditions fixées par les décrets déterminant les indemnités diverses susceptibles d'être payées au titre de la solde.

Art. 14. — Les régisseurs sont soumis aux vérifications de l'agent comptable central du service des poudres.

Si l'agent comptable relève une faute grave à la charge du régisseur, il invite le directeur de l'établissement à suspendre immédiatement l'intéressé de ses fonctions et à procéder à la désignation d'un régisseur intérimaire.

Un nouveau régisseur est ensuite désigné dans les conditions prévues par l'article 11 du présent arrêté.

Art. 15. — Les régisseurs tiennent la comptabilité prévue par la réglementation propre au service des poudres.

Art. 16. — Le directeur des poudres et l'agent comptable central du service des poudres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

Pour le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
L. KAHN.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

Affectation au ministère de la défense nationale (secrétariat d'Etat à la guerre) de 108 baraquements de la cité commerciale d'Aunay-sur-Odon (Calvados).

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;

Vu l'adhésion du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre en date du 8 décembre 1950;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale du contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 12 octobre 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont affectés à titre provisoire au ministère de la défense nationale, en vue de l'installation d'un escadron de garde républicaine mobile, les 108 baraquements dépendant de la cité commerciale d'Aunay-sur-Odon (Calvados) énumérés dans la liste annexée et figurés par une teinte rose sur le plan au 1/500 qui restera également annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le chef du service des domaines au ministère du budget et le directeur du génie au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

Pour le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale, et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
L. KAHN.

Le ministre du budget.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Le secrétaire d'Etat à la guerre.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Catégories d'officiers de réserve de l'armée de l'air bénéficiaires du taux exceptionnel de l'indemnité spéciale journalière en application des dispositions du décret n° 51-1448 du 18 décembre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à l'air,

Vu le décret n° 51-1448 du 18 décembre 1951 fixant les allocations de solde et indemnités susceptibles d'être attribuées aux officiers et militaires non officiers de la disponibilité et des réserves de l'armée de l'air effectuant des services en exécution des dispositions de l'article 37 de la loi de finances n° 50-857 du 24 juillet 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Seuls les officiers de réserve de l'armée de l'air appartenant aux catégories ci-après peuvent bénéficier, en application du deuxième alinéa de l'article 4 du décret susvisé n° 51-1418 du 18 décembre 1951, du taux exceptionnel de l'indemnité spéciale journalière prévue audit article:

Officiers mécaniciens de réserve de l'armée de l'air titulaires d'un diplôme de sortie des écoles énumérées par la loi du 10 juillet 1934;

Officiers mécaniciens de réserve de l'armée de l'air issus de l'école des officiers mécaniciens de l'armée de l'air.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er janvier 1951.

Fait à Paris, le 8 janvier 1952.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Homologation de grades au titre des Forces françaises de l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des Forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 6 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 13 août 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume ou disparu, les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 31 août 1942.)

Swit (Jean), né le 21 juillet 1914.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 19 octobre 1943.)

Pauchet (Marcel), né le 29 avril 1925, recrutement de Lille, classe 1945, mle 7014.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)

Papin (Henri), né le 2 avril 1920.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Touze (Maurice), né le 11 juillet 1915.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Boisson (Julien), né le 24 avril 1919.

Art. 2. — Sont homologués les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après.

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Cornon (Auguste), né le 27 septembre 1909.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Prévot (Charles), né le 5 avril 1907, recrutement de Paris, classe 1927, mle 833.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Martin (André), né le 19 janvier 1902, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1922, mle 5969.

Ronceray (Robert), né le 9 septembre 1912, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 12 2, mle 2873.

(Pour prendre rang du 26 juin 1944.)

Philippon (Guy), né le 22 août 1918, recrutement d'Orléans, classe 1938, mle 13146.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Nedjadi Bekhaled, né le 14 décembre 1913, recrutement d'Oran, classe 1933, mle 3794.

Rivière (Jean), né le 30 septembre 1922, recrutement de la Seine, classe 1942, mle 42453.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Borel (Marcel), né le 23 septembre 1921.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Meunier (Elie), né le 5 février 1913, recrutement d'Arras, classe 1933, mle 478.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chefdeville (Robert), né le 23 juin 1912, recrutement d'Evreux, classe 1932, mle 2208.

Dauxerre (Pierre), né le 29 avril 1922.

Hoyé (Edouard), né le 11 août 1897, recrutement du Havre, classe 1917, mle 1045.

Lecanu (Louis), né le 30 juillet 1918.

Le Guyader (Joseph), né le 14 novembre 1910, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1930, mle 5538.

Leroux (Francis), né le 10 décembre 1914.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Germaine (Pierre), né le 12 octobre 1915.

Hanne (Arthur), né le 26 février 1911, recrutement de Saint-Omer, classe 1931, mle 71.

Morin (Maurice), né le 27 décembre 1909.

Pautonnier (Bernard), né le 25 juin 1906, recrutement de Laval, classe 1926, mle 1058.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Le Vagueresse (Pierre), né le 20 février 1920.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Doucerain (Robert), né le 21 mars 1914.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Garnault (Joseph), né le 6 février 1910, recrutement de Toulon, classe 1930, mle 1170.

Martinaud (René), né le 4 mars 1915, recrutement de Limoges, classe 1935, mle 30.

Picat (René), né le 4 décembre 1905, recrutement de Poitiers, classe 1925, mle 2028.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bluet (Serge), né le 14 mars 1925.

Faure (Gabriel), né le 22 avril 1913, recrutement de Limoges classe 1933, mle 2.

Moulinier (René), né le 12 septembre 1917.

Veux (Jean), né le 31 mars 1918, recrutement de Tours, classe 1938, mle 125.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chambeaud (Georges), né le 5 novembre 1906.
Coirier (Marcel), né le 10 octobre 1904, recrutement de la Roche-sur-Yon, classe 1924, mle 612.
Ducroizet (Joseph), né le 13 avril 1911, recrutement de Moulins, classe 1931, mle 1057.
Faure (Jean), né le 6 août 1910, recrutement de Limoges, classe 1930, mle 1701.
Haass (Georges), né le 14 novembre 1907, recrutement de Strasbourg, classe 1927, mle 2329.
Morélon (Léonard), né le 28 septembre 1897, recrutement de Limoges, classe 1917, mle 2505.
Muller (Raymond), né le 14 octobre 1916, recrutement de Poitiers, classe 1936, mle 1092.
Terrioux (Robert), né le 1er décembre 1924, recrutement de Tulle, classe 1944, mle 39995.
Vinciguerra (Jean), né le 7 décembre 1913, recrutement d'Ajaccio, classe 1933, mle 2378.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Debra (Joseph), né le 28 décembre 1921, recrutement de Strasbourg, classe 1941, mle 7453.
Diouron (Marcel), né le 25 avril 1925, recrutement de Périgueux, classe 1945, mle 6171.
Lapouge (Jean), né le 11 décembre 1921, recrutement de Périgueux, classe 1941, mle 10635 L.
Rivière (André), né le 12 octobre 1921, recrutement d'Angoulême, classe 1941, mle 41138.
Seignamarcheix (Robert), né le 19 janvier 1924, recrutement de Poitiers, classe 1944, mle 41243.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Jacaud (Paul), né le 11 septembre 1912, recrutement de la Rochelle, classe 1932, mle 2567.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 21 mars 1942.)

Molli (Martino), né le 6 septembre 1908.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Albanhac (Germain), né le 7 juillet 1895, recrutement de Rodez, classe 1915, mle 216.
Baradat (Charles), né le 6 août 1893, recrutement de Pau, classe 1913, mle 1020.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lajoignie (Henri), né le 18 janvier 1909.
Lavigne (Emile), né le 30 octobre 1911, recrutement de Foix, classe 1931, mle 511.
Polac (Israël), né le 30 octobre 1897.
Rey (Jean), né le 26 mars 1902, recrutement de Carcassonne, classe 1922, mle 335.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Andrillo (Louis), né le 17 janvier 1912.
Augé (Joseph), né le 25 avril 1911, recrutement de Montauban, classe 1931, mle 62.
Bentat (Lucien), né le 1er mars 1912, recrutement de Toulouse, classe 1932, mle 502.
Bonnet (Hippolyte), né le 20 mai 1899, recrutement de Mende, classe 1919, mle 1024.
Boscheron (Toussaint), né le 1er novembre 1903, recrutement de Versailles, classe 1923, mle 5861.
Boulouis (Gilbert), né le 17 septembre 1908.
Bruié (Georges), né le 3 mai 1920, recrutement de la Seine, classe 1940, mle B 5273/41.
Cassan (José), né le 18 octobre 1923, recrutement d'Albi, classe 1943, mle 9169.
Cholet (René), né le 23 juillet 1911.
Fraudet (André), né le 24 juin 1913, recrutement d'Albi, classe 1933, mle 908.
Loustaunou (Marius-Joseph), né le 11 mars 1924, recrutement de Toulouse, classe 1944, mle 8063.
Touya-Boustugue (René), né le 29 mars 1915, recrutement de Pau, classe 1935, mle 56.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barrie (Pierre), né le 27 juillet 1923, recrutement de Toulouse, classe 1943, mle 11234.
Bories (Jean), né le 1er juillet 1911.
Laveron (Jean), né le 10 septembre 1919, recrutement de Montauban, classe 1939/2, mle 22.
Lhospice (André), né le 16 novembre 1913.
Vié (Antonin), né le 1er septembre 1918.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1944.)

Bouchez (Louis), né le 8 avril 1917.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Marsol (François), né le 31 août 1914, recrutement de Foix, classe 1934, mle 570.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Thouvenin (André), né le 24 septembre 1916, recrutement de Chaumont, classe 1936, mle 656.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1944.)

Schwobthaler (Oscar), né le 14 juin 1906, recrutement de Mulhouse, classe 1926, mle 2267.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1944.)

Rapp (René), né le 26 janvier 1907, recrutement de Mulhouse, classe 1927, mle 2482.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Costa (Charles), né le 20 janvier 1911, recrutement de Thionville, classe 1931, mle 684.
Cunin (Louis), né le 22 novembre 1906, recrutement de Nancy, classe 1926, mle 628.
Didillon (Marcel), né le 3 avril 1907, recrutement de Nancy, classe 1927, mle 1118.
Domenichini (Lucien), né le 24 août 1913, recrutement de Nancy, classe 1933, mle 1935.
Monchablon (René), né le 17 février 1918, recrutement de Nancy, classe 1938, mle 1944.
Royer (Georges), né le 11 juillet 1902, recrutement de Nancy, classe 1922, mle 4190.
Savonnet (Marcel), né le 22 mars 1896, recrutement de Lons-le-Saunier, classe 1918, mle 1032.
Thomassin (André), né le 2 avril 1912, recrutement de Nancy, classe 1932, mle 897.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Blavin (François), né le 13 avril 1910, recrutement de Saverne, classe, 1930, mle 259.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Lebrun (Pierre), né le 28 janvier 1911, recrutement de Nancy, classe 1931, mle 444.
Odile (Louis), né le 29 avril 1914, recrutement d'Epinal, classe 1934, mle 961.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Cordier (Charles), né le 29 juin 1895, recrutement de Metz, classe 1915, mle 1037.
Crone (Louis), né le 14 novembre 1893, recrutement d'Epinal, classe 1913, mle 845.
Donninger (André), né le 3 septembre 1904, recrutement de Nancy, classe 1924, mle 1417.
Georges (Lucien), né le 10 février 1910, recrutement de Nancy, classe 1930, mle 814.
Porté (Raymond), né le 25 octobre 1910, recrutement de Sarrebourg, classe 1930, mle 568.
Petit (René), né le 18 juin 1919, recrutement de Nancy, classe 1939, mle 283.
Randolet (Emile), né le 9 avril 1917, recrutement de Thionville, classe 1937, mle 1030.
Rémy (Albert), né le 8 octobre 1902, recrutement de Vesoul, classe 1922, mle 1090.
Richard (Edmond), né le 21 septembre 1910, recrutement de Nancy, classe 1930, mle 1677.
Voliquin (Albert), né le 17 février 1915, recrutement d'Epinal, classe 1935, mle 467.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1944.)

Dessoud (Eugène), né le 25 juin 1913, recrutement de Mulhouse, classe 1933, mle 1869.

(Pour prendre rang du 20 novembre 1944.)

Mayer (Charles), né le 28 juin 1909, recrutement de Mulhouse, classe 1929, mle 816.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Pierre (Henri), né le 4 avril 1916, recrutement d'Epinal, classe 1936, mle 143.

Rouquier (Marcel), né le 9 avril 1920, recrutement de Thionville, classe 1940, mle 1009.

Sandrat (Jules), né le 9 août 1920, recrutement de Laon, classe 1940, mle 3098.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Floc'h (Allain), né le 11 mars 1913, recrutement de Brest, classe 1933, mle 430.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Milani (Roger), né le 27 février 1911, recrutement de Besançon, classe 1931, mle 62.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lévêque (Jean), né le 19 août 1921, recrutement de Nice, classe 1941, mle 549.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Blazer (Claude), né le 19 janvier 1925, recrutement de Besançon, classe 1945, mle 6064.

Lagoutte, née Gueury (Maria), née le 24 novembre 1895.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)

Blondel (Alfred), né le 9 août 1909, recrutement de Béthune, classe 1929, mle 3017.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1944.)

Maurin (Louis), né le 9 juillet 1924.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Adduard (Maurice), né le 8 mai 1921, recrutement de Lyon, classe 1941, mle 18998.

Arnulf (Georges), né le 17 juin 1904, recrutement d'Annecy, classe 1924, mle 439.

Barfini (Jean), né le 12 septembre 1901, recrutement de Grenoble, classe 1921, mle 1408.

Berger (Raoul), né le 14 novembre 1918, recrutement de Privas, classe 1938, mle 357.

Renaudin d'Ivoir (Serge), né le 27 octobre 1915, recrutement de Melun, classe 1935, mle 1151.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bancel (Jean), né le 30 avril 1900, recrutement de Privas, classe 1920, mle 1143.

Bollard (Lucien), né le 26 septembre 1913, recrutement de Versailles, classe 1933, mle 4130.

Bres (Henri), né le 19 mai 1910, recrutement de Privas, classe 1930, mle 816.

Brunel (Henri), né le 30 décembre 1901, recrutement de Lyon, classe 1921, mle 1057.

Brunet (Pierre), né le 17 novembre 1912, recrutement de Grenoble, classe 1932, mle 2486.

Mathias (Ernest), né le 8 octobre 1910, recrutement de Saint-Etienne, classe 1930, mle 4187.

Wolf (Raoul), né le 8 janvier 1917, recrutement de Grenoble, classe 1937, mle 1061.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bourgogne (Marcel), né le 14 mars 1923.

Bouvier (Henri), né le 28 février 1903, recrutement de Lyon, classe 1923, mle 1669.

(Pour prendre rang du 13 juin 1944.)

Boisseau (Paul), né le 21 janvier 1899, recrutement de la Rochelle, classe 1919, mle 1195.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Aymard (Louis), né le 29 octobre 1916, recrutement de Privas, classe 1936, mle 1240.

Bessière (Raymond), né le 5 juillet 1920, recrutement de Marseille, classe 1940, mle 4927.

Lehmann (Gérard), né le 20 juillet 1921, recrutement de Paris, classe 1941, mle 19261.

(Pour prendre rang du 12 juillet 1944.)

Baboulin (Pierre), né le 6 octobre 1921.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Buffard (Jean), né le 6 décembre 1912, recrutement de Saint-Etienne, classe 1932, mle 4442.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brunel (Pierre), né le 2 février 1915.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Audibert (Jules), né le 11 mai 1908, recrutement de Marseille, classe 1928, mle 1713.

Bauer (Lazare), né le 15 janvier 1912.

Benazech (Jean), né le 29 mai 1904, recrutement de Gap, classe 1924, mle 27.

Bruguier (René), né le 20 octobre 1923, recrutement de Toulouse, classe 1943, mle 10705.

Bruyère (Charles), né le 15 décembre 1909, recrutement de Cambrai, classe 1929, mle 1295.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Arcas (Fernand), né le 25 janvier 1920, recrutement de Montpellier, classe 1940, mle 3998.

Bastide (Louis), né le 22 août 1898, recrutement de Mende, classe 1918, mle 282.

Baudel (Henri), né le 3 mars 1913, recrutement de Bordeaux, classe 1933, mle 847 R 31.

Belli (Jacques), né le 12 mai 1912, recrutement de Nice, classe 1932, mle 1050.

Grimaldier (Aimé), né le 28 avril 1904.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Amphoux (Jean), né le 1er avril 1921.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brouchon (Paul), né le 22 janvier 1911, recrutement de Digne, classe 1929, mle 138.

Art. 3. — Les homologations, prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté, acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le chef de cabinet,
LUCIEN CARCASSÈS.

Homologation de grades au titre des Forces françaises combattantes.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret 366 du 25 juillet 1942;
Vu l'instruction I. 368 B. C. R. A. du 27 juillet 1942;
Vu l'instruction ministérielle I. 230/CAB/FA/F. F. C. I. du 28 mai 1948 fixant les grades à prendre en considération pour la liquidation des pensions des ex-membres des F. F. C.;
Vu le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités réseaux ou mouvements des Forces françaises de l'intérieur, des Forces françaises combattantes et de la Résistance intérieure française et l'attribution des grades d'assimilation aux membres des Forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française;
Vu le décret du 5 septembre 1919 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des Forces françaises combattantes;
Vu l'arrêté du 13 août 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Est homologué à titre fictif le personnel ci-après (masculin) des Forces françaises combattantes justiciable de la législation des pensions en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945.

RESEAU « BUCKMASTER ALEXANDRE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1945.)

Guignard (Paul-Louis), né le 21 février 1898.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre et par délégation:
Le chef de cabinet,
LUCIEN CARCASSÈS.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret 366 du 25 juillet 1942;
Vu l'instruction I. 368 B. C. R. A. du 27 juillet 1942;
Vu l'instruction ministérielle I. 230/CAB/FA/F. F. C. I. du 28 mai 1948 fixant les grades à prendre en considération pour la liquidation des pensions des ex-membres des F. F. C.;
Vu le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités réseaux ou mouvements des Forces françaises de l'intérieur, des Forces françaises combattantes et de la Résistance intérieure française et l'attribution des grades d'assimilation aux membres des Forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française;
Vu le décret du 5 septembre 1919 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des Forces françaises combattantes,
Vu l'arrêté du 13 août 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Est homologué à titre fictif le personnel ci-après (féminin) des Forces françaises combattantes justiciable de la législation des pensions en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945.

RESEAU « BUCKMASTER ALEXANDRE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1945.)

Guignard (Simone), née le 6 décembre 1906.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre et par délégation:
Le chef de cabinet,
LUCIEN CARCASSÈS.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret 366 du 25 juillet 1942;
Vu l'instruction I. 368 B. C. R. A. du 27 juillet 1942;
Vu l'instruction ministérielle I. 230/CAB/FA/F. F. C. I. du 28 mai 1948 fixant les grades à prendre en considération pour la liquidation des pensions des ex-membres des F. F. C.;
Vu le décret n° 48-1159 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités réseaux ou mouvements des Forces françaises de l'intérieur, des Forces françaises combattantes et de la Résistance intérieure française et l'attribution des grades d'assimilation aux membres des Forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française;
Vu le décret du 5 septembre 1919 relatif à la délivrance des attestations d'appartenance aux membres des Forces françaises combattantes;
Vu l'arrêté du 13 août 1951 portant délégation de signature

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre fictif les personnels ci-après (masculins) des Forces françaises combattantes:

RESEAU « ACTION D. M. R. R. M. »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Gioult (Maurice-André-Julien), né le 19 avril 1917.

RESEAU « BUCKMASTER DENIS-ARISTIDE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Ulrich (Jacques-Claude), né le 25 juin 1927.

RESEAU « BUCKMASTER JEAN-MARIE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Fruchier (Henri-Paul), né le 20 mai 1926.
Vignol (Louis-Esprit), né le 22 janvier 1921.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre et par délégation:
Le chef de cabinet,
LUCIEN CARCASSÈS.

Conseil supérieur de l'armée de l'air.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à l'air en date du 3 janvier 1952, est nommé pour l'année 1952:

Secrétaire permanent du conseil supérieur de l'armée de l'air.

M. le général de brigade aérienne Challe (Maurice-Prosper-Félix-Marie).

Réintégration dans les cadres (service de santé de l'armée de terre).

Par arrêté du 31 décembre 1951, M. le médecin lieutenant-colonel Jabot (Paul-Jean-Alexis), placé hors cadres, en mission, au titre du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, est réintégré dans les cadres, à compter du 15 décembre 1951.

Mise hors cadres, en mission, d'officiers (armée de terre, active).

Par arrêté du 2 janvier 1952:

M. le colonel d'infanterie, diplômé d'état-major, Valette (Fernand-Aimé), est placé hors cadres, en mission, à la disposition du ministère des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), à compter du 15 septembre 1951.

M. le lieutenant des affaires militaires musulmanes Galopin (Maurice-Edmond-Pierre), est placé hors cadres, en mission, au titre du ministère des affaires étrangères (résidence générale de France en Tunisie), à compter du 1er août 1951.

Par arrêté du 2 janvier 1952, les officiers supérieurs dont les noms suivent sont placés hors cadres, en mission, au titre du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter des dates ci-après:

M. l'intendant militaire de 2e classe Laurent (René-Guillaume), 10 octobre 1951.

M. l'intendant militaire de 3e classe Medard (Jean-Marie), 15 octobre 1951.

Administration centrale du secrétariat d'Etat à la guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 décembre 1951, page 12764, 2e colonne, 2e alinéa, au lieu de: « M. de Rosas est reclassé en qualité de secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, à compter du 16 août 1951 », lire: « M. de Rosas est reclassé en qualité de secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, à compter du 18 août 1951 ».

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la guerre en date du 10 décembre 1951, Mme Belgrand (Denise), agent du cadre complémentaire de bureau à l'établissement régional du matériel de Vincennes, est mise en disponibilité pour charges de famille dans les conditions de l'article 120 de la loi du 19 octobre 1946, à compter du 1er septembre 1951.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la guerre en date du 15 décembre 1951, Mme Baradat (Antoinette), agent du cadre complémentaire de bureau à l'établissement de réserve générale du matériel de Meknès, est mise en disponibilité pour convenance personnelle, à compter du 13 septembre 1951, pour une durée de trois mois.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion, 1re fraction), dispensés de l'examen conformément aux dispositions de l'instruction n° 7070/EMGFFA 3 PRE du 26 septembre 1951.

(Décision ministérielle n° 3882/E.M.P. 5 du 29 décembre 1951.)

Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Alix (Paul-G.).
Arrivets (Jean-F.-P.) (2).
Auffray (Raymond) (2).
Azaïs (Alphonse-A.M.E.).
Bardoux (André-M.) (1) (3).
Barquisseau (Gilbert-G.) (2).
Bastard-Rosset (Firmin-J.) (1).
Becquet (Pierre).
Belœil (Gilles-R.) (1).
Belloti (Christian) (2).
Ben Hamoun (Fernand) (1) (2).
Bernard (André-M.E.A.) (2).
Bernard (Michel-J.-H.).
Bernard (Paul-M. E.) (1) (2).
Bertholat (Pierre-L.).
Berton (Daniel-A.) (2).
Beyaert (Joseph-R.) (1).
Bied (René-L. F.).
Bigando (René-N.).
Billet (Marcel-G.).
Blanc (Edgar-J.).
Bloch (Robert-J.) (1).
Boenigen (Raymond-J.).
Bombaron (Georges-M.J.).
Bonacorsi (Pierre-A.G.).
Borgna (Fortuné-J.-P.).
Boulanger (Pierre-A.H.).
Bougerol (Pierre-H. V.).
Boulant (Christian-R.-L.-J.) (2) (3).
Bouquet (Pierre-P.).
Bourbousson (Robert-A.-G.) (2).
Bourgade (Yves-M.-M.) (1).
Bousquet (Philippe-A.J.).
Boussion (André-J.).
Bruckner (Claude-L.-E.) (2).
Brunet (René-L.-G.).
Caisson (Max-J.-A.).
Caldaguès (Michel-M.-G.-E.) (1).
Capitain (Jacques-A.-J.).
Caron (Aristide-L.).
Casanova (Antoine-F.) (2).
Castille (Jean-H.-P.).
Caullet (Pierre-A).
Cavaillé (Armand-M.-E.).
Cazeneuve (Jacques).
Cerrito (Ivan-V.).
Champion (Michel-M.-M.).
Chappelet (Jean-C.) (1).
Charlot (Pierre-C.).
Chêne (Bruno-M.-P.).
Chovet (Jean-M.-J.-J.).
Clément (Gaston-S.) (2).
Clop (Georges-P.-A.).
Cognet (Maurice-A.-R.).
Cohade (Pierre).
Colc (Yves-G.).
Coldefy (Claude-J.-E.).
Commeyras (André-L.) (1).
Coppolani (Georges-J.-A.) (2).
Cornet (Lucien).
Coulon (Pierre-L.-A.).
Coulon (Maxime).
Crouzet (Francis-J.-L.).
Dalle (Joseph-R.) (2).
Darier (Jean-C.-L.).
Daviron (Bernard-P.-R.).
Debeugny (Gérard-J.-C.).
Delaunay (Georges-M.) (2).
Delplanque (Jean-Pierre).
Deronne (Max-F.).
Desprez (Noël-R.) (2).
Dessoudres (Jacques-V.).
Destrac (Paul-J.) (2).
Devianne (Gabriel-J.-G.).
Devis (Henri-J.).
Dubiez (Paul).
Duchêne (André-B.-R.).
Dumage (Augustin-P.-M.).
Dumont (Jean-Claude) (1) (2).
Durat (Joël).
Duval (Jacques-R.).
Enguehard (Christian-M.-A.).
Erny (Jean).
Faure (Daniel).
Ferret (Jean-L.).
Feunteun (Jean-J.-F.).
Fichet (Paul-V.).
Fillon (François-T.-H.).
Fonteneau (Gérard-J.-T.).
Foulquié (André-J.-L.) (1).
Fournier (Eugène-J.).
Fournier (Marcel-R.-P.).
Galician (Roger-J.-G.).
Ganancia (Georges-C.) (2).
Gay (Jean-A.).
Géraud (Yves-J.).
Gilbert (Daniel-L.-L.).
Giralt (Pierre-J.-A.).
Giraud (Philippe-N.).
Gleizal (Gilbert-L.).
Godon (Daniel-P.).
Gonzalez (Manuel).
Gouillardon (Jean-Claude) (2) (3).
Grégoire (Francis-F.-M.).
Guédé (Jacques-L.) (2).
Guégo (Hugues-A.).
Guerrini (Paul-M.).
Guilbaud (Jean-E.).
Guimard (François-L.-J.-A.).
Guy (Bernard-V.-C.).
Habouzit (Louis-M.-J.) (2) (3).
Hallart (Guy-L.-R.).
Hatton (Robert-G.).
Henocq (André-R.-E.).
Herzberg (Joël) (2).
Hiriart (Pierre-E.C.) (2).
Homberg (Alois-P.).
Horta (Paul-J.).
Huguen (Pierre) (1).
Imbert (Francis-P.-A.).
Jacquet (Jean-C.-L.) (2).
Jaquet (Paul-E.-R.).
Jarraud (Michel-J.).
Joubé (Jean-C.-C.).
Jouhannaud (Michel-M.).
Juillet (André-J.).
Juston (Jean-Pierre-J.) (2).
Koenig (Pierre-A.).
Lajoinie (Pierre-L.-R.).
Lannes (Albert-A.) (2).
Larivière (Guy-L.-R.).
Laurent (Jean-R.-A.).
Le Drû (Guy-V.).
Lefebvre (Claude-A) (1) (2).
Le Hégarat (Guy-M.).
Leleu (René) (1).
Lespiaucq (Pierre-G.).
Magnan (Claude-R.) (2).
Mahé (Pierre-A.-C.).
Maillot (Jacques-A.-L.).
Mallet (Marcel-J.-L.-J.).
Marcheron (Claude-L.-E.).
Marichal (René) (1) (2).
Marion (Robert).
Masquelier (Pierre-F.-J.).
Masse (Yves-J.).
Mayençon (René-P.).
Merlier (Maurice (P.-L.).
Merviel (Claude-J.).
Messager (Christian-J.-J.).
Messian (Philippe-R.-R.).
Meyer (Claude-A.).
Michel (Claude-J.).
Michel (André-G.) (2).
Miellet (Gabriel).
Mirouze de Lène (Serge-J.-L.). (1).
Moëc (Jean-H.-M.).
Mole (Claude-R.-J.) (2).
Molin (Jacques-R.-F.).
Mollereau (Roger-N.).
Monier (Hervé-J.).
Moreau (Daniel-G.).
Morin (Pierre-J.-L.).
Mortureux (Bernard-L.-M.-F.).
Mougin (Gilbert-M.-H.).
Moussafir (Claude-M.).
Muckensturm (Jean-Pierre) (2).
Nabeth (Alexandre-G.) (2).
Napp (Jean-Louis).
Narbonne (Pierre-P.-G.).
Nardi (Pierre-F.-C.) (2) (3).
Navez (Michel-J.-L.).
Neyret (Pierre-R.).
Nicole (Michel-M.-F.).
Ochs (Robert-C.).
Oddie (Jean-Paul).
Orio (Georges-R.) (1).
Paris (Michel-V.).
Pellevoizin (Guy-J.-R.) (2).
Perrin (Marcel-G.) (2) (3).
Pépin-Lehalleur (Yves-R.).
Pescayre (André-P.-L.).
Pessina (Henri-C.).
Petitcolin (Gérard-J.-A.).
Peytavin (Robert-L.).
Picard (Jean-Marie).
Pierret (Georges-C.-M.-J.).
Pierrot (Michel).
Pierrou (Jean-J.) (1) (2).
Pierson (Michel-J.).
Piger (Jean-P.-F.) (2).
Pinatel (Louis-M.-A.) (2) (3).
Pinchot (Pierre-H.-M.).
Pinçon (Jean-Claude-P.-F.) (2).
Pistono (Norbert-R.).
Plisson (Philippe-P.-P.).
Poohulu (Pierre-M.-G.) (2).
Poinsignon (Jean-N.-L.).
Poletti (André-J.).
Pollicand (Gérard) (1) (2) (3).
Poncloire (Jean-R.-E.).
Porchez (Jacques-Y.-A.) (2).
Portelli (Michel-C.-F.) (2).
Potier (François-X.-M.) (2).
Porzier (Jean-Marie) (1).
Probst (Pierre-C.-E.).
Puiseux (Marc-J.-J.) (2) (3).
Quiri (André-J.).
Racine (Jacques-E.-J.).
Raybaut (Paul-F.-L.-J.) (2).
Rebillard (Georges-M.).
Régnon (Pierre-L.) (1) (2).
Renard (Charles-R.-J.).
Renaud (Jean-Marie) (1) (2).
Renaudin (Olivier-L.-M.) (2).
Renouf (André-L.-G.).
Réveillère (Robert-M.-J.) (1) (2).
Revellin-Falcoz (Jean-Claude-A.) (2).
Revillion (Louis-H.-R.).
Reynier (Roger-M.).
Richard (Jean-G.) (1) 2).
Richard (Philippe-J.) (1) (2).
Ringenbach (Pierre-J.-M.).
Rothstein (Pierre-M.).
Roumier (Bernard-C.).
Sabalhier (Jacques-M.-B.-L.).
Saindreman (Yves-F.-M.).
Sallèges (Serge-M.-J.).
Salomon (Claude-A.).
Sampont (Claude-G.-R.).
Savard (Jean-R.) (1).
Schembri (Guy-M.-J.) (2).
Schwob (René-J.) (2).
Sebilleau (Claude-P.-M.).
Seneca (Jacques-A.-H.).
Sladek (Jean).
Stell (Jean) (2).
Tanneau (Henri).
Terrentroy (Georges-L.-F.).
Théron (André-M.-J.).
Thieubaut (André-P.).
Thomas (Gilbert).
Thuaire (Jean-G.-M.) (2).
Timotei (Francis-J.) (2).
Tranchant (Emmanuel-A.-J.-B.).
Triolle (Jacques-J.-C.).
Usclat (Jean-E.-A.).
Vacca (Georges-L.).
Varénas (Jean-L.).
De Vathaire (Hervé-M.-A.-A.) (2).
Vecchioni (Michel).
Vercelletto (Louis-V.).
Verdie (Georges-Claude) (2).
Vietti (Jacques-J.-L.).
Villaines (Jean-R.-R.) (2) (3).
Villeneuve (René-A.-M.).
Vincienne (Michel-F.).
Voydie (Auguste-A.-B.).
Waayeret (Daniel-J.-G.).
Wattine (Jean-Claude-A.-M.).
Williot (René-P.) (2) (3).

(1) Sous réserve de fournir, avant le 10 janvier 1952, la copie du baccalauréat (2e partie).
(2) Sous réserve de complément de dossier par l'extrait de casier judiciaire manquant.
(3) Sous réserve que l'intéressé établisse une demande d'admission au peloton préparatoire aux pelotons d'E. C. R. conforme au modèle n° 1 annexé à l'instruction n° 4000/EMG.FA.A/3/Ec. du 14 mai 1949 et ses modificatifs.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats déclarés admis sur titres aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion, 1re fraction) par dérogations exceptionnelles à l'instruction n° 4000/EMG.FA/A/3/Ec. du 14 mai 1949 et ses modificatifs.

(Décision ministérielle n° 3882/E. M. P. 5 du 29 décembre 1951.)

I. — Corps des officiers de réserve de l'air (cadre navigant).

(Elève observateur sous spécialité navigateur.)

Daudet (Louis-M.-J.-J.).

II. — Corps des officiers de réserve de l'air (cadre sédentaire).

Ballot (Pierre-M.-G.).
Bataille (Pierre-A.-G.).
Beaupied (Jean-Y.).
Belin (Gérard-J.-M.) (3).
Bellanger (Roger-A.-J.).
Bouchard (Jean-L.-A.).
Bouchet (Paul-A.) (2).
Bounoure (Vincent-A.-A.).
Burillon (André-H.-A.) (1).
Cadillon (Michel-R.).
Coquin (Jean D.).
Cortier (Michel-R.-M.).
Dhelily (Serge-M.-D.).
Diemer (Jules-E.-E.).
Duolé (Georges-E.) (1).
Enjalbert (Pierre-J.).
Falque (Christian-N.-E.).
Faure (Robert).
Forestier (Jean-M.-L.).
Granet (Pierre-M.-A.).
Gréco (Pierre).
Habert (Pierre-B.).
Hamberger (Robert-C.-H.).
Hericher (Léon-B.-E.).
Hovnanian (Claude-J.).
Jardin (Jacques-H.-M.-J.).
Kahane (Jean-Pierre).
Klein (Pascal).
Laforge (Marcel-V.-A.).
Leclerc (Jacques-C.) (2).
Le Meur (Claude-G.).
Lépine (Jacques-L.-E.).
Masson (Bernard-C.-R.-J.).
Masson (Louis-J.-G.).
Millet (Jean-R.).
Morel (Jacques).
Perrichon (Michel-R.-M.).
Racine (Gilbert-G.-G.) (1) (2).
Ranoux (Jacques-R.).
Richelme (Robert-E.-A.).
Rivoire (Jean-H.).
Robin (Jean-R.-M.).
Seguy (Roger).
Torney (Jean-M.-A.).
Trauchessec (Pierre-G.).
Vallet (Roger-G.).
Vaucheret (Xavier-P.).
Velt (Claude-A.).
Verrier (Guy-R.).

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

Alfano (Carmel).
Anjuere (Gérard-M.-N.) (2).
Berger (Bernard-P.) (1).
Bessemoulin (Pierre-S.).
Boutin (Jacques-J.-P.-L.).
Bresson (Roger-P.).
Brunner (Gilbert-R.).
Casabonne (Jacques-J.).
Cessot (Georges-C.-J.).
Cheron (Daniel-M.-A.).
Chesneau (René-P.).
Colin (Jean-E.).
Cordaro (Laurent).
Cot (Bernard-A.-M.).
Delord (Michel-P.).
Démus (André).
Desseigne (Pierre-A.).
Dive (Pierre-F.-H.-A.).
Drabowitch (Serge-V.).
Dufour (Jean-Pierre-H.).
Dumont (Jean-Pierre-E.).
Duxin (Claude).
Eckert (François-X.).
Figon (Henri-L.).
Flores (François).
Fretigny (Gilbert-E.).
Froissart (Robert).
Furstein (Michel-G.-C.).
Gainette (Gérard).
Georgin (Pierre-E.-R.).
Gibert (Ferdinand-E.-M.).
Ginion (Guy-P.) (2).
Goujon (Maurice-F.).
Grillot (Michel-J.-R.) (2).
Gruget (Robert-E.-A.).
Guey (Daniel-A.).
Guillet (Pierre-G.-M.).
Hernu (Henri-L.-M.).
Jenné (Philippe-L.).
Job (Raymond-A.).
Jonnet (Fernand-G.).
Lallouette (Jean-T.-L.).
Larguier (André-E.).
Laurent (Henri-Y.).
Le Gall (Yann).
Legrand (Jean-Pierre-F.-F.).
Legros (André-L.).
Le Guillou (Jacques-A.-G.).
Leprince (Marc-E.-R.).
Leroy (Jean-F.).
Maugest (Jacques-G.-M.) (2).
Maury (Michel-J.).
Mulon (Guy-M.).
Nardon (Michel-H.-C.).
Pérès (Claude).
Pingard (Gilbert-L.-C.).
Pistoulet (Laurent-B.-J.).
Rage (Pierre-G.-A.).
Richaud (Elie-A.).
Robard (Henri-A.-P.).
Robert (Dominique).
De Rocca-Serra (Jean-H.) (2).
Romefort (Philippe).
Rougier (Jean-M.).
Rouys (Robert-L.).
Sallé (Philippe-A.-P.-Y.).
Seng (Philippe-P.-J.).
Sergent (Jean-C.-O.).
Soffer (Jacques).
Tellier (Guy-A.).
Total (Bertrand-J.).
Triquet (Jean-M.).
Venries (Raymond-A.).
Verplanken (Claude-E.).
Virieux (Maurice-L.-C.) (1) (2).

(1) Sous réserve de fournir, avant le 10 janvier 1952, la copie du diplôme justificatif.

(2) Sous réserve de complément de dossier par l'extrait de casier judiciaire manquant.

(3) Sous réserve que l'intéressé établisse une demande d'admission au peloton préparatoire aux pelotons d'E. O. R. conforme au modèle n° 1 annexé à l'instruction n° 4000/EMG.FA.A.3/Ec. du 14 mai 1949 et ses modificatifs.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis sur titres au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion, 1re fraction).

(Décision ministérielle n° 3882 E. M. P. 5 du 29 décembre 1951.)

I. — Corps des officiers de réserve de l'air, cadre navigant (élèves pilotes).

Bergonier (Henri-M.) (1) (3).
Breton (André-J.-A.) (3).
Delarocque (Roger-A.) (1) (3).
Fruh (Gérard-J.-M.) (2) (3).
Goguey (Pierre-F.) (1) (3).
Le Roux (René-E.) (3).
Levrier (Guy-L.) (1) (3).
Levy (Maurice-E.-P.) (3).
Vernière (Raymond-H.) (1) (3).

II. — Corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire.

Arruartena (Joseph) (2).
Auzols (Raymond-P.) (1).
Beranger (Jean-F.-P.).
Bergougnan (Simon-P.-R.-G.).
Bernard (Jacques-A.-A.).
Boussageon (Bernard-R.-F.).
Braconnier (Roger-G.).
Brasseur (Robert-L.) (2).
Brelle (Roger).
Buis (Roger-R.).
Cabe (Robert-E.).
Castellan (Jacques-E.).
Cuisenier (Jean-H.-E.).
Damotte (Fernand-E.).
Delobel (Pierre-A.-A.).
Denisse (Michel-Y.-C.).
Diwo (Bernard-J.).
Doré (Roger-L.-G.).
Dubarry (Pierre-D.) (1) (2).
Dumont (Jacques-A.-A.).
Dumoulin (Gustave-H.).
Eber (Louis-E.).
Freyche (Michel-G.).
Galland (Jacques).
Galzy (Jean-J.).
Garnero (Jacques) (2).
Gontard (René-H.).
Gonzalez de Gaspard (Pierre-E.-J.) (1) (2).
Grzybowski (Alain-J.-M.).
Guerquin (Germain-V.-J.).
Hennion (Jean-Pierre-G.-A.).
Hilaire (Yves-M.-J.).
Hinschberger (Félix-P.-L.-M.).
Hosotte (Adrien-M.).
Huitorel (André).
Iung (Jean-P.-G.).
Jeanjean (Pierre-A.-V.).
Lathuillière (Roger).
Laudrin (René-Y.).
Le Berre (Guy-C.-C.).
Lecoq (Bernard).
Ledrux (Etienne-M.-B.).
Léger (Michel).
Legrand (Jean-L.).
Lépagnol (Michel-H.).
Louboutin (Robert-J.-R.).
Lucius (Thierry-D.).
Marbaix (Yves-A.).
Mathias (François-M.-C.).
Mathieu (Auguste-A.-J.) (2).
Morineau (Michel-C.-P.).
Nicolas (Jacques-N.-M.).
Nyssen (René-J.-A.) (1) (2).
Ollivier-Lamarque (Bernard-J.).
Oliviéro (Maurice-R.-H.) (2).
Oppenheim (David-F.-T.).
Pazzagli (Paul-L.-J.).
Pouillot (Pierre-L.-A.).
Puech (Raymond-J.-C.) (2).
Raynaud (Jean-Claude) (1).
Riché (Philippe-F.-M.) (2).
Roque (René-J.-C.).
Schneider (Jean-R.-C.) (1) (2).
Sieskind (Manuel) (1) (2).
Testevuide (Guy-H.) (2).
Thibault (Gérard-M.).
Tromparent (René-P.-C.).
Trouvé (Philippe-G.-M.).
Turmel (Henri-F.-J.) (1).
Tzitron (Georges) (1) (2).
Valleix (Louis-G.-M.) (2).
Vanhée (Pierre-F.-J.).
Vanhoove (Pierre-Y.-J.).
Vuillermoz (Claude-E.).
Waghemaecker (Raymond-E.-J.).
Weber (René-G.).

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

Assadourian (Alexandre-G.).
Baude (Gervais-S.).
Baux (Edmond-V.-M.).
Beaulieu (Jean-R.).
Béjuit (Paul-L.-M.).
Beque (Aimé-D.).
Blanluet (Jack-E.).
Bonhoure (René-V.) (2).
Bourrelly (Edmond-M.).
Briffod (Georges-F.-M.) (2).
Caudan (Louis-L.).
Chabrolles (Lucien-M.).
Delassalle (Michel-J.).
Delaunoy (Robert-H.).
Démaret (Michel-A.) (1).
Deraet (Jean-C.-E.).
Dubus (Michel).
Fontaine (Jean-F.-L.) (2).
Fort (Joseph-F.-F.).
Gaillard (Robert-L.).
Gintz (Florent-G.).
Gloan (Robert-L.).
Giraudeau (Jean-R.).
Grand (Georges-J.-L.).
Guillaume (Pierre-M.) (2).
Guillon (Jacques-E.).
Henry (Pierre-G.).
Lacan (Jean-R.-L.).
Laury (Jacques-C.-L.) (2).
Leclerc (Pierre-E.) (2).
Liber (Marcel-P.).
Loger (Claude-H.-F.) (2).
Lurie (Robert-J.-P.).
Marcus (Guy-R.).
Michel (Louis-J.).
Niderkorn-Hermann (Jacques-L.-R.).
Oger (Pierre-P.-G.).
Olivier (Jean-A.) (1).
Pélabon (Jacques-M.).
Pellegrin (Yves-R.-J.) (2).
Peloutier (Marcel-J.) (2).
Provou (Pierre-E.-H.).
Rizet (Jacques-L.-E.).
Rozard (André-J.-H.).
Sarkissian (Paul).
Simondin (Francis-L.).

(Supplément.)

Souillot (Jean).
Tallon (Jacques-A.-F.).
Tiran (Georges-L.).
Vallet (Louis-E.-S.).
Viard (Marcel-L.-G.) (1) (2).
Vigneron (Edmond-J.-E.) (2).
Wagner (Pierre).
Zech (Georges-H.).

(1) Sous réserve de fournir, avant le 10 janvier 1952, la copie d'un des diplômes donnant accès sur titres au peloton préparatoire.

(2) Sous réserve de complément de dossier par l'extrait de casier judiciaire manquant.

(3) Sous réserve de réunir toutes les conditions fixées par le paragraphe 8 de la circulaire n° 7070/EMG. FA.A/3/PRE. du 26 septembre 1951.

Liste complémentaire, par ordre alphabétique, des candidats élèves officiers de réserve de l'air du 2e contingent 1951, 1re fraction, titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure, admis en stage de spécialisation.

(Référence: circulaire 7808/EMG. FA. A. 5 SG. du 7 novembre 1951.)

LISTE N° 1

A. — Corps des officiers de réserve de l'air, cadre navigant (élève pilote).

Deroide (Yves-P.-J.) (1) (2).

B. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

Berger (Marcel-Y.) (2).
Deslelle (Jean-R.) (2).
Goepp (Louis-C.).
Pominé (Bernard-P.-J.) (2) (3).

C. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Urien (Roger) (2).

LISTE N° 2

A. — Corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire.

Baudet (Claude-P.-J.) (2) (3).
Giraud (Jacques-R.-R.) (2).
Giry (Jean-H.) (2).
Hartmann (André) (2).
Lévi (Jacques) (2).
Maurouzel (Jean-L.) (2).
Stoltz (Robert-E.-R.) (2).
Wagret (Jean-M.) (2).

B. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

Caisso (Jules-J.) (2).
Ducastin (Roland-E.) (2).
Gallard (Henri-G.) (2).
Lochard (Jean-A.) (2).

C. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Adam (André-M.) (2).
Beaucher (Jean-P.-A.) (2) (3).
Bottero (Charles-L.).
Brisson (Michel-M.-G.) (2) (3).
Damotte (Bernard-P.-M.) (2) (3).
Gachiniard (Maurice) (2) (3).
Gautier (Dominique-G.) (2).
Guislain (Henri-C.) (2).
Ruegger (Jean-F.-M.) (2).
Sernin (Jean-P.-L.-L.).
Trilha (Michel-P.-F.) (2).

(1) Sous réserve de réunir toutes les conditions fixées par le paragraphe 8 de la circulaire 7070/EMG. FA.A/3/PRE. du 26 septembre 1951.

(2) Sous réserve de complément de dossier par l'extrait de casier judiciaire manquant.

(3) Sous réserve de fournir avant le 15 janvier 1952 la copie du diplôme justificatif.

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1951, des secrétaires administratifs du service des poudres.

Pour la 1re classe.

M. Grangier (Roger), de la poudrerie de Sorgues.
M. Perron (Pierre), de la poudrerie de Vonges.

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des secrétaires administratifs (branche « Commissariat et santé »).

Par décision du secrétaire d'Etat à la marine en date du 29 décembre 1951, ont été inscrits au tableau d'avancement pour 1952 dans le personnel civil administratif du commissariat de la marine (branche « Commissariat et santé »):

I. — *Pour l'avancement au grade de secrétaire administratif principal, 1er échelon.*

1 MM. Antoni (Antoine), secrétaire administratif de 1re classe, 4e échelon.
2 Passot (Jean), secrétaire administratif de 1re classe, 4e échelon.
3 Haliégot (François), secrétaire administratif de 1re classe, 4e échelon.
4 Faujour (Pierre), secrétaire administratif de 1re classe, 4e échelon.
5 Grall (Joseph), secrétaire administratif de 1re classe, 4e échelon.

II. — *Pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de 1re classe, 1er échelon.*

1 MM. Rougy (Louis), secrétaire administratif de 2e classe, 6e échelon.
2 Stéphany (Joseph), secrétaire administratif de 2e classe, 6e échelon.
3 Moniot (Pierre), secrétaire administratif de 2e classe, 6e échelon.
4 Corcuff (Jean), secrétaire administratif de 2e classe, 6e échelon.
5 Alduc (Maurice), secrétaire administratif de 2e classe, 6e échelon.
6 Solnon (Maurice), secrétaire administratif de 2e classe, 6e échelon.
7 Théréné (Albert), secrétaire administratif de 2e classe, 6e échelon.

Tableau d'avancement de 1952 (armée de mer).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 décembre 1951:

CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Page 12783, 2e colonne, 69e ligne, au lieu de: « de Bonafos de La Tour », lire: « de Bonaffos de La Tour »; 3e colonne, 58e ligne, au lieu de: « Prent », lire: « Parent »; 4e colonne, 3e ligne, au lieu de: « Chavanne », lire: « Chavane »; 4e colonne, 27e ligne, au lieu de: « Ulmann », lire: « Ullmann ».

CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES

Page 12785, 1re colonne, 40e ligne, au lieu de: « Leduc », lire: « Le Duc »; 2e colonne, 30e ligne, au lieu de: « Leymergie », lire: « Leymerigie ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Agrément de générateurs d'acétylène.

Par arrêté en date du 8 janvier 1952, est agréé, sous le numéro 211, le générateur d'acétylène « Sauvageau », type C 5 C, à contact et à haute pression, construit par les Etablissements Sauvageau, 26, boulevard Richard-Lenoir, à Paris (11e), tel qu'il est défini par les plans et l'état descriptif joints au dossier d'agrément.

Par arrêté en date du 8 janvier 1952, est agréé, sous le numéro 212, le générateur d'acétylène « Sauvageau », type C 7 C, à contact et à haute pression, construit par les Etablissements Sauvageau, 26, boulevard Richard-Lenoir, à Paris (11e), tel qu'il est défini par les plans et l'état descriptif joints au dossier d'agrément.

Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la centrale thermique de Pont-de-Menat (Puy-de-Dôme) et de ses installations annexes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 décembre 1951, page 12225, 1re colonne: remplacer aux deuxième et troisième lignes de l'article 2 de l'arrêté ci-dessus les mots: « sur le territoire de la commune de Pouzol (département du Puy-de-Dôme) », par les mots: « sur le territoire des communes de Pouzol, Saint-Rémy-de-Blot, Menat, Servant, Moureuille et Saint-Eloy-les-Mines (département du Puy-de-Dôme) ».

(*Supplément. — Fin.*)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Commission régionale des landes de Gascogne.

Additif au *Journal officiel* des 3 et 4 décembre 1951: page 11982, après: « M. Léon Brouste, maire de Morcenx (Landes) », ajouter: « M. Robert Lacoste, maire de Houeilles (Lot-et-Garonne) ».

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 52-35 du 5 janvier 1952 relatif aux dépenses de protection et de mobilisation à la charge des départements civils.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du ministre adjoint à la défense nationale,

Vu la loi de finances pour l'exercice 1951 (n° 51-598 du 24 mai 1951), et notamment son article 3;

Vu la loi n° 51-651 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (Défense nationale);

Vu la loi n° 51-642 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'équipement pour l'exercice 1951 (France d'outre-mer et Etats associés),

Décrète:

Art. 1er. — Le crédit de 3 milliards de francs, ouvert par la loi n° 51-598 du 24 mai 1951 et non affecté par les lois de développements n°s 51-651 et 51-642 du 24 mai 1951, est inscrit au chapitre 6010 (nouveau): « Préparation des mesures de protection et de mobilisation à la charge des départements civils » de la section commune du budget de la défense nationale pour l'exercice 1951.

Art. 2. — Sur le crédit inscrit au chapitre 6010 conformément à l'article précédent, une somme de 615.160.000 francs est définitivement annulée.

Art. 3. — Il est ouvert aux ministres, sur l'exercice 1951, des crédits d'un montant total de 615.160.000 francs et répartis par services et par chapitres conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 4. — Par prélèvement sur la dotation du chapitre 6010 visé à l'article 1er, des sommes s'élevant respectivement à 345 millions de francs et à 20 millions de francs pourront être rattachées au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones et au budget annexe de la radiodiffusion française, au titre des dépenses de matériel technique électrique ou radioélectrique, selon la procédure applicable aux fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.

Art. 5. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le ministre adjoint à la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre adjoint à la défense nationale,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

ÉTAT ANNEXÉ

Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts sur l'exercice 1951.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts
		millions de francs.
	TITRE Ier. — DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	Agriculture.	
3320	Matériel de la direction générale des eaux et forêts	500
	Affaires économiques.	
1230	Institut national de la statistique et des affaires économiques. — Salaires du personnel auxiliaire	12.000
	Intérieur.	
1190	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Indemnités	13.050
3320	Défense passive. — Matériel et fonctionnement des services	17.500
	Total pour l'intérieur	30.550
	Santé publique et population.	
4050	Mesures générales de protection de la santé publique	153.000
5300	Subventions aux diverses œuvres de secours.	74.000
	Total pour la santé publique et la population	227.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
3000	Service des ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement des bureaux	19.610
3300	Loyers des bureaux et indemnités de réquisition	100
3320	Remboursements à diverses administrations.	400
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	20.110
	RECAPITULATION	
	Agriculture	500
	Affaires économiques	12.000
	Intérieur	30.550
	Santé publique et population	227.000
	Travaux publics, transports et tourisme	20.110
	Total pour les dépenses de fonctionnement	290.160
	TITRE II. — DEPENSES D'EQUIPEMENT	
	Marine marchande.	
9600	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	200.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
9131	Institut géographique national. — Equipement.	125.000
	Total pour les dépenses d'équipement.	325.000
	RECAPITULATION	
	Dépenses de fonctionnement	290.160
	Dépenses d'équipement des services civils	325.000
	Total pour l'état annexe	615.160

Décret n° 52-16 relatif au versement de la cotisation de sécurité sociale à la charge des ouvriers de l'Etat retraités ou de leurs veuves, bénéficiaires des régimes de sécurité sociale institués par les décrets du 28 juin 1947 et du 19 février 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 janvier 1952: page 263, 2e colonne, article 2, 5e ligne, au lieu de: « ..., par le fonds national... », lire : « ..., par le fonds spécial... ».

Agrément de syndicats de souscripteurs du Lloyd's de Londres pour des opérations d'assurances contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de véhicules.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938, unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment ses articles 7 et 9;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurance et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, notamment son titre IX;

Vu le décret du 13 août 1947 fixant les modalités spéciales d'application du règlement d'administration publique du 30 décembre 1938 au Lloyd's de Londres et aux établissements constitués sur les mêmes bases, notamment son titre Ier;

Vu les arrêtés des 4 octobre 1948 et 1er février 1951 portant agrément de syndicats de souscripteurs du Lloyd's de Londres pour des opérations d'assurances contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de véhicules;

Vu, avec les pièces à l'appui, les demandes d'agrément présentées par quatre nouveaux syndicats de souscripteurs du Lloyd's de Londres en vue de pratiquer en France et en Algérie les opérations d'assurance contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de véhicules autres que les aéronefs,

Sur la proposition du directeur des assurances:

Arrête:

Art. 1er. — La liste des syndicats de souscripteurs du Lloyd's de Londres agréés dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938, pour pratiquer en France et en Algérie les opérations d'assurance contre les risques de toute nature résultant de l'emploi de tous véhicules autres que les aéronefs visés au paragraphe 9° de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938, est modifié comme suit:

Les syndicats de souscripteurs:

N° 212 (J.-A. Halford et autres);
N° 213 (W.-L.-A. Derby et autres);
N° 583 (S. Berkeley Owen et autres);
N° 838 (H.-W. Brunning et autres),

se substituent, à compter du 1er janvier 1952, aux syndicats de souscripteurs:

N° 947 (S.-E. Hudson et autres);
N° 203 (J.-A. Halford et autres);
N° 210 (J.-A. Halford et autres);
N° 214 (J.-A. Halford et autres).

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Sûreté nationale.

COMMANDANTS

Par arrêté en date du 30 novembre 1951, M. Esmiol (Victor), commandant de C. R. S. de 3e classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la direction générale de la sûreté nationale (état-major des C. R. S.).

Par arrêté en date du 28 décembre 1951, M. Pailleret (Eugène), commandant principal de C. R. S. de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 83.

OFFICIERS

Par arrêtés en date du 2 novembre 1951:

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

M. Albertini (Marc), officier de paix de 1re classe au corps urbain de Marseille.

M. Treussart (Henri), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Cherbourg.

M. Cardinal (Paul), officier de paix principal de 1re classe au corps urbain de Valence.

M. Gonzard (Roger), officier de C. R. S. de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 175.

Par arrêté en date du 21 novembre 1951, M. Merle (Henri), officier de paix principal de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, au corps urbain de Bordeaux.

Par arrêté en date du 26 novembre 1951, M. Fouchard (Robert), officier principal de C. R. S. de 1re classe, est affecté, dans l'intérêt du service, au département de la Guadeloupe, pour y assurer le commandement du détachement de C. R. S.

Par arrêté en date du 6 décembre 1951, M. Normand (Michel), officier de C. R. S. de 1re classe, actuellement suspendu de ses fonctions avec demi-traitement, est radié des cadres de la sûreté nationale.

Par arrêté en date du 27 décembre 1951, sont nommés élèves officiers de C. R. S. et affectés provisoirement à la compagnie républicaine de sécurité n° 16, à Saint-Omer, en vue d'y effectuer un stage d'instruction:

MM. Barrère (Christian), Brenière (Jacques), Farret (Edmond), Farret (Robert), Patry (Bernard), Monier (Guy), Arrighi (Jean).

Par arrêté en date du 28 décembre 1951, M. Bermann (Jean), officier principal de C. R. S. de 1re classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 72.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 5 janvier 1952 portant classement de la partie du sommet du mont Blanc appartenant à la commune des Houches.

Par décret du 5 janvier 1952, est classé parmi les sites pittoresques de la Haute-Savoie l'ensemble des terrains communaux situés au-dessus de la cote 2000 dans le massif du mont Blanc et appartenant à la commune des Houches.

Architecture.

Par arrêté en date du 18 décembre 1951, les vérificateurs des bâtiments civils dont les noms suivent sont chargés des opérations suivantes à effectuer à la cité technique de Cachan:

M. Courtois, construction de l'école normale nationale d'apprentissage de garçons;

M. Philipponnet, construction de l'école nationale professionnelle de garçons;

M. Huchon, construction de l'école normale nationale d'apprentissage de jeunes filles;

M. Lempereur, construction du collège technique commercial.

En outre, conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 septembre 1951, M. Coudray est chargé de coordonner la vérification de tous ces travaux de construction.

Par arrêté en date du 18 décembre 1951, sont nommés, à titre provisoire, en remplacement de M. Condemine, décédé:

M. Gergères pour les bâtiments suivants: domaine de Compiègne, domaine de Fontainebleau, centre éducatif de Montry, lycée de Compiègne (château de Torcy);

M. Bruyet, pour le ministère de la défense nationale.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 8 janvier 1952, M. Rougeaux (Léon), instituteur de 2e classe du département de la Marne, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 8 janvier 1952, M. Proutière (Eugène), instituteur de 2e classe du département de Maine-et-Loire, est maintenu pour une durée de cinq ans, du 1er janvier 1950 au 30 septembre 1955, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 8 janvier 1952, M. Romagnant (Victor), instituteur de 2e classe du département des Côtes-du-Nord, est maintenu pour une durée de cinq ans, à compter du 1er février 1950, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 8 janvier 1952, M. Vincent (Robert), instituteur de 4e classe du département de la Charente-Maritime, est maintenu du 1er janvier 1950 au 30 septembre 1953, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 8 janvier 1952, M. Teillac (Jean), instituteur de 4e classe du département de Loir-et-Cher, est maintenu pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 1951, à la disposition du directeur du centre n° 1 de recherche scientifique pour exercer ses fonctions d'attaché de recherches de physique corpusculaire.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Enseignement technique.

Par arrêté du 8 janvier 1952, M. Ternier (Paul), professeur de collège technique, 5e échelon, est maintenu en service détaché auprès de la chambre de commerce de Paris, en vue d'exercer ses fonctions à l'école commerciale de jeunes gens, 39, avenue Trudaine, Paris (9e), pour une période de cinq années, à compter du 1er octobre 1951.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Liste des ouvrages et installations de télécommunications et d'aides à la navigation aérienne civile soumis à l'autorité de l'aéroport principal de Bordeaux-Mérignac.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 49-1675 du 31 décembre 1949 portant organisation du service de la navigation aérienne;

Vu le décret n° 49-1676 du 31 décembre 1949 portant organisation des aéroports en métropole et dans les départements d'outre-mer;

Vu le décret du 29 juin 1951 institut l'aéroport de Bordeaux-Mérignac en aéroport principal;

Vu l'arrêté en date du 4 juillet 1951 portant attributions des chefs des services des aéroports principaux;

Vu la décision ministérielle n° 8589 DNTA/2 R du 15 décembre 1950 portant organisation des services locaux métropolitains relevant du service de la navigation aérienne,

Arrête:

Art. 1er. — Les ouvrages et installations de télécommunications et d'aides à la navigation aérienne civile situés dans le département de la Gironde ci-dessous désignés sont rattachés à l'aéroport principal de Bordeaux-Mérignac:

1° Les installations et les matériels téléphoniques, télégraphiques et radiotélégraphiques nécessaires au contrôle de la circulation aérienne locale et aux autres besoins locaux;

2° Les installations et les matériels visuels radio et radar utilisés pour l'attente, l'approche, la percée et l'atterrissage sur l'aéroport principal de Bordeaux-Mérignac et sur les aéroports secondaires qui lui sont rattachés, y compris le radioalignement moyenne fréquence de Bordeaux.

Art. 2. — Sont, en outre, rattachées à l'aéroport principal au point de vue de la discipline et de l'administration des personnels les installations d'intérêt général ci-après:

Le bureau central des transmissions stationné sur l'aérodrome;
Le centre de contrôle régional de l'Ouest;
Les radiogoniomètres à haute et moyenne fréquence de Bordeaux;
La station de réception de Bordeaux;
La station d'émission de Gajac;
Le phare de navigation de Mérignac (y compris les personnels de la circonscription radioaéronautique de Bordeaux stationnés sur l'aéroport);
Le centre régional de la météorologie.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

Pour le ministre des travaux publics,
des transports et du tourisme, et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Liste des ouvrages et installations de télécommunications et d'aides à la navigation aérienne civile soumis à l'autorité de l'aéroport principal de Marseille-Marignane.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 49-1675 du 31 décembre 1949 portant organisation du service de la navigation aérienne;

Vu le décret n° 49-1676 du 31 décembre 1949 portant organisation des aéroports en métropole et dans les départements d'outre-mer;

Vu le décret du 29 juin 1951 instituant l'aéroport de Marseille-Marignane en aéroport principal;

Vu l'arrêté en date du 4 juillet 1951 portant attributions des chefs des services des aéroports principaux;

Vu la décision ministérielle n° 8589 DNTA. 2R du 15 décembre 1950 portant organisation des services locaux métropolitains relevant du service de la navigation aérienne,

Arrête:

Art. 1er. — Les ouvrages et installations de télécommunications et d'aides à la navigation aérienne civile situés dans le département des Bouches-du-Rhône, ci-dessous désignés, sont rattachés à l'aéroport principal de Marseille-Marignane:

1° Les installations et les matériels téléphoniques, télégraphiques et radiotélégraphiques nécessaires au contrôle de la circulation aérienne locale et aux autres besoins locaux;

2° Les installations et les matériels visuels radio et radar utilisés pour l'attente, l'approche, la percée et l'atterrissage sur l'aéroport principal de Marseille-Marignane et sur les aéroports secondaires qui lui sont rattachés, y compris le radio-alignement moyenne fréquence de Berre.

Art. 2. — Sont en outre rattachées à l'aéroport principal, au point de vue de la discipline et de l'administration des personnels, les installations d'intérêt général ci-après:

Le centre de transmissions stationné sur l'aérodrome, à l'exception des liaisons locales visées à l'article 1er;
Les radiogoniomètres à haute et moyenne fréquence de Marignane;
La station d'émission de Saint-Pierre;
Le centre radioélectrique de Gignac (y compris le personnel de la circonscription radioaéronautique de Marseille);
Le phare aéronautique de Vitrolles;
Le centre régional de la météorologie.

Fait à Paris, le 28 décembre 1951.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Composition de la commission pour la gestion du fonds spécial d'investissement routier.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951 portant abrogation du décret n° 51-1211 du 30 octobre 1951 relevant le taux des taxes intérieures de consommation de certains produits pétroliers et création d'un fonds spécial d'investissement routier (*Journal officiel* du 30 décembre 1951),

Arrête:

Art. 1er. — La composition de la commission chargée d'assister le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme pour la création du fonds spécial d'investissement routier est fixée de la manière suivante:

Parlementaires.

M. Christian Pineau, député, ancien ministre, membre de la commission des finances à l'Assemblée nationale.

M. Litalien, député, membre de la commission des moyens de communication et du tourisme à l'Assemblée nationale.

M. Hébert, sénateur, membre de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme au Conseil de la République.

Fonctionnaires du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

M. Rumpler, directeur des routes.

M. Pelissonnier, inspecteur général des ponts et chaussées.

Représentant du ministre du budget.

M. Goetze, directeur du budget, ou son représentant.

Représentant du ministre de l'intérieur.

M. Damelon, directeur de l'administration départementale et communale, ou son représentant.

Représentants des usagers.

M. Petiet, vice-président de l'Automobile-Club de France, président de la chambre syndicale des constructeurs d'automobiles.

M. Gallienne, président de l'Union routière de France.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du ministre, la présidence de la commission sera exercée par M. Parmentier, vice-président du conseil général des ponts et chaussées.

Le secrétariat de la commission sera assuré par les soins de la direction des routes.

Fait à Paris, le 5 janvier 1952.

ANTOINE PINAY.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, les majorations pour les avancements d'échelons prévues à l'article 8 modifié de la loi n° 48-1250 du 6 août 1948, en faveur des déportés et internés de la Résistance, sont fixés comme suit pour les fonctionnaires dont les noms figurent ci-après:

Ingénieurs principaux d'exploitation de la navigation aérienne.

MM. Lachaud (Joseph), 1 an 8 mois 8 jours.
Pereyron (Louis), 1 an 8 mois 2 jours.
Sommesous (Gaston), 1 an 8 mois 15 jours.

Ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne.

M. Lefeuvre (Auguste), 1 an 8 mois 1 jour.

Ingénieur principal des travaux des télécommunications aériennes.

M. Buet (André), 1 an 6 mois 7 jours.

Contrôleur principal de la navigation aérienne.

M. Mallet (Edmond), 3 ans 25 jours.

Contrôleur de la navigation aérienne.

M. Ducos (Guy), 4 ans 1 mois 16 jours.

Agents de la navigation aérienne.

M. Spinelli (Paul), 2 ans 1 mois 24 jours.

Par arrêté en date du 11 décembre 1951, la démission de son grade présentée par M. Gros (René), intégré dans le corps des agents de la navigation aérienne par arrêté du 18 novembre 1950, est acceptée à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté en date du 11 décembre 1951, la démission de leur grade présentée par les agents de la navigation aérienne dont les noms suivent, est acceptée à compter des dates indiquées ci-après:

M. Caillet (Pierre): 1er novembre 1951.

M. Gauthier (Jean): date de publication au *Journal officiel* dudit arrêté.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 8 janvier 1952, M. Etienne (André), adjoint technique des ponts et chaussées de 4e échelon, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans la même situation pour cinq ans, à compter du 16 avril 1951, en vue d'occuper un emploi de reviseur de 1re classe, 3e échelon, au service départemental du Calvados.

MINISTERE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Décret du 4 janvier 1952 autorisant la chambre de commerce de Honfleur à contracter un emprunt de 30.541.500 F.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du commerce et des relations économiques extérieures et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu l'ordonnance n° 45-2197 du 24 octobre 1945 sur les gares routières publiques de voyageurs;

Vu le décret n° 46-1976 du 5 septembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance précitée;

Vu le décret n° 48-450 du 16 mars 1948 approuvant un cahier des charges particulier type pour la concession des gares routières publiques de voyageurs;

Vu l'acte de concession intervenu le 14 mai 1951 entre la ville de Lisieux et la chambre de commerce de Honfleur;

Vu l'arrêté interministériel du 20 octobre 1951 approuvant ledit acte de concession et le cahier des charges particulier concernant la construction et l'exploitation d'une gare routière publique de voyageurs à Lisieux;

Vu la délibération du 13 novembre 1951 par laquelle la chambre de commerce de Honfleur a sollicité l'autorisation de contracter un emprunt de 30.541.500 F en vue de la construction de ladite gare,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Honfleur est autorisée à contracter un emprunt de 30.541.500 F en vue de la construction d'une gare routière publique de voyageurs à Lisieux.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit des taxes d'usage.

Art. 2. — Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

FRANÇOIS BILOUX.

Décret du 4 janvier 1952 autorisant la chambre de commerce de Honfleur à contracter un emprunt de 12.533.801 F.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du commerce et des relations économiques extérieures et du secrétaire d'Etat au commerce;

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la délibération de la chambre de commerce de Honfleur en date du 9 octobre 1951,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Honfleur est autorisée à contracter un emprunt de 12.533.801 F en vue de financer la construction et l'aménagement de locaux destinés à l'installation de ses services lexoviens.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse,

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen du produit de l'imposition additionnelle à la patente.

Art. 2. — Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 1952.

R. PLEVEN

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre du commerce
et des relations économiques extérieures,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
FRANÇOIS DELCOS.

Décret du 4 janvier 1952 autorisant la chambre de commerce de Toulouse à contracter un emprunt complémentaire de 10 millions de francs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du commerce et des relations économiques extérieures et du secrétaire d'Etat au commerce;

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu la loi du 20 juin 1933 comprenant les aéroports parmi les établissements que les chambres de commerce sont autorisées à fonder et à administrer;

Vu l'arrêté du 24 octobre 1950 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public par la chambre de commerce de Toulouse;

Vu le décret du 28 juillet 1950 autorisant l'assemblée consulaire à contracter un emprunt de 20 millions de francs en vue de sa participation aux travaux d'aménagement de l'aérodrome de Toulouse-Blagnac;

Vu la délibération de cette compagnie en date du 3 octobre 1951,

Décrète :

Art. 1er. — La chambre de commerce de Toulouse est autorisée à contracter un emprunt complémentaire de 10 millions de francs en vue de sa participation aux travaux d'aménagement de l'aérodrome de Toulouse-Blagnac.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Si l'emprunt est réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt, compte tenu du prix d'émission, ne devra en aucun cas être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Si l'emprunt est réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation de l'aérodrome dont il s'agit.

Art. 2. — Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 1952.

R. PLEVEN

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre du commerce
et des relations économiques extérieures,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
FRANÇOIS DELCOS.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 51-1463 pris pour l'application de la loi n° 49-1104 du 2 août 1949 étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion les dispositions de la sécurité sociale applicables à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 décembre 1951: art. 4, 1e et 3e ligne, au lieu de: « l'article 1er du décret du 14 juin 1950 », lire : « l'article 1er du décret du 14 juin 1938 »; art. 6, 3e et 4e ligne, au lieu de: « dont les demandes de reclassement ont été introduites en temps utiles », lire: « dont les demandes de reclassement ont été introduites en temps utile ».

Autorisation à une caisse de retraites de fonctionner.

Par arrêté du 3 janvier 1952, la caisse de retraites de la Société coopérative ouvrière de production Coboilex, 42, rue Emile-Zola, Halluin (Nord), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Directions départementales du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 8 janvier 1952, M. Schwartz (Willy), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre, 3e échelon, est placé en position de détachement, pour une nouvelle période d'un an à compter du 1er avril 1951, pour servir auprès du ministère des affaires étrangères (services des affaires allemandes et autrichiennes) en qualité d'administrateur de 3e classe, 2e échelon, faisant fonction de sous-directeur.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Approbation du budget définitif de la caisse de retraites de la France d'outre-mer, pour l'exercice 1950.

Par arrêté interministériel (finances et France d'outre-mer) du 28 décembre 1951, a été approuvé l'arrêté définitif des recettes et des dépenses administratives de la caisse de retraites de la France d'outre-mer pour l'exercice 1950 s'élevant en recettes à la somme de 27.238.000 F, et en dépenses à la somme de 25.693.053 F, d'où un excédent de 1.544.947 F reporté à l'exercice 1951 des recettes et des dépenses administratives de la caisse de retraites.

Approbation du budget provisoire de la caisse de retraites de la France d'outre-mer, pour l'exercice 1952.

Par arrêté interministériel (finances et France d'outre-mer) du 28 décembre 1951, ont été approuvées les prévisions de recettes et de dépenses administratives de la caisse de retraites de la France d'outre-mer pour l'exercice 1952, s'élevant en recettes à la somme de 34.734.000 F, et en dépenses à la somme de 34.734.000 F.

Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret du 2 mai 1951 fixant la composition de la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (Unesco),

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés comme membres de la commission nationale pour l'Unesco, au titre du ministère de la France d'outre-mer les personnalités dont les noms suivent:

MM.

Alioune Diop, professeur adjoint au lycée Louis-le-Grand à Paris.

Camerlynck, recteur de l'académie d'Afrique occidentale française à Dakar.

Albert Charton, inspecteur général de l'instruction publique, conseiller culturel du haut commissaire de France en Indochine.

Hubert Deschamps, gouverneur de la France d'outre-mer, sous-directeur de l'office de la recherche scientifique coloniale.

Georges Gorce, professeur agrégé, conseiller de l'Union française.

Paul Hazoumé, instituteur, conseiller du Dahomey à l'Assemblée de l'Union française.

Pasteur Leenhardt, chargé d'enseignement à l'école des langues orientales vivantes, membre de l'académie des sciences coloniales.

Lenormand, député de la Nouvelle-Calédonie.

Jacques Millot, professeur au Muséum d'histoire naturelle, directeur de l'institut de recherches scientifiques de Madagascar.

Théodore Monod, professeur au Muséum d'histoire naturelle, directeur de l'institut français d'Afrique noire à Dakar.

Flavien Ranaivo, publiciste, membre de l'académie malgache, auteur de plusieurs recueils poétiques.

Ramambason, répétiteur à l'école nationale de la France d'outre-mer, publiciste.

Léopold Sedar Senghor, professeur agrégé, député du Sénégal.

Art. 2. — L'inspecteur général de l'enseignement et de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Administration générale.

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, M. Rousseau (André), rédacteur de 2e classe stagiaire d'administration générale d'outre-mer, admis à l'école nationale de la France d'outre-mer avant d'avoir rejoint un poste outre-mer, est rayé des contrôles du cadre d'administration générale d'outre-mer.

Par arrêté en date du 27 décembre 1951, sont titularisés dans le cadre d'administration générale d'outre-mer en qualité de:

Sous-chef de bureau de 1re classe.

M. Ajac (Henri), pour compter du 30 août 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans.

Rédacteurs de 1re classe.

MM.

Fougerouse (Claudius), pour compter du 21 février 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Bon (Raymond), pour compter du 9 mars 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 11 jours.

Morin (Roland), pour compter du 9 mars 1951. Rappels pour services militaires conservés: 5 ans 5 mois 8 jours.

Catoni (Raymond), pour compter du 12 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.

Suinot (Paul), pour compter du 20 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.

Le Calvez (Michel), pour compter du 21 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 17 jours.

Vissouze (Jean), pour compter du 25 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 ans 1 mois 1 jour.

Allemand (Guy), pour compter du 26 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 26 jours.

Versini (Antoine), pour compter du 26 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 8 mois 19 jours.

Herail (Lucien), pour compter du 26 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Conti-Zhendre (Pierre), pour compter du 27 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 11 mois 13 jours.

Salles (Georges), pour compter du 27 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Cousinie (Jacques), pour compter du 28 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois 7 jours.

Dez (Jacques), pour compter du 28 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 27 jours.

Serre (Jean), pour compter du 3 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 jours.

Larre (Jean), pour compter du 5 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois 11 jours.

Chiappini (Jean), pour compter du 5 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 9 mois 15 jours (services F. F. I. réserves).

Manfredi (Paul), pour compter du 5 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés. néant (services F. F. I. réservés).

Ambrois (Jean), pour compter du 5 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Icrac (Pierre), pour compter du 5 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Beudaert (Paul), pour compter du 6 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 3 ans 4 mois 1 jour.

Lavigne (Max), pour compter du 6 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 7 jours.

Chaminade (Jacques), pour compter du 6 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.

Casanova (François), pour compter du 7 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 9 mois 1 jours.

Jubin (Marcel), pour compter du 9 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 5 ans 5 mois 22 jours.

Libes (Max), pour compter du 9 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 8 mois.

Monjol (Alexandre), pour compter du 9 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.

Georgin (Guy), pour compter du 10 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Ferrario (Henri), pour compter du 10 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Luciani (Justinien), pour compter du 10 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 8 mois 12 jours.

Istria (Moïse), pour compter du 12 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 19 jours (services F. F. L. réservés.

Rabastens (Adrien), pour compter du 13 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 8 jours.

Echegut (François), pour compter du 13 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Laball (Jean), pour compter du 16 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 6 ans 10 mois 9 jours.

Lesaicherre (André), pour compter du 19 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 jours.

Renaud (François), pour compter du 24 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 4 jours.

Lachat (Paul), pour compter du 25 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 7 mois 15 jours.

Martin (Yvon), pour compter du 27 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 19 jours.

Santoni (Marcel), pour compter du 31 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 11 mois 6 jours.

Chene (Henri), pour compter du 31 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Dejeanne (Pierre), pour compter du 9 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.

Ferland (Pierre), pour compter du 10 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 3 mois.

Auge (Jacques), pour compter du 12 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 2 jours.

Heurley (Gaston), pour compter du 14 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois 2 jours.

Turgal (Michel), pour compter du 17 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 2 mois 10 jours.

Mariotti (Oscar), pour compter du 18 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 11 mois 3 jours (services F. F. L. réservés).

Garcia (Damien), pour compter du 20 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 2 mois 23 jours.

Mercadier (Amédée), pour compter du 22 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.

Soule (Basile), pour compter du 23 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 3 ans 1 mois 23 jours.

Gaucherand (Jean), pour compter du 23 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 10 mois 24 jours.

Luciani (Jean), pour compter du 26 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 6 mois 21 jours.

Datchary (André), pour compter du 30 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 21 jours.

Rigou (François), pour compter du 2 juillet 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 29 jours.

Rostaing (Raymond), pour compter du 11 juillet 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 8 mois 7 jours.

Rieunier (Jean), pour compter du 19 juillet 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Patriat (Jean), pour compter du 21 juillet 1951. Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 26 jours.

Guyot (Jacques), pour compter du 4 août 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Dupeyron (Jean), pour compter du 22 août 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 1 mois 16 jours.

Vial (Henri), pour compter du 1er septembre 1951. Rappels pour services militaires conservés: 8 mois.

Albertini (Etienne), pour compter du 6 septembre 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 7 jours.

Sausseau (Pierre), pour compter du 29 septembre 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 7 mois (services F. F. L. réservés).

Noël (Claude), pour compter du 29 septembre 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Pons (Eugène), pour compter du 20 octobre 1951. Rappels pour services militaires conservés: 11 jours.

Rédacteurs de 2e classe.

MM.

Conseil (Henri), pour compter du 6 mars 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.

Lefillatre (Robert), pour compter du 8 avril 1951. Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 25 jours.

Mallorga (René), pour compter du 3 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 22 jours.
Gabillaud (André), pour compter du 17 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.
Jegou (Jacques), pour compter du 19 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.
Lanne (Bernard), pour compter du 16 juillet 1951. Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 29 jours.
Puechavy (Maurice), pour compter du 16 juillet 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.
Laloux (François), pour compter du 29 septembre 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 mois 14 jours.
Guyot (Pierre), pour compter du 11 novembre 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Goupil (François), pour compter du 16 novembre 1951. Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 27 jours.

Rédacteurs de 3e classe.

MM.
Lacquement (André), pour compter du 2 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 jours.
Courchinoux (Albert), pour compter du 2 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 2 ans 8 mois 1 jour.
Durovray (René), pour compter du 2 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an.
Pierrot (André), pour compter du 2 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 8 mois 3 jours.
Monin (Guy), pour compter du 2 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Savin (René), pour compter du 2 mai 1951. Rappels pour services militaires conservés: 3 ans 7 mois 26 jours.
Vielh (Louis), pour compter du 6 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.
Feuillebois (René), pour compter du 7 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 6 ans 9 mois 17 jours.
Guilpain (Jacques), pour compter du 10 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Vedrenne (Bernard), pour compter du 11 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Duby (Philippe), pour compter du 21 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 5 mois 7 jours (services F. F. I. réservés).
Genin (Guy), pour compter du 21 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 11 mois 2 jours.
Bouvet (Jean), pour compter du 23 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 10 mois 19 jours.
Lacroix (Marcel), pour compter du 23 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.
Lagarde (André), pour compter du 23 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: néant.
Lalle (Gaston), pour compter du 28 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 3 ans 6 mois 6 jours.
Vergnole (Jean), pour compter du 29 juin 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 3 mois 12 jours.
Fleuret (Paul), pour compter du 1er juillet 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 12 jours.
Tousset (Marcel), pour compter du 2 juillet 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an.
Pierlovisi (Paul), pour compter du 11 juillet 1951. Rappels pour services militaires conservés: 3 ans 6 mois 23 jours.
Masseboeuf (Gilbert), pour compter du 22 juillet 1951. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 9 jours.
Kerveila (Joseph), pour compter du 28 juillet 1931. Rappels pour services militaires conservés: 3 mois 8 jours.
Lecourtier (Alfred), pour compter du 29 septembre 1951. Rappels pour services militaires conservés: réservés.

Par arrêté en date du 27 décembre 1951, les rédacteurs stagiaires dont les noms suivent sont soumis à une nouvelle période de stage d'un an pour compter des dates ci-après indiquées:

Rédacteurs de 1re classe.

MM.
Martin (Régis-Marie), pour compter du 28 avril 1951.
Vigne (Jean-Robert), pour compter du 5 mai 1951.
Lance (Antoine), pour compter du 5 mai 1951.
Caubet (Max), pour compter du 10 mai 1951.
Jacquotte (Bernard), pour compter du 25 mai 1951.
Masrevery (Jean), pour compter du 10 juin 1951.

Rédacteurs de 3e classe.

MM.
Laurent (André), pour compter du 2 mai 1951.
Bienvenue (Alban), pour compter du 30 mai 1951.
Boyer (Jean), pour compter du 23 juin 1951.
Pedron (Bernard), pour compter du 23 juin 1951.

Par arrêté en date du 29 décembre 1951, la promotion de M. Robin (André-Charles-Barthélemy) au grade de rédacteur de 2e classe d'administration générale d'outre-mer, prononcée pour compter du 1er janvier 1951 par arrêté n° 888 du 20 juin 1951, est reportée au 1er janvier 1950 au point de vue de la solde et de l'ancienneté. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 décembre 1951, M. Delpy (Louis), vétérinaire inspecteur général de 1re classe après 3 ans, du cadre de l'élevage et des industries animales outre-mer, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour invalidité.

Enseignement.

Par arrêté du 28 décembre 1951, MM. Guehenno (Marcel) et Dontot (René), inspecteurs généraux de l'instruction publique, sont mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française et du haut commissaire de la République au Cameroun en vue de l'inspection du personnel enseignant de ces territoires.
La durée maximum de ces missions est fixée à trois mois.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 28 décembre 1951, M. Bonnet (Georges), inspecteur général de l'enseignement en Afrique équatoriale française, et M. Billard (Raymond), inspecteur de l'enseignement, sont placés en position de mission à Accra (Gold-Coast) du 6 décembre 1950 au 19 décembre 1950 inclus (régularisation).

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 novembre 1951, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 1 an, 9 mois et 13 jours a été attribué à M. Bernard (André), chef d'équipe de 2e classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 décembre 1951, il a été attribué à M. Anselme (Jean-Marie), sous-chef de poste radioélectricien de 3e classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, un rappel d'ancienneté pour services militaires de 7 mois 3 jours.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 décembre 1951, M. Tcherepenikoff (Yvan), ingénieur principal de 3e classe (3e échelon) des travaux publics de la France d'outre-mer en service en Afrique occidentale française, a été placé dans la position de mission pour une durée maximum de trois semaines, en vue de se rendre en France pour étudier les caractéristiques des casiers aménagés en Camargue pour la culture du riz et régler certaines questions concernant les appareils hydrauliques commandés pour Richard-Toll.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 décembre 1951, M. Millier, ingénieur en chef de 2e classe des travaux publics de la France d'outre-mer en congé administratif en France, a été placé dans la position de mission du 22 septembre au 1er octobre 1951 pour se rendre à Lisbonne (Portugal) en vue de participer au congrès international de la route.

Tableau d'avancement des inspecteurs du travail outre-mer (2e semestre 1951).

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 27 décembre 1951, sont inscrits au tableau d'avancement du personnel des inspecteurs du travail outre-mer au titre du 1er juillet 1951:

Pour le grade d'inspecteur général de 2e classe.

M. de Gailland (Louis), inspecteur principal de 1re classe.

Pour le grade d'inspecteur principal de 1re classe.

MM. Febreau (Richard), inspecteur principal de 2e classe.
Mondet (Louis), inspecteur principal de 2e classe.

Pour le grade d'inspecteur principal de 2e classe.

MM. Avinen (Paul), inspecteur principal de 3e classe.
Alain-Chatelain (Jacques), inspecteur principal de 3e classe,
Parini (Marcel), inspecteur principal de 3e classe.

Pour le grade d'inspecteur principal de 3e classe.

MM. Glangeaud (André), inspecteur de 1re classe.
Stephan (Joseph), inspecteur de 1re classe.

Pour le grade d'inspecteur de 1re classe.

MM. Mouric (René), inspecteur de 2e classe.
Vermot-Gauchy (Georges), inspecteur de 2e classe.
Revel (Jean), inspecteur de 2e classe.

Pour le grade d'inspecteur de 2e classe.

M. Guilbot (Jacques), inspecteur de 3e classe.

PROMOTIONS

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 27 décembre 1951, sont promus dans le personnel des inspecteurs du travail outre-mer pour compter du 1er juillet 1951 :

Au grade d'inspecteur principal de 1re classe.

MM. Febreau (Richard), Mondet (Louis).

Au grade d'inspecteur principal de 2e classe.

MM. Avinen (Paul), Alain-Chatelain (Jacques), Parini (Marcel).

Au grade d'inspecteur principal de 3e classe.

MM. Glangeaud (André), Stéphan (Joseph).

Au grade d'inspecteur de 1re classe.

MM. Mouric (René), Vermot-Gauchy (Georges).

Au grade d'inspecteur de 2e classe.

M. Guilbot (Jacques).

(Pour compter du 1er août 1951.)

Au grade d'inspecteur de 1re classe.

M. Revel (Jean).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Société coopérative d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, en date du 15 décembre 1951, est retirée l'approbation conférée, au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, aux statuts de la société coopérative Le Comité ouvrier du logement landais, ayant eu son siège, place du Monument-aux-Morts, à Dax (Landes), par l'arrêté du 19 avril 1951.

Rémunération des membres des juridictions des dommages de guerre ainsi que des commissaires du Gouvernement, des secrétaires et du personnel desdites commissions.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre du budget,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre ;

Vu le décret n° 48-2037 du 31 décembre 1948, pris en application de la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 portant suppression des commissions cantonales des dommages de guerre et modification des attributions des commissions départementales ;

Vu le décret n° 46-2961 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 octobre 1946, et notamment son article 31 ;

Vu le décret n° 47-829 du 30 avril 1947 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de rémunération des membres des juridictions des dommages de guerre, ainsi que des commissaires du Gouvernement, secrétaires et personnel desdites commissions ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 mai 1947, modifié par celui du 31 mars 1950 relatif à la rémunération des membres des juridictions des dommages de guerre ainsi que des commissaires du Gouvernement, des secrétaires et du personnel desdites commissions,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le deuxième paragraphe de l'article 1er de l'arrêté du 23 mai 1947 est à nouveau modifié ainsi qu'il suit :

« Toutefois, lorsque les personnes ci-dessus énumérées exercent effectivement en même temps d'autres fonctions publiques rétribuées par un traitement, elles reçoivent pendant la durée de leurs fonctions spéciales une indemnité qui est fixée annuellement :

« Pour le président de la commission supérieure de cassation, à 250.000 F ;

« Pour les vice-présidents de la commission supérieure de cassation, à 162.500 F ;

« Pour le président de la commission nationale, pour les commissaires du Gouvernement près la commission supérieure de cassation et pour le commissaire du Gouvernement près la commission nationale, à 150.000 F ;

« Pour les présidents de section titulaires de la commission nationale et pour les commissaires du Gouvernement adjoints à la commission nationale, à 120.000 F ;

« Pour le secrétaire en chef de la commission supérieure de cassation, à 122.500 F ;

« Pour les secrétaires de section de la commission supérieure de cassation, à 80.000 F. »

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 23 mai 1947 est à nouveau modifié ainsi qu'il suit :

« Les membres titulaires et suppléants de la commission supérieure de cassation et de la commission nationale — autres que ceux visés à l'article 1er — ainsi que les présidents et membres titulaires et suppléants des commissions départementales reçoivent des vacations qui sont fixées, pour chaque séance, d'après le tableau A ci-dessous s'ils occupent en même temps un emploi public rétribué par un traitement ou d'après le tableau B ci-dessous dans le cas contraire :

	A	B
	francs.	francs.
Assesseurs de la commission supérieure de cassation	625	2.500
Présidents de section suppléants de la commission nationale	750	3.000
Assesseurs de la commission nationale	625	2.500
Présidents des commissions départementales.	625	2.500
Assesseurs des commissions départementales.	375	1.000

« Si plusieurs séances sont tenues dans le même mois, elles ne pourront donner lieu à rétribution que lorsqu'elles auront duré plus de trois heures. »

Art. 3. — L'article 3 de l'arrêté du 23 mai 1947 susvisé est à nouveau modifié ainsi qu'il suit :

« Il peut être alloué aux rapporteurs près la commission supérieure de cassation et la commission nationale, des vacations dont le montant individuel ne peut excéder 375 F.

« Le nombre des vacations à allouer pour chaque dossier ne peut être supérieur à dix que pour 20 p. 100 des dossiers traités par chaque commission.

« La rémunération moyenne annuelle de chaque rapporteur ne peut excéder 65.000 F.

Art. 4. — L'article 5 de l'arrêté du 23 mai 1947 est à nouveau modifié ainsi qu'il suit :

« Les états de frais et de vacation établis par les intéressés sont vérifiés et certifiés exacts par les présidents des commissions et transmis aux représentants du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dans le département du siège des commissions, qui sont chargés de leur règlement.

« Pour la commission supérieure de cassation et la commission nationale des dommages de guerre, la transmission est faite directement au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme ».

Art. 5. — L'arrêté du 31 mars 1950 est abrogé.

Art. 6. — Le directeur des dommages de guerre et le directeur de l'administration générale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, ainsi que le directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice et le directeur du budget du ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et prendra effet à partir du 1er octobre 1951.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
CHRISTIAN CHAVANON.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
OLAF L'ECARPENTIER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation :
MARTIAL-SIMON.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, en date du 26 décembre 1951, prenant effet au 1er janvier 1952, M. Jacoby (Jean), vérificateur comptable, est nommé régisseur d'avances auprès de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour le payement des dépenses énumérées dans l'arrêté du 5 juillet 1918 portant création, auprès de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, d'une régie d'avances pour le payement des menues dépenses de matériel et autres dépenses énumérées dans ledit arrêté, en remplacement de M. Haefele.

Le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Jacoby est fixé à quatre millions de francs. Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 400.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 4.800 F.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, du personnel temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le tableau d'avancement, pour l'année 1951, du personnel temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, a été fixé ainsi qu'il suit:

Pour le grade de chef de bureau.

1 M. Duteuil. | 2 M. Baduel.

Pour le grade de sous-chef de bureau.

1 M. Fargette. | 2 M. Bertheuil.

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, M. Duteuil (Pierre), sous-chef de bureau de 1re classe du cadre temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé chef de bureau de 3e classe dans ledit cadre, à dater du 1er janvier 1951 (emploi vacant).

Par arrêté en date du 20 décembre 1951, M. Fargette (Raymond), rédacteur principal de 1re classe du cadre temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé sous-chef de bureau de 3e classe dans ledit cadre, à dater du 1er janvier 1951, en remplacement de M. Duteuil (Pierre), nommé chef de bureau.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 52-36 du 7 janvier 1952 portant transformation d'emplois au ministère de la santé publique et de la population (contrôle sanitaire aux frontières).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre de la santé publique et de la population et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 3 avril 1950 portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat et notamment son article 1er;

Vu le décret n° 50-1211 du 29 septembre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 avril susvisée,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés, au ministère de la santé publique et de la population (contrôle sanitaire aux frontières), les emplois ci-après:

Quatre employés auxiliaires de bureau;
Sept employés auxiliaires de service.

Art. 2. — Sont créés, au ministère de la santé publique et de la population (contrôle sanitaire aux frontières), les emplois permanents ci-après:

Un mécanicien;
Un marinier;
Sept gardes.

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet au 1er janvier 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1952.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Bureau définitif de l'Assemblée nationale.
(Elu les 8 et 9 janvier 1952.)

Président.

M. Edouard Herriot.

Vice-présidents.

MM. André Le Troquer.
André-Jean Godin.
André Mercier (Oise).
MM. Fernand Bouxom.
André Diethelm.
André Mutter.

Secrétaires.

MM. Apithy.
Bayrou.
Alphonse Denis.
Joseph Dumas.
Mme Estachy.
MM. Roger Faraud.
Antoine Guitton.
MM. Pierre Meunier.
Raingeard.
Said Mohamed Cheikh.
Sion.
Small.
Souquès.
Viatte.

Questeurs.

MM. Jean Charlot, Auguste Joubert, Louis Martel.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE ET DES DÉMOCRATES INDÉPENDANTS

Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.

(6 membres au lieu de 7.)

Supprimer le nom de M. Bessac.

GROUPE DES INDÉPENDANTS D'OUTRE-MER

(11 membres au lieu de 10.)

Ajouter le nom de M. Grunitzky.

GROUPE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DE LA RÉSISTANCE

(15 membres au lieu de 14.)

Ajouter le nom de M. Duveau.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Benbahmed (Moctefa), Chamant, Coudert, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duveau, Félice (de), Girard, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Isorni, Lacaze, Lefranc, Mignot, Minjoz, Moatti, Montillot, Moro-Giafferri (de), Mme Rabaté, MM. Rollin (Louis), Silvandre, Teitgen (Pierre-Henri).

Suppléants. — MM. René Schmitt (de M. Briffod), Nenon (de M. Depreux), Costes (de M. Gautier), André Lenormand (de M. Kriegel-Valrimont), Lucas (de M. Maurice Lenormand), Benoît (de M. Maton), Plantevin (de M. Mazel), Guiguen (de M. Muller), Rousselot (de M. Rolland), Faraud (de M. Sissoko), de Montgolfier (de M. Tracol), A. Thomas (de M. Valentino), Gabelle (de M. Wasmer).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

1re séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Barthélemy, Bénard, Bichet, Couston (Paul), Golvan, Henneguelle, Hulin (Robert-Henry), Lemaire, Médecin, Midol, Noël (Marcel) (Aube), Perrin, Peytel, Regaudie, Schaff, Sibué, Vassor.

Excusé. — M. Litalien.

2e séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Barthélemy, Bénard, Bichet, Couston (Paul), Faraud, Golvan, Lemaire, Médecin, Midol, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Perrin, Peytel, Regaudie, Schaff, Sibué, Vassor.

Excusé. — M. Litalien.

Convocation de commission.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le jeudi 10 janvier 1952, à seize heures (local de la commission n° 254):

Examen de la situation créée par la crise gouvernementale en ce qui concerne le vote des projets de loi relatifs aux assemblées locales.

Réunion de commission du jeudi 10 janvier 1952.

Commission des territoires d'outre-mer, à seize heures. — Local n° 254.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNEX 1952

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. d'Argenlieu (Philippe-Thierry), Bardon-Damarzid, Brousse (Martial), Calonne (Nestor), Clerc, Cordier (Henri), Descomps (Paul-Emile), Enjalbert, Gadoin (Jacques), Hoeffel, Laffargue (Georges), Longchambon, Méric, Naveau, Pascaud, Patenôtre (François), Raincourt (de), Rochereau, Villoutreys (de).

Suppléants. — MM. Restat (de M. Gauthier [Julien]), Reynouard (de M. Lagarrosse), Variot (de M. Pinsard).

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales a nommé:

Président: M. Laffargue (Georges).

Vice-présidents: MM. Rochereau, Méric.

Secrétaires: MM. Lemaire (Marcel), Clerc.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — M. Brizard, Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Carcassonne, Chazette, Colonna, Coty (René), Hamon (Léo), Lassagne, Lelant, Léonetti, Morel (Charles), Moutet (Marius), Pernot (Georges), Petit (Général), Ernest Pezet, Pinton, Réveillaud, Southon, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Yver (Michel).

Suppléants. — MM. Gadoin (de M. Marcel Plaisant), Hoeffel (de M. Torrès), Lionel-Pelerin (de M. Bolifraud), Tamzali (de M. Gasser).

Délégués. — MM. Morel (par M. Biatarana), le général Petit (par M. Chaintron).

La commission des affaires étrangère a nommé:

Président: M. Marcel Plaisant.

Vice-présidents: MM. Ernest Pezet, Brizard.

Secrétaires: MM: Colonna, Lelant.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. André (Louis), Bardonnèche (de), Bataille, Bels, Brettes, Capelle, Claparède, Delorme (Claudius), Boussot (Jean), Briant, Dulin, Durand (Jean), Durieux, Geoffroy (Jean), Fournier (Bénigne), Gravier (Robert), Hoeffel, Le Bot, Le Léannec, Lemaire (Marcel), Naveau, Pascaud, Pontbriand (de), Restat, Tucci.

Délégué. — M. Restat (par M. Pinsard).

La commission de l'agriculture a nommé:

Président: M. Dulin.

Vice-présidents: MM. Brettes, Robert Gravier.

Secrétaires: MM. Le Léannec, de Pontbriand.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Alric, Aubé (Robert), Barré (Henri), Boivin-Champeaux, Borgeaud, Boulangé, Bousch, Chochoy, Clerc, Coupigny, Gaspard, Giacomoni, Gouyon (Jean de), Héline, Lionel-Pélerin, Madelin (Michel), Jacques Masteau, Maupeou (de), Namy, Petit (général), Piales, Pic, Rotinat, Roux (Emile), Rupied, Schleiter (François), Séné, Voyant.

Suppléant. — M. Zussy (de M. Kalb).

La commission de la défense nationale a nommé:

Président: M. Rotinat.

Vice-présidents: MM. Lionel-Pélerin, Barré (Henri).

Secrétaires: MM. Pic, Piales.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Benhabyles, Bertaud, Bordeneuve, Canivez, Cayrou (Frédéric), Héline, Lafforgue (Louis), Lassagne, Maupeou (de), Maurice (Georges), Morel (Charles), Olivier (Jules), Mme Vialle (Jane).

Excusé. — M. Lamousse.

Délégué. — M. Charles Morel (par M. Monichon).

Suppléants — M. Le Bot (de M. Bouquerel), Mme Marie Roche (de Mlle Mireille Dumont), MM. Pinton (de M. Manent), Le Guyon (de Mme Delabie), Grégory (de M. Patient), Pic (de M. Pujol).

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs a nommé:

Président: M. Bordeneuve.

Vice-présidents: MM. Charles Morel, Pujol.

Secrétaires: MM. Héline, de Maupeou.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), M. Dubois (René), Mme Girault, MM. Landry, Le Basser, Le Digabel, Le Guyon (Robert), Massoa (Hippolyte), N'Joya (Arouna), Plait, Robert (Paul), Roux (Emile), Variot, Voure'h.

Excusés. — Mme Cardot, MM. Deutschmann, Paget.

Délégués. — M. Le Guyon (par M. Gasser), M. Variot (par Mme Delabie), Mme Girault (par Mme Yvonne Dumont).

Suppléants. — M. Frank-Chante (de M. Sid-Cara), M. Morel (de M. Mollet), M. Zussy (de M. Viller), M. Bertaud (de M. Meilhan).

La commission de la famille, de la population et de la santé publique a nommé:

Président: M. René Dubois.

Vice-présidents: MM. Paget (Alfred), Le Basser.

Secrétaires: MM. Plait, Maihieu.

Commission des finances.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Auberger, Avinin, Berthoin (Jean), Boiffraud, Boudet (Pierre), Chapalain, Clavier, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Grenier (Jean-Marie), Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Lilaise, Maroger (Jean), Marrane, Jacques Masteau, Montalembert (de), Pauly, Pellenc, Peschaud, Primet, Rogier, Roubert (Alex), Saller, Sclafer.

Excusé. — M. Fléchet.

Suppléants. — M. Minvielle (de M. Aubert), M. Ruin (de M. Walker).

La commission des finances a nommé:

Président: M. Alex Roubert.

Vice-présidents: MM. Jean Maroger, Avinin.

Secrétaires: MM. Jacques Debû-Bridel, Jacques Masteau.

Rapporteur général: M. Jean Berthoin.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Boisrond, Charles-Cros, Coupigny, Cozzano, Mme Crémieux, MM. David (Léon), Dia (Mamadou), Doucouré (Amadou), Durand-Réville, Mme Eboué, MM. Franceschi, Grassard, Gustave, Lafleur (Henri), Liotard, M'Bodje (Mamadou), Okala (Charles), Plait, Radius, Razac, Romani, Serrure, Mme Vialle (Jane).

Suppléants. — MM. Jaouen (Yves) (de M. Claireaux); Le Guyon (de M. Marc Rucart); Aubé (de M. Lassalle-Séré); Le Bot (de M. Saoulba [Gontchame]); Auberger (de M. Malonga).

Délégué. — M. Durand-Réville, par M. Lagarrosse.

La commission de la France d'outre-mer a nommé:

Président: M. Henri Lafleur.

Vice-présidents: Mme Eboué, MM. Durand-Réville, Charles-Cros.

Secrétaires: MM. Cozzano, Claireaux, Dia (Mamadou).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Assaillit, Bernard (Georges), Bonnefous (Raymond), Bozzi, Champeix, Chastel, Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Enjalbert, Franck-Chante, Jacques Gadoin, Hamon (Léo), Lachomette (de), La Gontrie (de), Le Basser, Lodéon, Restat, Rogier, Rupied, Sarrien, Schwartz, Vauthier, Verdeille, Zussy.

Délégué. — M. de La Gontrie (de M. Dumas [François]).

Suppléants. — M. Borgeaud (de M. Sisbane Chérif); M. Léonetti (de M. Symphor); M. Méric (de M. Soldani).

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) a nommé:

Président: M. Sarrien.

Vice-présidents: MM. Musccatelli, Verdeille.

Secrétaires: MM. Sisbane (Chérif), Schwartz.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Benhabyles (Chérif), Boivin-Champeaux, Carcassonne, Charlet (Gaston), Giacomoni, Gros (Louis), Jozeau-Marigné, La Gontrie (de), Madelin (Michel), Maire (Georges), Marcilhacy, Péridier, Pernot (Georges), Rabouin, Reynouard, Tamzali (Abdennour), Vauthier.

Excusés. — MM. Chevalier, Kalb, Tailhades.

Délégué. — M. de La Gontrie (par M. Gilbert Jules).

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale a nommé:

Président: M. Georges Pernot.

Vice-présidents: MM. de La Gontrie, Gaston Charlet.

Secrétaires: MM. Georges Maire, Giacomoni.

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Abel-Durand, Brunel (Louis), Charles-Cros, Mme Eboué, MM. Estève, Jaouen (Yves), Jézéquel, Lamarque (Albert), Le Digabel, Léger, Léonetti, Milh, Razac, Rochereau, Romani, Satineau, Tucci, Voure'h.

Excusés. — MM. Denvers, Lasalarié, Marcou, Paumelle, Symphor.

Suppléants. — M. Novat (de M. Claireaux), M. Tamzali (de M. Lassalle-Séré).

Délégués. — M. Brunet (par M. Dulin), M. Le Digabel (par M. Tellier [Gabriel]).

La commission de la marine et des pêches a nommé:

Président: M. Abel-Durand.

Vice-présidents: MM. Denvers, Léger (Marcel).

Secrétaires: MM. Jézéquel, Symphor.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Aubert, Barré (Henri), Bels, Bertaud, Boisrond, Cayrou (Frédéric), Chambriard, Dubois (René), Dutoit, Fleury (Pierre), Glauque, Gouyon (Jean de), Hébert, Le Bot, Lodéon, Masson (Hippolyte), Menditte (de), Perdereau, Pic, Pinton, Pouget (Jules), Robert (Paul), Verdeille.

Suppléants. — MM. Brunet (de M. Dumas), Driant (de M. Beauvais), de Pontbriand (de M. Bouquerel), Restat (de M. Baratgin), Rupied (de M. Kalenzaga).

Délégués. — MM. Aubert (par M. Patient), Brunet (par M. Grimaldi).

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme a nommé:

Président: M. Pouget.

Vice-présidents: MM Bertaud, de Menditte.

Secrétaires: MM. Hébert, Pic.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Auberger, Bardonnèche (de), Barret (Charles), Benchiha, Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Dassaud, Dia Mamadou, Doucouré Amadou, Gatuing, Glauque, Jézéquel, Meillon, Montullé (Lailliet de), Namy, Patenôtre (François), Pontbriand (de), Rotinat, Ternynck, Vandaele, Yver (Michel).

Suppléants. — MM. Bordeneuve (de M. Manent), Durand (de M. Chalamon), Reynouard (de M. Maupoil).

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) a nommé:

Président: M Gatuing.

Vice-présidents: MM. Radius, Jézéquel.

Secrétaires: MM. Auberger, de Montullé (Lailliet).

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Borgeaud, Charlet (Gaston), Chazette, Debû-Bridel (Jacques), Fleury (Jean), Gaspard, Grégory, Jacques-Destrée, Lamousse, Laurent-Thouverey, Emilien Lieutaud, Marcilhacy, Maurice (Georges), Ernest Pezet, Raincourt (de), Schleiter (François), Tinaud (Jean-Louis).

Suppléants. — Mme Marie Roche (de M. Dupic), MM. Bordeneuve (de M. Marcou), Cayrou (de M. Rucart), Laffargue (de M. Chalamon), Olivier (de M. Houcke), Rabouin (de M. Debû-Bridel), Sisbane (de M. Ferhat Marhoun).

La commission de la presse, de la radio et du cinéma a nommé:

Président: M. Emilien Lieutaud.

Vice-présidents: MM. Gaspard, Bène.

Secrétaires: MM. Houcke, de Raincourt.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Armengaud Aubé (Robert), Barrel (Charles), Bousch, Calonne (Nestor), Chambriard, Delfortrie, Depreux (René), Djamah (Ali), Fleury (Jean), Gustave, Laurent-Thouverey, Léger, Litaise, Longchambon, Novat, Piales, Tamzali (Abdennour), Tharradin, Ulrici, Vanrullen, Villoutreys (de).

Délégué. — M. Armengaud (par M. Bataille).

Suppléants. — MM. Roux (Emile) (de M. Ferrant), Pauly (de Marty [Pierre]), Le Guyon (de M. Gautier [Julien]), Verdeille (de M. Grégory).

La commission de la production industrielle a nommé:

Président: M. Delfortrie (Pierre).

Vice-présidents: MM. Longchambon, Bousch.

Secrétaires: MM. Gustave, Novat.

Commission du ravitaillement et des boissons.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Benchiha (Abdelkader), Bernard (Georges), Boudet (Pierre), Brettes, Brousse (Martial), Claparède, Cordier (Henri), David (Léon), Durand (Jean), Dutoit, Fournier (Roger), Montullé (Laillet de), Olivier (Jules), Perdereau, Péridier, Sarrien, Satineau, Sclafer.

Excusé. — M. Guiter (Jean).

Suppléants. — MM. Grégory (de M. Courrière), Lafforgue (de M. Fournier [Roger]), Loison (de M. Chapalain), Pic (de M. Bène [Jean]), Voyer'h (de M. Guiter [Jean]).

La commission du ravitaillement et des boissons a nommé:

Président: M. Brousse.

Vice-présidents: MM. Bernard (Georges), Guiter (Jean).

Secrétaires: MM. Bène et Satineau.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. André (Louis), Bordeneuve, Canivez, Capelle, Chochoy, Clavier, Driant, Durieux, Hébert, Jaouen (Yves), Jozeau-Marigné, Le Léannec, Liotard, Paumelle, Pouget (Jules), Séné, Tellier (Gabriel), Varlot, Zussy.

Suppléants. — MM. Charlet (de M. Tailhades), Clavier (de M. Gondjout), Lamousse (de M. Malécot), Naveau (de M. Benvers).

Délégué. — M. Paumelle (par Mme Thome-Patenôtre).

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre a nommé:

Président: M. Chochoy.

Vice-présidents: MM. Paumelle et Jozeau-Marigné.

Secrétaires: MM. Jaouen et Hébert.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Assaillit, Avinin, Bozzi, Champeix, Colonna, Coty (René), Mme Crémieux, MM. Michel Debré, Descomps (Paul-Emile), Franck-Chanle, Gaiung, Gros (Louis), Laffargue (Georges), Le Guyon (Robert), Maire (Georges), Maroger (Jean), Mendille (de), Montalembert (de), Rabouin, Schwartz, Tinaud (Jean-Louis).

Excusé. — M. Guiter (Jean).

Délégué. — M. Laffargue (par M. Gilbert Jules).

Suppléants. — M. Charlet (de M. Haurion), M. Chazette (de M. Diop Ousmane Socé), M. Jacques-Destrées (de M. Muscatelli), M. Gadoin (de M. Baraigin), M. Laffargue (de M. Gilbert Jules), M. Le Bot (de M. Torres [Henry]), M. Morel (de M. Monichon), M. Pidoux de la Maduère (de M. Guiter [Jean]).

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions a nommé.

Président: M. de Montalembert.

Vice-présidents: Mme Crémieux, M. Assaillit.

Secrétaires: MM. de Gouyon, de Menditte.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boulangé, Brizard, Chastel, Dassaud, Delorme (Claudius), Mme Marcelle Devaud, MM. Djamah (Ali), Fournier (Bénigne), Mme Girault, MM. Gondjout, Leccia, Loison, Méric, Pauly, Reynouard, Ruin (François), Sid-Cara (Chérif), Sisbane (Chérif), Ternynck, Tharradin, Ulrici, Vanrullen.

Délégué. — M. Mathieu (par M. Ternynck).

Suppléants. — MM. de Bardonnèche (de M. Fournier [Roger]), Clerc (de M. Menu), Gaspard (de M. Marcel Plaisant), Franck-Chanle (de M. Sid-Cara (Chérif)), Fleury (de M. Pidoux de La Maduère), Lionel-Pélerin (de M. Villier [Pierre]).

La commission du travail et de la sécurité sociale a nommé:

Président: M. Dassaud.

Vice-présidents: MM. Tharradin, Reynouard.

Secrétaires: MM. Menu, Chastel.

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Brizard, Clavier, Estève, Jacques Gadoin, Grenier (Jean-Marie), Minvielle, Ruin (François).

Excusé. — M. Bolifraud.

La commission de comptabilité a nommé:

Président: M. Gadoin (Jacques).

Secrétaire rapporteur: M. Bolifraud.

Nominations de membres de sous-commissions.

I — *Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.*

(Art. 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, modifié par la loi n° 47-1213 du 3 juillet 1947.)

Ont été désignés pour faire partie de cette sous-commission:

1° Par la commission des finances: MM. Alric, Courrière, Grenier (Jean-Marie), Lamarque, Emilien Lieutaud, Litaise, Pellenc, Walker;

2° Par la commission de la production industrielle: MM. Armengaud, Bousch, Delfortrie, Depreux;

3° Par la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales: MM. Bardon Damarzid, Gadoin (Jacques), Méric, Patenôtre (François).

II. — *Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.*

(Art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947.)

Ont été désignés pour faire partie de cette sous-commission:

1° Par la commission des finances: MM. Alric, Boudet, Courrière, Bolifraud, Pellenc;

2° Par la commission de la défense nationale: MM. Gaspard, de Gouyon, Pic;

3° Par la commission de la France d'outre-mer: M. Marc Rucart.

III. — *Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen.*

(Art. 3 de la loi n° 48-1787 du 25 novembre 1948.)

Ont été désignés pour faire partie de cette sous-commission:

1° Par la commission des finances: MM. Rogier, Saller, Maroger;

2° Par la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales: MM. Lemaire (Marcel), Longchambon, Rochereau;

3° Par la commission des affaires étrangères: Mme Thome-Patenôtre, MM. Marius Moutet, Torrès (Henry);

4° Par la commission de la production industrielle: MM. Grégory, Piales;

5° Par la commission de l'agriculture: MM. André (Louis), Naveau;

6° Par la commission de la France d'outre-mer: MM. Lagarrosse, Gustave;

7° Par la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme: MM. Boisrond, Pinton;

8° Par la commission du travail et de la sécurité sociale: M. Loison;

9° Par la commission de la reconstruction et des dommages de guerre: M. Driant.

Convocations de sous-commissions.

Conformément à l'article 18 du règlement, la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte est convoquée pour se constituer le jeudi 10 janvier 1952, à dix heures trente (local de la commission des finances).

Conformément à l'article 18 du règlement, la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale est convoquée pour se constituer le jeudi 10 janvier 1952, à dix heures (local n° 316).

Conformément à l'article 18 du règlement, la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen est convoquée pour se constituer le jeudi 10 janvier 1952, à quinze heures trente (local n° 261).

Liste des rapporteurs spéciaux de la commission des finances.

A. — *Dépenses civiles (budget général).*

Présidence du conseil:

Services administratifs, service de presse, Journaux officiels, commissariat général au plan: M. Bolifraud.

Services de la défense nationale: M. Avinin.

Affaires étrangères:

Affaires étrangères, services français en Sarre, affaires allemandes et autrichiennes: M. Jean Maroger.

Affaires économiques: M. Fléchet.

Agriculture: M. de Montalembert.

Anciens combattants et victimes de la guerre: M. Chapalain.

Education nationale: M. Auberger.

Education nationale (jeunesse et sports, arts et lettres): M. Debû-Bridel.

Finances: M. Pauly.

France d'outre-mer: M. Saller.

Industrie et énergie: M. Armengaud.

Intérieur: M. Masteau.

Justice: M. Lieutaud.

Reconstruction et urbanisme: M. Grenier.

Relations avec les Etats Associés: M. Bolifraud.

Santé publique et population: M. Clavier.

Travail et sécurité sociale: M. Primet.

Travaux publics et transports:

I. — Travaux publics, transports et tourisme: M. Lamarque.

II. — Marine marchande: M. Courrière.

III. — Aviation civile et commerciale: M. Walker.

B. — *Dépenses civiles (budgets annexes).*

Caisse nationale d'épargne, Postes, télégraphes et téléphones: M. Sclafer.

Imprimerie nationale, Légion d'honneur, Ordre de la Libération, Monnaies et médailles, Radiodiffusion française: M. Litaise.

Prestations familiales agricoles: M. Rogier.

C. — *Dépenses militaires (budget général).*

I. — Section commune: M. Boudet.
II. — Air: M. Pellenc.
III. — Guerre: M. Boudet.
IV. — Marine: M. Courrière.
V. — Etats associés, France d'outre-mer: M. Bolifraud.

D. — *Dépenses militaires (budgets annexes).*

Constructions aéronautiques: M. Pellenc.
Constructions et armes navales: M. Courrière.
Fabrications d'armement, Service des essences, Service des poudres: M. Alric.

Réunions du jeudi 10 janvier 1952.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte, à dix heures trente. — Local de la commission des finances.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à dix heures — Local n° 316.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la mise en œuvre de la convention de coopération économique européenne et du programme de relèvement européen, à quinze heures trente. — Local n° 261.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Commission des affaires culturelles.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Cao Van Chieu, Cianfarani, Gervain, Giard, Hazoumé, Jousselin, Kémajou, Mlle Lafon, Mme Malroux, MM. Odru, Raphaël-Leygues.

Excusés. — MM. Bui The Phuc, Phung Ba Nghia, Mme la Princesse Yukanthor.

Suppléants. — Mlle Lafon (de Mlle Allemandi), M. Cazelles (de M. Begarra), M. Lévy (de M. Bidet), M. Bizot (de M. Odru), M. Borrey (de M. Bouda), M. Gervain (de M. Catrice), M. Jousselin (de M. Griaulé), M. Raphaël-Leygues (de Mlle Le Ber), Mme Malroux (de M. Lechani), M. Margueritte (de M. Sar Diawar), M. Cianfarani (de M. de La Vasselais).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Griaulé.
Vice-présidents: Mme Malroux et M. Cianfarani.
Secrétaires: MM. Kémajou et Hazoumé.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Aubert, Boussenot, Charlier, Egretaud, Gaignard, Giard, Meyer, Monirat, Moreux (René), Reverbori, Schmitt, Sim Var, Thémia.

Excusés. — MM. Nguyen Huu Thuan, Souvannavong Pheng, Tran Van Thi, Tran Thien Vang.

Suppléants. — M. Lévy (de M. Bocher), M. Borrey (de M. Gaudart), M. Comiti (de M. Georges), M. Margueritte (de M. Gueye Momar Djim), M. Delmas (de M. Lhuillier), M. Curabet (de M. Mignot), M. Monirat (de M. Ouedraogo), M. Cazelles (de M. Piéri), M. Michalet (de M. Rosfelder), M. Reverbori (de M. Tétau), M. Piot (de M. Vanier).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Aubert.
Vice-présidents: MM. Boussenot et Gaignard.
Secrétaires: MM. Charlier et Ouedraogo.

Commission des affaires financières.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Antonini, Cazelles, Comiti, Cornet, Curabet, Delmas (Louis), Do Huu Thinh, Egretaud, Jousselin, Le Van Dinh (Jacques), Marguerittе, Michard-Pellissier, Moreux (René), de Peretti, Piot, Schleiter, Sylvestre, Thémia.

Suppléants. — M. Barrey (de M. Gaudiart), M. Cazelles (de M. Mademba [Racine]), M. Comiti (de M. Georges), Mme Caffot (de M. Pann Yung), M. Cianfarani (de M. Boluix-Basset), M. Levy (de M. Diop Babakar), M. Reverbori (de M. Ebédé).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Antonini.

Vice-présidents: MM. Thémia et Schleiter.

Secrétaires: MM. Ebédé et Delmas (Louis).

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Albrand, Borrey, Mme Caffot, MM. Chekkal Daho, Donnat, Gervain, Guyard, Mlle Le Ber, Mme Malroux, M. Michalet, Mme Moreau (Emilienne), MM. Perier, Sar Diamar, Scelles, Mme Marianne Verger, M. Zinsou.

Excusés. — M. Ton That Can, Mme Tran Van Chuong.

Suppléants. — M. Aubert (de M. Miche-Pontingon), Mme Caffot (de M. Lapart), M. Donnat (de Mlle Autissier), Mlle Le Ber (de M. Paul Catrice), Mme Malroux (de M. Bégarra), Mme Moreau (de M. Thomas), Mlle Lafon (de M. Alard), M. Michalet (de M. Roclore), M. Sar Diawar (de M. Soppo Priso), M. Scelles (de M. La Gravière), M. Odru (de M. Boiteau).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Borrey.

Vice-présidents: Mlle Le Ber et M. Albrand.

Secrétaire: M. Soppo Priso (1 siège réservé).

Commission de l'agriculture, élevage, chasses, pêches et des forêts.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Belabed, Boiteau, Bour (Alfred), Cazelles, Kémajou, Le Guénédal, Le Van Dinh (Jacques), Monnet, Nguyen Khac Su, Piot, Ramampy, Roulleaux-Dugage, Schock, Viniger.

Suppléants. — MM. Guyard (de M. Bentchicou), Alard (de Mme Bertrand), Borrey (de M. Bouda), Piot (de M. Carroué), Bidet (de M. Gueye Momar Djim), Delmas (de M. Ibrahim Babikir), Le Guénédal (de M. Le Brun Kéris), Rosenfeld (de M. Mademba), Boiteau (de M. Odru), Roulleaux-Dugage (de M. Roclore), Bour (de M. Sérot).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Monnet.

Vice-présidents: MM. Mademba Racine et Bouda.

Secrétaires: MM. Le Guénédal et Roulleaux-Dugage.

Commission de défense de l'Union française.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. le colonel Bichon, Borrey, Buu Kinh, le général Chevance-Bertin, Comiti, le général Delmas, Do Huu Thinh, Esnault, Foccart, Gaignard, Gentet, Georget, Lachenal, Laurent-Eynac, Lévy (Roger), Marguerittе, Mme Emilienne Moreau, MM. le contre-amiral Moullec, le général Plagne, Raphaël-Leygues, Schleiter, Sim Var, le général Tubert.

Excusé. — M. Nguyen Huu Thuan.

Suppléants. — MM. Lachenal (de M. Bizot), Foccart (de M. Dorange), Esnault (de M. Motais de Narbonne), Lévy (de M. Saidou Djermakoye), le général Plagne (de M. le général Tubert).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. le colonel Bichon.

Vice-présidents: MM. Esnault et Georget.

Secrétaires: Mme Emilienne Moreau et M. Buu Kinh.

Commission de législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Barbé, Belabed, Boisdon, Bour (Alfred), de Boysson, Chekkal Daho, Cornet, Cortinchi, Jousselin, Junillon, Lombardo, Michard-Pellissier, Nguyen Huy Lai, Pialoux, Polycarpe, Rosenfeld, Simon.

Excusé. — M. Pham Van Binh.

Suppléants. — Mme Malroux (de M. Bourgarel), MM. Lombardo (de M. Chassiot), Cortinchi (de M. Dorange), Belabed (de M. Mademba Racine), Boluix-Basset (de M. Morel), Simon (de M. Motais de Narbonne), Le Guénédal (de M. Randretsa), Longuet (de M. Sarraut), Borrey (de M. Sousatte).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Junillon.

Vice-présidents: MM. Michard-Pellissier et Pialoux.

Secrétaires: MM. Randretsa et Sousatte.

Commission du plan, équipement et communication.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Albrand, Alduy, Mlle Allemandi, MM. Charlier, Cianfarani, Daber, Delmas (Louis), Delpuech, Gentet, Georges, Jacobson, Longuet, Meyer, Moreux (René), Nguyen Van Ty, Plagne, Reverbori, Schmitt, Schock, Sylvestre, Tétau.

Suppléants. — MM. Cazelles (de M. Gueye Momar Djim), Georges (de M. Egretaud), Alduy (de M. Junillon), Polycarpe (de M. Dadet), Borrey (de M. Touré).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Jacobson.

Vice-présidents: MM. Longuet et Gueye Momar Djim.

Secrétaires: MM. Cianfarani et Touré.

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. André (Max), Barbé, Boisdon, Boussenot, Buu Kinh, Coquart, Corval, Coubèche Said Ali, Foccart, Gentet, Laurent-Eynac, Laurin, Longuet, Michalet, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Roulleaux-Dugage, Souvannavong Ourot, Vanier.

Suppléants. — M. Borrey (de M. Sousatte), M. Max André (de Mme Lefaucheux), M. Alduy (de M. Ya Doumbia), M. Reverbori (de M. Tétau), M. Coquart (de M. Soppo Priso), M. Begarra (de M. Lechani), M. Lombardo (de Mlle Lafon), M. Barbé (de M. Lozeray), M. Vanier (de M. Thévenin), Mme Caffot (de M. Lepart).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Michalet.

Vice-présidents: MM. Ya Doumbia et Mme Lefaucheux.

Secrétaires: M. Foccart (un siège réservé).

Commission des relations extérieures.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — Mlle Autissier, MM. Bidet, Bui The Phuc, Buu Kinh, Coubèche Said Ali, Delpuech, Esnault, Gorse, Morel, Moullec (contre-amiral), Naroun, Nguyen Khac Su, Nguyen Van Ty, de Peretti, Ramampy, Riond (Georges), Rosenfeld, Savi de Tové, Souvannavong Ourot, Mme Verger (Marianne), M. Vignes.

Suppléants. — Mlle Autissier (de M. Lautissier), M. Lévy (de M. Dumas), M. Comiti (de M. Felx), M. Esnault (de M. Le Brun Kéris), M. Vignes (de Mme Lefaucheux), M. Delmas (de M. Oudard), Mme Caffot (de M. Pann Yung), M. Rosenfeld (de M. Soppo Priso).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Bidet.

Vice-présidents: MM. Savi de Tové et Riond (Georges).

Secrétaires: Mme Marianne Verger et M. Le Brun Kéris.

Commission du règlement, pétitions, questions constitutionnelles.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, André (Max), Antonini, MM. Bour (Alfred), Buu Kinh, Guyard, Juge, Laulissier, Michaiel, Nguyen Huy Lai, Paloux, Polycarpe, Reverbori, Rosfelder, Simon.

Suppléants. — MM. Albrand (de M. Oudard), Alduy (de M. Rosenfeld), Cazelles (de M. Soppo Priso), Borray (de M. Sousatte), Carabet (de M. Thévenin), Juge (de M. Charnay), Junillon (de M. Messai Taieb), Daniel Georges (de Mlle Autissier), Guyard (de M. Costes), Laulissier (de M. Chassiot).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Bour (Alfred).

Vice-présidents: MM. Reverbori et Polycarpe.

Secrétaires: M. Guyard (un siège réservé).

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Antonini, Boumendjel, Mme Caffot, MM. Cazelles, Delmas (Louis), Laulissier, Montrat, Naroun, Phung Ba Nghia, Thomas, Simon, Théma.

Suppléants. — MM. Carabet (de M. Egretaud), Simon (de M. Théma).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Cazelles.

Vice-président: M. Montrat.

Secrétaire: un siège réservé.

Commission de l'instruction.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — MM. Abdesselam, Boluix-Basset, Bour (Alfred), Guyard, Hazoumé, Lombardo, Marguerite, Rosenfeld, Viniger.

Suppléants. — MM. Rosenfeld (de M. Bourgarel), Viniger (de M. Charnay), Bour (de M. Lhuillier), Guyard (de M. Michard-Pellissier), Marguerite (de M. Molais de Narbonne), Lombardo (de M. Odru), Hazoumé (de M. le général Tubert).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: M. Rosenfeld.

Vice-président: M. Boluix-Basset.

Secrétaire: M. Hazoumé.

Commission de l'information.

Séance du mercredi 9 janvier 1952.

Présents. — Mme Caffot, MM. Corval, Coulon, Esnault, Lombardo, Morel, Plagne (général), Tran Van Tung, Zinsou.

Suppléants. — Mlle Allemandi (de M. Allard), Mme Marianne Verger (de M. Delpuech), MM. Esnault (de M. Gaignard), Alduy (de Mme Malroux), Bégarra (de Mme Emilienne Moreau), Foccart (de M. Oudard), Morel (de M. Georges Rion), Cazelles (de M. Saïdou Djermakoye), Barbé (de M. Thévenin), Tran Van Tung (de Mme Tran Van Chuong).

Dans sa séance du 9 janvier 1952, la commission a nommé:

Président: Mme Caffot.

Vice-président: M. Tran Van Tung.

Secrétaire: M. Saïdou Djermakoye.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans un musée contrôlé.

Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, le poste de conservateur du musée contrôlé ci-après désigné est déclaré vacant:

Soissons. — Musée municipal.

Les candidats à cet emploi qui posséderaient les titres prévus par le décret précité et qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée contrôlé publiées au *Journal officiel* du 26 septembre 1951, devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris [1er]), en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Un certificat de bonne vie et mœurs;
6° Une note sur leurs titres et travaux;
7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
8° Un certificat d'un médecin choisi par le candidat, attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux importateurs de produits de la mer d'origine et en provenance de Norvège.

(Postes 2-3-4 et 7 de l'accord commercial franco-norvégien du 3 juillet 1951.)

Comme suite aux indications du titre IV de l'avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la Norvège, inséré au *Journal officiel* du 13 juillet 1951, les importateurs sont informés qu'il sera procédé à la mise en répartition des contingents suivants au titre de l'accord commercial susvisé:

Poissons de mer frais ou frigorifiés: 2.275.000 couronnes.
Saumons frais ou frigorifiés: 500.000 couronnes.
Harengs frais ou frigorifiés: 500.000 couronnes.
Harengs salés: 500.000 couronnes.

Les importations de poissons de mer frais et frigorifiés porteront sur les espèces suivantes:

Filets ou tronçons congelés de cabillauds, de merluches et autres, cabillauds, baudroies, chiens de mer, taupes, églefins, turbots, limandes, carrelets, barbues, lieux jaunes, lieux noirs, élingues, flétans, soles, congres.

Des licences individuelles seront délivrées pour l'importation de tous ces produits.

Les demandes d'autorisation d'importation établies en six exemplaires sur formules A. C. et accompagnées obligatoirement d'une facture *pro forma* datée, portant le cachet et la signature de l'exportateur norvégien et précisant en toutes lettres la quantité des offres, devront être parvenues à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), au plus tard le vingtième jour à midi suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané.

En application de l'article 6 du décret du 13 juillet 1949, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis des comités techniques d'importation intéressés.

En outre, les importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° L'entrée en France et le dédouanement des marchandises pourront être effectués par tous les bureaux de douane normalement ouverts aux opérations de l'espèce;

2° Tout importateur sera tenu d'adresser au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes, 3, place de Fontenoy, à Paris) un relevé détaillé (espèces, quantités, prix unitaire et global (Caf) des importations effectuées par ses soins;

3° Indépendamment du contrôle qui sera exercé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, les marchandises en cause pourront être soumises au contrôle qualitatif exercé après le dédouanement par les soins du ministère de la marine marchande en liaison avec l'office scientifique et technique des pêches maritimes.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la cinquante et unième semaine du 15 au 21 décembre 1951.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC (1)	1951 — Recettes évaluées (2)	1950 — Recettes comptables (3)	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1951 — En valeur absolue (4)	1951 — Pourcentage (5)	1950 — En valeur absolue (6)	1950 — Pourcentage (7)
Voyageurs	1.878.240	1.613.853	264.387	16,4	»	»
Bagages et consigne	28.990	26.090	2.900	11,1	»	»
Colis postaux, petits colis	308.960	228.031	80.929	35,5	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.706.990	3.988.083	1.718.907	43,1	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	7.923.180	5 856.057	2.067.123	35,3	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 21 décembre 1951.**

NATURE DU TRAFIC (1)	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 octobre 1951 (2)	RECETTES évaluées du 1er novembre au 21 décembre 1951 (3)	TOTAL des recettes du 1er janvier au 21 décembre 1951 (4)	RECETTES comptables du 1er janvier au 21 décembre 1950 (5)	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1951 — En valeur absolue (6)	1951 — Pourcentage (7)	1950 — En valeur absolue (8)	1950 — Pourcentage (9)
Voyageurs	71.014.487	10.191.800	81.206.287	75.105.359	5.900.928	7,7	»	»
Bagages et consigne	1.493.084	188.100	1.681.484	1.639.723	41.761	2,5	»	»
Colis postaux, petits colis	8.111.150	1.880.180	9.991.330	8.791.351	1.199.979	13,6	»	»
Marchandises (détail et wagons)	189.436.150	39.948.680	229.384.830	168.798.418	60.586.412	35,9	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	270.054.871	52.209.060	322.263.931	254.634.851	67.629.080	26,6	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels* : JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	8 janv. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	9 janvier 1952 — Cours relevés avant Bourse	9 janvier 1952 — Cours cotés en Bourse	Derniers cours cotés en Bourse	8 janv. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	9 janvier 1952 — Cours relevés avant Bourse	9 janvier 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats Unis (1 dollar)	.... ..	349 95	1224 ..	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1224 ..
705 25	.... ..	Belgique (100 francs)	.... ..	705 50	8030 ..	.... ..	Suisse (100 francs)	.... ..	8027 50
347 ..	.... ..	Canada (1 dollar)	.... ..	347 ..	163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 I. Djib.)	.... ..	161 20

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société de Constructions Mécaniques "Duplex"

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A FERRIERE-LA-GRANDE (NORD)

R. C. : Avesnes n° 4246 B 106.

Suivant faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 174 obligations de 500 F 3 0/0 (ex-6 0/0 1929) sur les 260 titres à amortir en 1952.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations sorties au tirage du 15 novembre 1951, lesquelles seront remboursables par 500 F, à partir du 1er janvier 1952, coupon n° 47 (échéance 1er juillet 1952) attaché;

2° Des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

1	Juil. 48	404	Juil. 47	1.031	Mars 49
2	Janv. 50	417	Janv. 51	1.043	Janv. 51
3	Janv. 51	421	Janv. 52	1.045	Juil. 47
5	Janv. 52	432	Janv. 52	1.046	Juil. 47
24	Mars 49	440	Janv. 51	1.047	Juil. 48
27	Janv. 50	443	Janv. 52	1.075	Janv. 52
36	Juil. 48	465	Juil. 48	1.077	Janv. 51
51	Juil. 47	467	Mars 49	1.086	Juil. 47
60	Juil. 48	468	Janv. 51	1.090	Janv. 50
88	Janv. 52	473	Janv. 50	1.091	Juil. 48
93	Mars 49	481	Janv. 51	1.122	Janv. 51
98	Janv. 51	501	Janv. 50	1.138	Janv. 51
99	Janv. 51	502	Juil. 48	1.148	Janv. 51
100	Juil. 47	505	Janv. 52	1.191	Janv. 50
101	Mars 49	532	Mars 49	1.197	Janv. 52
104	Juil. 48	537	Juil. 48	1.209	Juil. 48
137	Janv. 51	629	Janv. 52	1.237	Janv. 51
150	Juil. 48	654	Janv. 51	1.239	Janv. 51
153	Mars 49	655	Janv. 51	1.241	Janv. 51
155	Janv. 51	693	Janv. 52	1.245	Janv. 52
160	Janv. 52	700	Juil. 47	1.246	Janv. 52
161	Janv. 50	701	Juil. 47	1.277	Juil. 47
162	Janv. 51	723	Mars 49	1.293	Janv. 51
179	Janv. 50	729	Janv. 51	1.306	Janv. 51
187	Mars 49	730	Janv. 51	1.307	Janv. 51
192	Janv. 50	731	Janv. 51	1.317	Janv. 50
195	Juil. 47	749	Janv. 52	1.318	Mars 49
203	Mars 49	775	Janv. 50	1.320	Janv. 50
212	Janv. 51	778	Janv. 51	1.336	Janv. 50
213	Janv. 50	795	Janv. 50	1.354	Mars 49
219	Mars 49	796	Janv. 50	1.361	Janv. 50
226	Janv. 51	801	Mars 49	1.366	Janv. 51
230	Janv. 51	802	Janv. 52	1.376	Janv. 52
231	Janv. 50	803	Janv. 52	1.385	Janv. 51
240	Janv. 52	810	Juil. 48	1.402	Janv. 52
241	Janv. 52	822	Janv. 50	1.407	Janv. 50
252	Juil. 48	841	Juil. 48	1.416	Juil. 48
269	Janv. 50	845	Mars 49	1.419	Juil. 47
279	Janv. 51	853	Janv. 51	1.421	Janv. 50
286	Janv. 50	874	Janv. 51	1.423	Mars 49
289	Janv. 50	875	Janv. 52	1.429	Janv. 50
300	Mars 49	893	Juil. 47	1.457	Juil. 47
301	Janv. 51	917	Janv. 50	1.461	Janv. 51
303	Juil. 48	929	Janv. 51	1.466	Janv. 52
325	Janv. 50	948	Janv. 50	1.484	Janv. 51
327	Janv. 50	991	Juil. 47	1.485	Janv. 51
331	Juil. 47	992	Mars 49	1.529	Mars 49
333	Mars 49	997	Janv. 52	1.538	Janv. 50
336	Janv. 52	998	Janv. 51	1.546	Janv. 51
337	Juil. 48	999	Juil. 47	1.549	Janv. 51
383	Janv. 50	1.000	Janv. 50	1.570	Janv. 52
390	Janv. 51	1.001	Janv. 51	1.573	Janv. 52
403	Janv. 50	1.027	Janv. 50	1.575	Janv. 52
1.577	Janv. 52	2.382	Janv. 50	3.071	Janv. 51
1.578	Janv. 52	2.384	Mars 49	3.074	Juil. 48
1.600	Janv. 51	2.388	Janv. 51	3.078	Janv. 50
1.601	Janv. 52	2.403	Juil. 47	3.101	Janv. 52
1.607	Janv. 51	2.407	Janv. 51	3.140	Janv. 52
1.625	Mars 49	2.414	Janv. 50	3.111	Mars 49
1.629	Juil. 48	2.429	Juil. 48	3.112	Janv. 51
1.689	Janv. 50	2.433	Janv. 50	3.115	Juil. 48
1.700	Janv. 52	2.453	Juil. 48	3.121	Janv. 50
1.704	Juil. 48	2.476	Janv. 52	3.162	Janv. 51
1.707	Juil. 47	2.482	Janv. 51	3.169	Mars 49
1.708	Juil. 47	2.500	Janv. 52	3.179	Janv. 51
1.709	Mars 49	2.501	Mars 49	3.201	Janv. 50
1.738	Juil. 48	2.502	Janv. 51	3.212	Mars 49
1.761	Mars 49	2.503	Janv. 51	3.227	Janv. 50
1.766	Janv. 50	2.513	Juil. 47	3.230	Janv. 50
1.767	Janv. 51	2.518	Juil. 48	3.245	Mars 49
1.768	Janv. 50	2.522	Janv. 50	3.257	Juil. 47
1.770	Janv. 51	2.531	Janv. 50	3.258	Janv. 51
1.784	Juil. 47	2.544	Janv. 51	3.273	Mars 49
1.799	Janv. 52	2.546	Janv. 51	3.274	Janv. 52
1.800	Mars 49	2.548	Janv. 51	3.275	Janv. 50
1.801	Juil. 47	2.553	Janv. 50	3.300	Janv. 51
1.802	Janv. 50	2.589	Janv. 52	3.301	Juil. 48
1.804	Mars 49	2.621	Janv. 50	3.302	Mars 49
1.806	Janv. 50	2.624	Juil. 48	3.303	Juil. 47
1.808	Juil. 48	2.634	Janv. 52	3.304	Janv. 50
1.813	Janv. 51	2.644	Juil. 48	3.359	Janv. 52
1.867	Janv. 52	2.650	Mars 49	3.428	Juil. 48
1.869	Mars 49	2.698	Janv. 52	3.429	Mars 49
1.872	Juil. 48	2.701	Juil. 48	3.431	Juil. 48
1.875	Janv. 50	2.705	Mars 49	3.446	Mars 49
1.877	Janv. 50	2.706	Janv. 51	3.465	Janv. 51
1.888	Janv. 51	2.725	Janv. 51	3.472	Janv. 52
1.897	Juil. 48	2.730	Juil. 48	3.499	Janv. 51
1.898	Juil. 47	2.736	Janv. 51	3.501	Juil. 47
1.901	Juil. 48	2.739	Mars 49	3.502	Janv. 50
1.904	Janv. 50	2.744	Janv. 52	3.514	Mars 49
1.907	Mars 49	2.762	Janv. 50	3.516	Janv. 52
1.910	Mars 49	2.764	Janv. 51	3.518	Juil. 47
1.911	Janv. 51	2.773	Mars 49	3.519	Janv. 52
1.912	Janv. 51	2.774	Janv. 50	3.522	Janv. 50
1.925	Mars 49	2.777	Janv. 52	3.523	Janv. 51
1.944	Janv. 52	2.778	Janv. 52	3.527	Janv. 51
1.991	Janv. 51	2.801	Juil. 48	3.530	Janv. 50
2.001	Janv. 50	2.802	Juil. 48	3.533	Mars 49
2.005	Janv. 52	2.803	Juil. 47	3.563	Janv. 50
2.006	Janv. 52	2.819	Janv. 52	3.601	Juil. 48
2.007	Janv. 52	2.826	Janv. 51	3.607	Juil. 47
2.061	Juil. 48	2.827	Janv. 51	3.608	Mars 49
2.063	Mars 49	2.828	Janv. 51	3.610	Janv. 50
2.064	Janv. 51	2.830	Mars 49	3.621	Janv. 51
2.092	Janv. 50	2.835	Janv. 50	3.636	Mars 49
2.127	Janv. 51	2.838	Juil. 47	3.637	Janv. 50
2.141	Janv. 52	2.848	Janv. 52	3.655	Janv. 50
2.154	Janv. 51	2.878	Janv. 50	3.641	Janv. 52
2.173	Juil. 48	2.885	Janv. 51	3.656	Mars 49
2.197	Mars 49	2.898	Janv. 51	3.660	Juil. 47
2.204	Janv. 50	2.909	Janv. 50	3.662	Janv. 51
2.210	Janv. 51	2.961	Janv. 52	3.666	Janv. 50
2.213	Juil. 48	2.974	Mars 49	3.670	Janv. 52
2.214	Juil. 48	2.975	Janv. 50	3.671	Janv. 51
2.217	Janv. 52	2.977	Janv. 50	3.674	Mars 49
2.245	Janv. 50	2.979	Juil. 47	3.702	Janv. 52
2.246	Mars 49	2.985	Juil. 48	3.741	Janv. 50
2.249	Janv. 51	2.989	Juil. 48	3.748	Janv. 51
2.252	Janv. 52	3.001	Janv. 51	3.749	Janv. 51
2.268	Janv. 50	3.005	Janv. 50	3.775	Janv. 52
2.277	Janv. 51	3.023	Mars 49	3.777	Juil. 48
2.278	Janv. 52	3.024	Mars 49	3.797	Janv. 52
2.310	Janv. 51	3.025	Juil. 47	3.798	Mars 49
2.323	Janv. 50	3.033	Janv. 52	3.840	Mars 49
2.331	Janv. 51	3.040	Janv. 50	3.850	Janv. 50
2.341	Janv. 50	3.042	Janv. 50	3.888	Janv. 52
2.345	Janv. 52	3.053	Juil. 48	3.911	Janv. 52
2.360	Janv. 51	3.060	Juil. 48	3.929	Juil. 47
2.363	Mars 49	3.062	Janv. 50	3.943	Janv. 51
2.372	Juil. 48	3.068	Juil. 47	3.944	Janv. 51

3.954	Janv. 51	4.305	Janv. 50	4.667	Janv. 51
3.957	Mars 49	4.309	Juil. 48	4.668	Janv. 51
3.962	Janv. 50	4.310	Juil. 48	4.669	Janv. 51
3.970	Juil. 48	4.317	Janv. 51	4.700	Janv. 50
3.973	Janv. 52	4.328	Mars 49	4.701	Janv. 51
3.974	Janv. 52	4.334	Janv. 51	4.704	Mars 49
3.975	Mars 49	4.356	Janv. 51	4.706	Juil. 48
3.997	Janv. 51	4.359	Mars 49	4.738	Janv. 52
3.998	Janv. 51	4.373	Janv. 51	4.739	Janv. 52
4.005	Janv. 52	4.375	Janv. 50	4.747	Janv. 51
4.030	Janv. 51	4.398	Janv. 52	4.750	Janv. 51
4.049	Janv. 51	4.401	Juil. 47	4.799	Juil. 47
4.055	Juil. 47	4.402	Janv. 50	4.800	Juil. 48
4.066	Mars 49	4.404	Mars 49	4.801	Juil. 48
4.067	Janv. 50	4.414	Juil. 48	4.802	Mars 49
4.074	Janv. 51	4.451	Juil. 47	4.817	Janv. 50
4.080	Janv. 51	4.452	Janv. 50	4.856	Janv. 51
4.118	Janv. 50	4.453	Janv. 50	4.860	Janv. 52
4.124	Janv. 52	4.454	Janv. 52	4.878	Janv. 51
4.151	Juil. 47	4.456	Juil. 47	4.895	Janv. 52
4.155	Mars 49	4.499	Juil. 47	4.901	Janv. 51
4.156	Janv. 51	4.500	Mars 49	4.913	Juil. 48
4.158	Janv. 52	4.502	Juil. 48	4.919	Mars 49
4.163	Mars 49	4.503	Mars 49	4.922	Janv. 51
4.185	Janv. 50	4.514	Janv. 52	4.925	Janv. 52
4.188	Janv. 50	4.516	Janv. 52	4.940	Juil. 48
4.189	Janv. 50	4.520	Janv. 52	4.942	Mars 49
4.191	Janv. 50	4.550	Janv. 50	4.947	Juil. 47
4.200	Janv. 51	4.552	Janv. 50	4.957	Janv. 51
4.227	Janv. 50	4.554	Juil. 47	4.962	Janv. 50
4.228	Janv. 51	4.563	Mars 49	4.963	Janv. 50
4.231	Janv. 50	4.589	Janv. 51	4.969	Juil. 47
4.246	Juil. 48	4.603	Janv. 52	4.971	Mars 49
4.251	Janv. 52	4.614	Janv. 50	4.972	Janv. 50
4.254	Janv. 50	4.617	Janv. 51	4.975	Janv. 50
4.301	Juil. 47	4.625	Juil. 48	4.981	Janv. 52
4.302	Janv. 50	4.634	Juil. 48	4.998	Juil. 48
4.303	Juil. 47	4.636	Janv. 51	4.999	Mars 49
4.304	Mars 49			5.000	Janv. 51

COMPAGNIE ELECTRO-MECANIQUE

Société anonyme au capital de 1.500.000.000 de francs

Siège social: 12, rue Portalis, PARIS

R. C.: Seine 70738.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie électro-mécanique, 12, rue Portalis, à Paris, a procédé au rachat de 230 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont l'amortissement est prévu pour le 25 janvier 1952. En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en décembre; les amortissements précédents ayant été effectués par rachat en Bourse, il n'existe pas de numéro à rembourser.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

Direction générale: 1, rue Taitbout, PARIS

Département des titres: 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943

DE LA

société L'Union électrique.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 1943 de 5.000 F (émission de 1943) de la société L'Union électrique, sont informés que l'amortissement du 20 janvier 1952 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Titres restant à rembourser.

Néant.

SOCIETE FRANÇAISE DES FERS EMAILLES

Société anonyme au capital de 116.200.000 F

Siège social: 29, rue Boussingault, PARIS (13e)

R. C.: Seine 82816.

Huitième amortissement du 1er avril 1952.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la Société française des fers émaillés, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F 1944, a procédé, par voie de rachat en Bourse, à son amortissement prévu pour le 1er avril 1952.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

Direction générale: 1, rue Taitbout, PARIS

Département des titres: 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944

DE LA

Compagnie des mines de houille de Marles.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Compagnie des mines de houille de Marles sont informés que l'amortissement du 1er février 1952 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
121 à 130	48	7.643 et 7.644	47
182 à 184	46	7.649 et 7.650	47
211	48	7.692 à 7.697	45
215 à 220	48	7.726 à 7.730	48
472 à 478	45	7.754 à 7.758	48
530	47	7.760	48
541 à 547	48	7.941 à 7.949	47
558	46	7.961	48
571 à 574	48	8.721 à 8.727	48
617 à 620	46	8.731 à 8.740	47
1.051 à 1.058	48	9.151 à 9.160	48
1.091 à 1.099	48	9.721 et 9.722	47
1.151 à 1.154	45	9.724 à 9.728	47
1.391	47	9.859 et 9.860	46
1.393	47	9.906	46
1.482 à 1.485	48	10.211	45
1.517 à 1.520	47	10.371 à 10.374	47
1.524 à 1.527	46	10.376 à 10.386	47
1.621 à 1.623	47	10.401 à 10.410	48
1.626	47	10.652 à 10.660	46
1.629 et 1.630	47	10.916	45
2.041 à 2.046	48	11.121 à 11.130	47
2.048 à 2.050	48	11.621	45
2.091	46	11.628 à 11.630	45
2.441 et 2.442	47	11.632 à 11.639	48
2.445	47	11.701 à 11.710	47
2.628 à 2.630	47	11.711 à 11.720	48
2.791 à 2.793	48	11.722 à 11.730	46
2.795 à 2.800	48	11.751 à 11.756	46
3.301 et 3.302	47	11.760	46
3.307 et 3.308	47	11.881 à 11.886	47
3.322 à 3.330	48	11.914 à 11.920	47
3.411	48	12.071 à 12.080	47
3.414 à 3.420	48	12.091 à 12.100	46
3.632 à 3.639	47	12.362 à 12.366	45
3.804	46	13.191 à 13.193	46
3.806 à 3.809	46	13.198 et 13.199	46
4.023	46	13.261 à 13.264	46
4.029 et 4.030	46	13.272	45
4.051 à 4.056	48	13.279	45
4.060	48	13.323 à 13.329	46
4.061 à 4.064	48	13.451 et 13.452	46
4.066 à 4.070	48	13.458 à 13.460	46
4.401 à 4.405	46	13.671 à 13.676	46
4.421 à 4.429	47	13.772 à 13.780	48
4.761 à 4.770	47	13.923	48
4.821 à 4.830	48	13.926 à 13.930	48
4.891 à 4.900	47	14.562 à 14.570	47
4.999 et 5.000	47	14.571 à 14.580	47
5.042	48	14.841 à 14.846	47
5.049	48	14.881	46
5.101 à 5.110	47	14.883	46
5.111 à 5.113	47	14.887 et 14.888	46
5.171 et 5.172	48	15.181 à 15.188	46
5.175 à 5.180	48	15.283 à 15.287	48
5.194 à 5.196	45	15.581 à 15.589	47
5.304 à 5.306	46	15.632 à 15.635	46
5.413 et 5.414	47	15.821 à 15.823	46
5.419 et 5.420	47	15.825 et 15.826	46
5.716	46	15.891 à 15.895	48
5.818 à 5.820	45	15.897 à 15.900	48
5.913	48	15.965	45
5.918	48	16.458	47
5.920	48	17.101 à 17.110	47
6.044 et 6.045	48	17.741 à 17.750	48
6.057 à 6.059	48	17.761 à 17.770	47
6.251 à 6.260	48	18.401 à 18.403	48
6.391 à 6.393	48	18.407 à 18.410	48
6.397 à 6.399	48	18.911 à 18.920	46
6.463 à 6.467	47	18.942 à 18.950	46
6.469 et 6.470	47	19.325 à 19.330	48
6.911 à 6.915	48	19.401 à 19.407	46
6.917 à 6.920	48	19.409 et 19.410	46
7.505 et 7.506	47	19.981 à 19.983	47
7.510	47	19.985 à 19.990	47

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 1/2 0/0 1939
DE LA
Compagnie des mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt.

Amortissement 1952.

1° **532 obligations rachetées et amorties;**

2° **Liste numérique:** *a*) **des 7.468 obligations sorties au tirage du 10 décembre 1951, formant le complément de l'amortissement, remboursables à partir du 15 février 1952 avec le coupon du 15 août 1952 attaché à 1.001 F,** comportant outre le capital de l'obligation (1.000 F), la fraction de franc reportée des coupons nos 25 et 26 mis en payement le 15 août 1951, soit 0,50 F, le tout arrondi au franc supérieur; *b*) **des séries d'obligations amorties aux tirages antérieurs à 1951 dans lesquelles il reste des titres à présenter au remboursement.**

NOTA. — Les nombres portés en regard des séries de titres indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
101 à 200	46
201 à 300	49
401 à 500	51
501 à 600	51
601 à 700	52
1.101 à 1.200	51
1.301 à 1.400	52
1.401 à 1.500	49
1.601 à 1.700	50
1.701 à 1.800	48
1.901 à 2.000	49
2.301 à 2.400	51
2.501 à 2.600	49
2.601 à 2.700	51
2.801 à 2.900	50
2.901 à 3.000	50
3.001 à 3.100	48
3.101 à 3.200	52
3.201 à 3.300	49
3.401 à 3.500	50
3.501 à 3.600	50
3.901 à 4.000	46
4.001 à 4.100	51
4.201 à 4.231	52
4.236 à 4.287	52
4.293 à 4.300	52
4.601 à 4.700	48
5.001 à 5.100	48
5.201 à 5.300	50
5.301 à 5.400	49
5.601 à 5.667	52
5.669 à 5.700	52
5.701 à 5.741	52
5.747 à 5.750	52
5.752 à 5.792	52
5.801 à 5.900	45
6.001 à 6.100	47
6.301 à 6.400	51
6.401 à 6.416	52
6.428 à 6.500	52
6.501 à 6.600	47
6.601 à 6.700	52
6.801 à 6.815	52
6.826 à 6.858	52
6.869 à 6.900	52
7.001 à 7.100	47
7.101 à 7.199	52
7.301 à 7.400	47
7.601 à 7.700	48
7.701 à 7.800	51
7.801 à 7.900	49
8.101 à 8.200	51
8.301 à 8.400	48
8.601 à 8.700	50
8.901 à 9.000	51
9.201 à 9.300	51
9.301 à 9.400	50
9.501 à 9.575	52
9.577 à 9.600	52
9.601 à 9.606	52
9.617 à 9.700	52
9.701 à 9.800	50
10.001 à 10.100	49
10.101 à 10.200	48
10.201 à 10.300	47
10.301 à 10.500	47
10.601 à 10.700	47
10.701 à 10.800	51
10.901 à 11.000	50
11.001 à 11.100	45
11.101 à 11.200	50
11.201 à 11.300	47
11.401 à 11.500	50
11.601 à 11.700	50
11.701 à 11.800	51
12.201 à 12.300	47
12.501 à 12.600	49
12.601 à 12.605	52
12.626 à 12.700	52
12.701 à 12.800	45
12.801 à 12.874	52
12.885 à 12.892	52
12.895 à 12.900	52
12.901 à 13.000	50
13.001 à 13.100	50
13.101 à 13.200	52
13.301 à 13.324	52
13.335 à 13.372	52
13.385 à 13.390	52
13.410 à 13.428	52
13.429 à 13.436	52 opp.
13.437 à 13.500	52
13.501 à 13.600	49
14.301 à 14.400	49
14.601 à 14.700	47
14.701 à 14.800	51
15.101 à 15.200	47
15.201 à 15.300	47
15.301 à 15.400	50
15.401 à 15.500	48
15.601 à 15.700	50
16.301 à 16.400	45
16.401 à 16.500	49
16.601 à 16.618	52
16.659 à 16.700	52
16.701 à 16.706	52
16.707 à 16.711	52 opp.
16.712 à 16.731	52
16.752 à 16.800	52
16.801 à 16.900	50
16.901 à 17.000	47
17.101 à 17.200	49
17.201 à 17.259	52
17.262 à 17.274	52
17.276 à 17.300	52
17.401 à 17.500	45
17.501 à 17.600	50
17.601 à 17.700	48
17.701 à 17.800	52
17.801 à 17.900	49
17.901 à 18.000	48
18.001 à 18.100	51
18.201 à 18.300	48
18.401 à 18.500	51
18.701 à 18.708	52
18.709	52 opp.
18.710 à 18.755	52
18.759 à 18.800	52
18.801 à 18.855	52
18.858 à 18.900	52
18.901 à 18.961	52
18.963 à 18.985	52
18.986 à 18.997	52
19.201 à 19.300	51
19.401 à 19.405	52
19.411 à 19.414	52
19.416 à 19.452	52
19.455 à 19.476	52
19.478 à 19.500	52
19.501 à 19.503	52
19.505 à 19.553	52
19.557 à 19.569	52
19.571 à 19.579	52
19.590 à 19.600	52
20.001 à 20.100	51
20.101 à 20.200	47
20.201 à 20.211	52
20.244 à 20.258	52
20.265 à 20.300	52
20.401 à 20.400	47
20.801 à 20.835	52
20.896 à 20.900	52
20.901 à 21.000	46
21.101 à 21.108	52
21.117 à 21.121	52
21.124 à 21.135	52
21.137 à 21.181	52
21.185 à 21.193	52
21.196 à 21.200	52
21.201 à 21.208	52
21.211 à 21.216	52
21.219 à 21.240	52
21.245 à 21.288	52
21.291 à 21.300	53
21.301 à 21.400	50
21.601 à 21.700	50
22.101 à 22.200	51
22.401 à 22.500	49
22.501 à 22.600	45
22.801 à 22.900	51
23.001 à 23.011	52
23.017 à 23.057	52
23.068 à 23.100	52
23.101 à 23.112	52
23.117	52
23.128 et 23.129	52
23.144 à 23.178	52
23.181 à 23.200	52
23.401 à 23.500	45
23.601 à 23.700	49
23.701 à 23.800	51
23.801 à 23.900	50
23.901 à 24.000	49
24.101 à 24.200	49
24.201 à 24.300	51
24.401 à 24.500	51
24.601 à 24.610	52
24.613 à 24.700	52
25.101 à 25.500	51
25.801 à 25.900	49
25.901 à 26.000	51
26.001 à 26.100	49
26.201 à 26.300	50
26.301 à 26.400	50
26.401 à 26.411	52
26.458 à 26.485	52
26.489 à 26.496	52
26.601 à 26.700	45
26.701 à 26.800	48
26.901 à 27.000	48
27.101 à 27.166	52
27.170 à 27.200	52
27.251 à 27.300	52
27.301 à 27.400	50
27.501 à 27.600	51
27.601 à 27.700	48
27.901 à 27.925	52
27.927 à 27.969	52
27.971 à 28.000	52
28.001 à 28.100	49
28.101 à 28.200	51
28.301 à 28.400	50
28.401 à 28.500	48
28.501 à 28.507	52
28.509 à 28.567	52
28.569 à 28.600	52
28.601 à 28.700	48
28.701 à 28.732	52
28.734 à 28.800	52
29.301 à 29.400	46
29.401 et 29.402	52
29.408 à 29.423	52
29.425 à 29.500	52
29.501 à 29.514	52
29.520	52
29.522 à 29.592	52
29.594 à 29.600	52
29.601 à 29.682	52
29.693 à 29.700	52
29.701 à 29.800	50
29.801 à 29.900	50
29.901 à 30.000	50
30.501 à 30.600	51
30.701 à 30.791	52
30.797 à 30.799	52
30.800	51
30.901 à 31.000	50
31.001 à 31.044	52
31.047 à 31.100	52
31.201 à 31.300	49
31.301 à 31.400	46
31.701 à 31.800	46
31.801 à 31.900	51
31.901 à 32.000	52
32.401 à 32.500	50
32.501 à 32.600	45
32.601 à 32.700	48
32.901 à 33.000	50
33.001 à 33.014	52
33.016 à 33.035	52
33.046 à 33.100	52
33.101 à 33.200	49
33.201 à 33.300	48
33.301 à 33.400	50
33.401 à 33.500	51
33.601 à 33.700	51
33.701 à 33.800	51
33.901 à 33.919	52
33.925 à 34.000	52
34.001 à 34.100	45
34.201 à 34.300	51
34.301 à 34.400	46
34.401 à 34.500	48
34.801 à 34.900	50
35.001 à 35.100	50
35.101 à 35.200	49
35.401 à 35.500	52
35.501 à 35.600	47
35.601 à 35.604	53
35.606 à 35.700	52
35.701 à 35.800	46
35.901 à 36.000	50
36.301 à 36.304	52
36.306 à 36.322	52
36.329 à 36.336	52
36.311 à 36.400	52
36.401 à 36.500	51
36.601 à 36.700	51
36.701 à 36.800	49
36.901 à 36.908	52
36.911 à 36.998	52
37.000	52
37.101 à 37.129	52
37.130 à 37.134	52 opp.
37.135 à 37.146	52
37.147 à 37.156	52 opp.
37.157 à 37.200	52
37.201 à 37.300	49
37.301 à 37.311	52
37.313 à 37.400	52
37.401 à 37.500	51
37.601 à 37.700	51
37.801 à 37.900	48
37.901 à 38.000	48
38.001 à 38.088	53
38.090 à 38.100	52
38.301 à 38.400	49
38.410 à 38.469	52
38.484 à 38.500	52
38.501 à 38.600	50
39.001 à 39.100	51
39.101 à 39.200	51
39.201 à 39.300	49
39.301 à 39.400	52
39.501 à 39.600	51
39.601 à 39.700	49
39.701 à 39.800	50
39.801 à 39.900	50
40.001 à 40.100	47
40.101 à 40.200	48
40.301 à 40.400	49
40.801 à 40.900	49
41.001 à 41.100	51
41.401 à 41.500	50
41.801 à 41.811	52
41.817 à 41.843	52
41.850 à 41.900	52

NUMEROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
42.101 à 42.200	51	56.501 à 56.600	49
42.201 à 42.300	51	56.601 à 56.700	48
42.401 à 42.500	51	56.701 à 56.800	50
42.501 à 42.600	48	56.801 à 56.900	49
42.601 à 42.700	51	57.101 à 57.162	52
42.901 à 43.000	50	57.166 à 57.200	52
43.101 à 43.200	50	57.301 à 57.400	45
43.201 à 43.300	51	57.401 à 57.500	51
43.501 à 43.600	51	57.501 à 57.600	48
43.601 à 43.700	50	57.701	52
44.101 à 44.200	45	57.703 et 57.704	52
44.501 à 44.600	49	57.706 et 57.707	52
44.701 à 44.800	50	57.709 et 57.710	52
44.801 à 44.900	45	57.712 et 57.713	52
44.901 à 45.000	51	57.715 et 57.716	52
45.001 à 45.100	51	57.718 et 57.719	52
45.101 à 45.200	47	57.721 à 57.750	52
45.301 à 45.400	50	57.753 à 57.763	52
45.401 à 45.417	52	57.768 à 57.776	52
45.419 à 45.494	52	57.779 à 57.791	52
45.499 et 45.500	52	57.793 à 57.795	52
45.501 à 45.600	49	57.901 à 58.000	49
45.701 à 45.800	51	58.303 à 58.333	52
45.801 à 45.900	49	58.336 à 58.387	52
46.001 à 46.100	49	58.399 et 58.400	52
46.201 à 46.300	50	58.401 à 58.500	47
46.301 à 46.400	47	58.501 à 58.600	47
46.501 à 46.600	50	58.601 à 58.700	45
46.601 à 46.700	50	59.501 à 59.600	48
46.701 à 46.800	47	59.801 à 59.900	45
46.901 à 47.000	51	59.901 à 60.000	47
47.001 à 47.100	47	60.001 à 60.062	52
47.201 à 47.300	49	60.065 à 60.079	52
47.301 à 47.309	52	60.090 à 60.094	52
47.315 à 47.352	52	61.001 à 61.100	51
47.355 à 47.361	52	61.101 à 61.200	49
47.364 à 47.378	52	61.301 à 61.400	47
47.382 à 47.390	52	61.501 à 61.600	48
47.401 à 47.500	51	61.701 à 61.800	49
47.601 à 47.700	50	61.901 à 61.950	52
47.801 à 47.900	51	61.952 à 61.992	52
47.901 à 48.000	49	61.995 à 62.000	52
48.101 à 48.200	45	62.001 à 62.100	47
48.701 à 48.800	49	62.201 à 62.253	52
48.801 à 48.900	51	62.264 à 62.300	52
48.901 à 49.000	47	62.501 à 62.600	50
49.001 à 49.100	51	62.601 à 62.602	52
49.201 à 49.300	48	62.608 à 62.700	52
49.401 à 49.500	46	63.101 à 63.200	50
49.501 à 49.600	45	63.301 à 63.400	47
49.801 à 49.900	49	63.501 à 63.600	50
49.901 à 50.000	45	64.101 à 64.200	52
50.001 à 50.020	52	64.301 à 64.300	47
50.026 à 50.092	52	64.501 à 64.600	51
50.097 à 50.100	52	64.701 à 64.800	50
50.101 à 50.200	52	64.801 à 64.900	49
50.201 à 50.300	48	64.901 à 65.000	51
50.701 à 50.800	51	65.001 à 65.100	49
51.001 à 51.075	52	65.101 à 65.200	46
51.079 à 51.081	52	65.201 à 65.250	52
51.086 à 51.100	52	65.256 à 65.300	52
51.201 à 51.212	52	65.301 à 65.400	51
51.216 à 51.230	52	65.401 à 65.500	47
51.236 à 51.251	52	65.501 à 65.600	49
51.253 à 51.300	52	65.601 à 65.700	52
51.401 à 51.500	49	65.701 à 65.782	52
51.601 à 51.700	47	65.785 à 65.794	52
51.701 à 51.800	50	65.797 à 65.800	52
51.801 à 51.900	47	65.801 à 65.900	50
52.201 à 52.300	50	66.001 à 66.100	49
52.301 à 52.500	45	66.201 à 66.300	51
52.501 à 52.600	45	66.401 à 66.500	49
52.601 à 52.700	52	66.501 à 66.533	52
52.901 à 53.000	49	66.536 à 66.600	52
53.001 à 53.100	49	66.701 à 66.800	46
53.101 à 53.200	46	67.101 à 67.194	52
53.201 à 53.300	46	67.199	52
53.501 à 53.600	51	67.301 à 67.400	46
53.701 à 53.800	47	67.501 à 67.600	46
54.001 à 54.100	51	67.601 à 67.700	49
54.101 à 54.200	49	67.701 à 67.798	52
54.201 à 54.300	50	68.102 à 68.200	52
54.301 à 54.382	52	68.201 à 68.300	45
54.387 à 54.400	52	68.601 à 68.700	51
54.401 à 54.500	48	68.701 à 68.800	50
54.701 à 54.800	51	68.801 à 68.900	47
55.001 à 55.100	50	69.301 à 69.400	47
55.301 à 55.400	50	69.401 à 69.427	52
55.401 à 55.500	50	69.429 à 69.500	52
55.501 à 55.600	49	69.501 à 69.600	48
55.801 à 55.900	49	69.601 à 69.700	51
56.001 à 56.100	50	69.901 à 70.000	51
56.301 à 56.400	48		

ELECTRICITE DE BEYROUTH

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 864.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 7, BOULEVARD DE LA MADELEINE, PARIS

R. C.: Seine n° 212687 B.

Obligations 5 1/2 0/0 émission 1929.

Vingt-troisième tirage.

Les 648 obligations à amortir au 1er février 1952 ont été, conformément aux conditions d'émission, rachetées en Bourse par la société au-dessous du pair. En conséquence, le vingt-troisième tirage au sort annuel est supprimé.

Liste des obligations sorties à des tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

184	732	735	1.620	2.678	13.860	13.945	14.203	14.639	16.103
3.181	3.297	3.548	3.692	3.789	16.276	16.373	16.374	17.943	17.949
3.814	3.815	3.853	4.029	4.821	17.951	17.952	17.953	17.997	17.998
4.885	5.335	5.837	7.228	7.421	18.015	18.016	18.064	18.066	18.067
7.979	8.380	8.632	8.730	8.876	18.068	18.094	18.095	18.096	18.114
10.012	11.110	11.226	11.278	11.423	18.124	18.806	18.874	18.928	18.929
11.428	11.430	11.533	11.435	12.161	19.173	19.289			
12.170	12.354	12.358	12.359	12.700					

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture des Hautes-Alpes.

PONTS ET CHAUSSÉES

Route nationale n° 94, de Pont-Saint-Esprit à la frontière italienne.

Reconstruction du pont de la Clapière sur la Durance, à Embrun.

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé en séance publique, par le préfet des Hautes-Alpes, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de reconstruction du pont de la Clapière sur la Durance, à Embrun, faisant l'objet du deuxième lot: pont voûté en arc à trois articulations en béton armé de 68,70 mètres de portée.

Montant du cautionnement provisoire: 1.000.000 de francs.
Montant du cautionnement définitif: 1.000.000 de francs.

Les travaux sont évalués comme suit:

Travaux à l'entreprise	34.418.675 F.
Somme à valoir	3.581.325
Total général	38.000.000 F.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées franco à l'ingénieur en chef et elles devront lui parvenir avant le 20 janvier 1952, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de la date de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées, avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture (2e division, 2e bureau), de dix heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures;

2° Dans les bureaux du service des ponts et chaussées, place du Champsaur, à Gap; rue Pasteur, à Briançon, de huit heures trente à dix-huit heures.

Fait à Gap, le 21 décembre 1951.

Le préfet,
RENÉ-GEORGES THOMAS

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

10 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Le Foyer familial,** à Myon. But: perfectionner l'éducation intellectuelle, morale et sociale des habitants de la commune; fonder en leur faveur des institutions de prévoyance, secours et hygiène. Siège social: maison Joseph Bergier, Myon.

10 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Les Léopards.** But: disputer les championnats scolaires et créer un centre de formation préMilitaire du canton de Clères. Siège social: école des Roches, collège de Normandie, Mont-Cauvaire.

10 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association catholique pour l'étude des problèmes de thérapeutique psychiatrique et psychologique.** But: réunir sur le plan catholique des psychothérapeutes et des théologiens désireux de s'éclairer sur l'ensemble des problèmes posés par les thérapeutiques contemporaines. Siège social: 73, rue de Courcelles, Paris.

10 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association d'éducation populaire de Sainte-Cécile de Carmaux.** But: soutien de l'école libre de Sainte-Cécile de Carmaux. Siège social: 5, rue Saint-Saëns, Carmaux.

10 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Amicale de l'école publique de Loge-Fougereuse.** But: amélioration de la vie scolaire laïque. Siège social: école publique de garçons de Loge-Fougereuse.

10 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Sou des écoles publiques de Bas-en-Basset.** But: donner à la société un caractère éducatif, artistique et sportif; éducation populaire, voyages, séances récréatives, bibliothèques. Siège social: école publique de garçons, Bas-en-Basset.

10 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Comité permanent des fêtes de Gaudies.** But: organiser dans la commune les fêtes, tant nationales que locales, patronales, manifestations sportives ou artistiques. Siège social: mairie de Gaudies.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Association de l'enseignement libre de Castillon.** But: apporter un soutien à la vie de l'école libre de filles, à Castillon. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Castillon.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Amicale des élèves et anciens élèves de l'école publique de Monetay-sur-Allier.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Monetay-sur-Allier.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Chamborigaud.** But: culturel et artistique; aider l'école laïque. Siège social: école de garçons, Chamborigaud.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Li Picca-Mouio,** association de parents d'élèves et amis de l'école publique de Saint-Maurice-de-Cazevieille. But: défendre les intérêts matériels et moraux de l'école publique. Siège social: école publique de Saint-Maurice.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association des officiers de réserve du centre d'instruction de Privas.** But: perfectionnement de l'instruction militaire des officiers de réserve et défense de leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: mairie de Privas.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. L'Association d'éducation populaire de l'école privée des Trois-Moutiers prend le nouveau titre d'**Association d'éducation populaire et de parents d'élèves de l'école privée des Trois-Moutiers.** Siège social: école privée des Trois-Moutiers.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. L'Association d'éducation populaire de l'école privée de Berrie prend le nouveau titre d'**Association d'éducation populaire et de parents d'élèves de l'école privée de Berrie.** Siège social: école privée de Berrie.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association amicale des parents d'élèves et des amis des écoles laïques de Chambray-lès-Tours.** But: amélioration des conditions matérielles de l'enseignement et du bien-être des enfants du groupe scolaire; défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique. Siège social: école de garçons de Chambray-lès-Tours.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Ombre et Lumière.** But: entr'aide aux artistes. Siège social: 16, rue de la République, Saint-Etienne.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Association des parents des élèves de l'école libre de garçons de Mur-de-Bretagne.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis, Mur-de-Bretagne.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Sainte-Marie, Saint-Rambert-en-Bugey.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Sou des écoles publiques de Cordesse.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Cordesse.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Amicale laïque de Lit-et-Mixe.** But: défense laïque; éducation scolaire, post et périscolaire. Siège social: école publique de garçons de Lit-et-Mixe.

12 décembre 1951. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie (direction des territoires du Sud). **Association autonome des anciens combattants des ksours et tribus de la commune indigène de Ghardaïa.** But: renouer les liens unissant les anciens combattants de toute origine et de toute confession dans un esprit d'entr'aide et d'amitié. Siège social: chez le président, M. l'agha Ghezail Amar ben Ahmed, bureau de l'annexe de Ghardaïa, à Ghardaïa (Sud algérien).

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gex. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc de Gex.** But: soutien utile à la vie de l'école, sous toutes ses formes. Siège social: institution Jeanne-d'Arc, Gex.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Cerdon.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de Cerdon.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Orléansville. **Foyer rural de Bou Caïd.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: chez le président, M. Bisacca (Jean), Bou Caïd.

12 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. **L'Espérance de Passavant-la-Rochère.** But: favoriser les institutions d'éducation populaire de toute nature par l'organisation des loisirs, par de saines distractions, séances récréatives, artistiques, théâtrales, etc. Siège social: salle paroissiale, Passavant-la-Rochère.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association amicale des membres de la Légion d'honneur de la commune de Crozon.** But: resserrer les liens de camaraderie et de solidarité entre légionnaires. Siège social: mairie de Crozon.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association familiale scolaire de l'institution Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: administration de l'institution Sainte-Jeanne-d'Arc; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec toutes les associations semblables. Siège social: 26, rue de Beaumont, Valenciennes.

13 décembre 1951. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie (direction des territoires du Sud). **Association des anciens combattants d'Ouargla.** But: permettre à tous les anciens combattants de maintenir la solidarité qui les unit, au delà de toute considération politique, pour la défense de leur idéal commun. Siège social: chez le président, M. Jean Herisse, Ouargla.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Médéa. **Communauté israélite de Boghari.** But: favoriser parmi ses membres la pratique constante de la religion israélite et des devoirs qu'elle impose. Siège social: synagogue principale, Boghari.

13 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Montmerle.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Montmerle.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Cersay.** But: gestion, fonctionnement, développement et soutien des écoles libres. Siège social: chez M. Maurille (Henri), président, Cersay.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tlemcen. **L'Union de Montagnac.** But: favoriser l'exercice du culte catholique. Siège social: chez M. Viala (Auguste), président, Montagnac.

14 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Fareins.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre, Fareins.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Association des parents des élèves de l'école publique de Batilly-en-Gâtinais et Saint-Michel.** But: représenter les parents auprès des pouvoirs publics; organiser et gérer tout ce qui peut être utile à l'instruction, à l'éducation et aux distractions des enfants. Siège social: école publique de Batilly-en-Gâtinais.

14 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Reyrieux.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de Reyrieux.

11 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Amicale des pêcheurs de Jayat.** But: repeuplement et lutte contre le braconnage. Siège social: mairie de Jayat.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gex. **Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Vincent-de-Paul.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Saint-Vincent-de-Paul, à Ferney-Voltaire.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Usson-du-Poitou.** But: gestion matérielle et morale de l'école, son fonctionnement et son développement. Siège social: école libre d'Usson-du-Poitou.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Lourdes.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école Notre-Dame-de-Lourdes, 30, rue Saint-Benin, Nevers.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Foyer rural de la Meskiana.** But: grouper toutes les bonnes volontés du centre en vue de favoriser l'éducation populaire, dans ce coin un peu isolé, par un cinéma. Siège social: école de garçons, la Meskiana.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Chantal.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Chantal, 4, rue Daubigny, Paris.

15 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Die. **Amicale des écoles laïques de Mirabel-et-Blacons.** But: donner aux enfants les fournitures de classe nécessaires; encourager et créer les œuvres complémentaires de l'école laïque, de quelque nature qu'elles soient, toutes à caractère essentiellement éducatif. Siège social: mairie de Mirabel-et-Blacons.

15 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Union sportive Drocourt-Rouvroy.** But: favoriser le développement de l'éducation physique par la pratique des exercices physiques et des sports. Siège social: café des Sports, 42, rue du Maréchal-Foch, Rouvroy.

16 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Pierre-le-Moutier (Ecole Saint-Joseph).** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 25 *bis*, rue du Commandant-Leiffeit, Saint-Pierre-le-Moutier.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre de filles Institution Saint-Léonard de Corbigny.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: Institution Saint-Léonard de Corbigny.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association havraise d'éducation musicale (A. H. E. M.).** But: enseignement public et gratuit, individuel et collectif de la musique. Siège social: 33, boulevard d'Harfleur, le Havre.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Neuilly.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 23, rue des Poissonniers, Neuilly.

17 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Saint-Denis.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école, 7, rue des Ursulines, Saint-Denis.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Amicale laïque des parents d'élèves de Saint-Estèphe.** But: éducation scolaire et périscolaire. Siège social: école publique de garçons de Saint-Estèphe.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond. **Amicale laïque des jeunesses et d'éducation populaire de Lignières.** But: éducation populaire de la jeunesse par des fêtes artistiques, des causeries et des voyages. Siège social: mairie de Lignières.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Amicale des policiers de Bruay-sur-Escaut.** But: organiser des fêtes au profit des œuvres sociales de la police de France et d'outre-mer. Siège social: commissariat de police, 2, rue Emile-Zola, Bruay-sur-Escaut.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de la Boissière-des-Landes.** But: grouper les chefs de famille; aider moralement et matériellement l'école, les familles et les maîtres. Siège social: école libre de garçons, la Boissière-des-Landes.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de la Boissière-des-Landes.** But: aider moralement et matériellement l'école, les familles et les maîtres; grouper les chefs de famille. Siège social: école libre de filles, la Boissière-des-Landes.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Thouarsais-Bouildroux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Thouarsais.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Thouarsais-Bouildroux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Thouarsais.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Association des parents des élèves de l'école des garçons des Louez-Dieu,** Arras. But: grouper les parents d'élèves. Siège social: 26, rue des Louez-Dieu, Arras.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. Le **Groupe de haute montagne des jeunes instituteurs et normaliens de la Haute-Garonne** a décidé de transférer son siège social du 56, rue Gambetta, à Luchon, à l'école des filles de Plaisance-du-Touch.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **La Coterie,** association de petits artisans. But: défense des intérêts professionnels des petits artisans; développement de l'esprit de solidarité; entr'aide professionnelle. Siège social: 27, rue Regard, Lons-le-Saunier.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles** (garçons). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, 6, rue Armand-Chardron, le Vésinet.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc** (filles). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, 2, rue Armand-Chardron, le Vésinet.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves du pensionnat Notre-Dame des Minimes.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 1, rue des Ecoles, Decize.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Bibliothèque mayvillaise.** But: vulgarisation de la lecture des chefs-d'œuvre littéraires et organisation de conférences ou sorties éducatives pour ses membres. Siège social: 1, rue de la Lézarde, Harfleur.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. Société **La Fraternelle de la jeunesse briolaise.** But: soutien de l'école publique; aide matérielle à tout ce qui sera entrepris en faveur des enfants de l'école publique; organisation de soirées théâtrales et de voyages. Siège social: école publique de Brie.

18 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée Saint-Paul-Saint-Louis** (filles), 21, rue Saint-Paul, Paris. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Paul-Saint-Louis, 21, rue Saint-Paul, Paris.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Association **Coopérative des parents d'élèves d'Epervans.** But: éducatif; venir en aide aux familles et aux élèves de l'école publique d'Epervans. Siège social: mairie d'Epervans.

18 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. L'Association de gestion de l'école libre des Forges de Saint-Hippolyte change son titre et devient: **Association des parents d'élèves de l'école libre des Forges de Saint-Hippolyte.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des Forges de Saint-Hippolyte, commune de Liebvillers.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Amicale des parents d'élèves de Fontaines.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de garçons de Fontaines.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Foussais.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: école privée de filles, au bourg de Foussais.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Amicale laïque de Priziac.** But: organisation des œuvres éducatives scolaires, postscolaires et périscolaires laïques. Siège social: école publique de garçons, Priziac.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Soudan.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, bourg de Soudan.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Soudan.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, bourg de Soudan.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 109, route de Camer, la Chapelle-des-Marais.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, 11, route de Tréfan, la Chapelle-des-Marais.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école mixte de Camer, dite Ecole Sainte-Thérèse.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, village de Camer, la Chapelle-des-Marais.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Notre-Dame-du-Rosaire.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame-du-Rosaire, rue de Grénouillais, Piriac.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, route de Pessé, Avessac.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Chanteloup.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Chanteloup.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Chartres-de-Bretagne.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de garçons de Chartres-de-Bretagne.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Chartres-de-Bretagne.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Chartres-de-Bretagne.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Guérigny.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de Guérigny.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons de Génibois, à** Jœuf. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons de Génibois, Jœuf.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons de Jœuf (Centre),** à Jœuf. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des garçons de Jœuf (Centre), Jœuf.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des parents d'élèves de l'école des filles de Ravenne,** à Jœuf. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles de Ravenne, Jœuf.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Association des parents d'élèves de l'école des filles de Génibois,** à Jœuf. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles de Génibois, Jœuf.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Dreffeac, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, rue de la Grotte, Dreffeac.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Martin.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Martin, 3, rue de la Gare, Campbon.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, 5, avenue Saint-Victor, Campbon.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Dreffeac, dite Ecole Notre-Dame.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, rue de la Grotte, Dreffeac.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Amicale des élèves et anciens élèves de l'école de formation professionnelle normale de l'atelier de construction du Havre.** But: organisation de manifestations culturelles pour les apprentis et anciens apprentis de l'école. Siège social: Gonfreville-l'Orcher (boîte postale n° 11 à Harfleur).

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Loheac.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Loheac.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Loheac.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Loheac.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la rue Pétrelle** (garçons). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 8, rue Pétrelle, Paris.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la rue de Rocroy** (filles). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 6, rue de Rocroy, Paris.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Germain (filles) de Fontenay-sous-Bois.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 17 *bis*, rue de Rosny, Fontenay-sous-Bois.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Raphaël.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 2, place du Carrousel, Antony.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons,** 20, rue de Domrémy, Paris. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 20, rue de Domrémy, Paris.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bourgougnague.** But: grouper les chefs de famille des enfants inscrits à l'école. Siège social: école libre de Bourgougnague.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Monclar-de-Quercy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Monclar-de-Quercy.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Fédération française cycliste Toulouse-Siroco cycliste, dit **Les Cars de la marine.** But: pratique du cyclisme. Siège social: café de l'Avenir, 2, avenue de Muret, Toulouse.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Nozeroy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, 1, place Henri-IV, Nozeroy.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame-de-la-Merci.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 62, cours Gambetta, Montpellier.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Bovel.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée de filles de Bovel.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, le Perrier.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, le Perrier.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Puceul.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, route d'Abbaretz, Puceul.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Puceul.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, route d'Abbaretz, Puceul.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis, des Lilas.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 11, rue Henri-Barbusse, les Lilas.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame, des Lilas.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 15, rue Henri-Barbusse, les Lilas.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Fidelis.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Fidelis, 27, rue Saint-Denis, Montreuil.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 16, boulevard Alsace-Lorraine, Argenteuil.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie.** But: apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, rue E. Bonnal, Sainte-Livrade-sur-Lot.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Montandon.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge d'enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: à l'école, Montandon.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Mernel.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Mernel.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Viry.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Viry.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Curzon.** But: grouper les chefs de famille; aider moralement et matériellement l'école, les familles et les maîtres. Siège social: école privée de filles, Curzon.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Curzon.** But: grouper les chefs de famille; aider moralement et matériellement l'école, les familles et les maîtres. Siège social: école privée de garçons, Curzon.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons de Treize-Septiers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons de Treize-Septiers.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Treize-Septiers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école primaire privée de filles de Treize-Septiers.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Noé-Blanche.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de garçons de Noé-Blanche.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Noé-Blanche.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école libre de filles de Noé-Blanche.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Foix. **Association des parents de l'école Cours Sainte-Bernadette,** à Labastide-de-Sérou. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Labastide-de-Sérou.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la Haute-Motte,** Dinard. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école privée mixte de la Haute-Motte, Dinard.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Marsac-sur-Don.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Léger, Marsac-sur-Don.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Marsac-sur-Don.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, Marsac-sur-Don.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école de filles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Parçay-les-Pins.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Parçay-les-Pins.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Girons. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Montjoie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de Montjoie.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Bourg-de-Peage.** But: fonctionnement et soutien de l'école libre de filles. Siège social: rue du Cheval-Blanc, Bourg-de-Péage.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Nadella-Sports.** But: pratique de tous les sports. Siège social: 133, boulevard National, Rueil-Malmaison.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Brassac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, rue de l'Allée, Brassac.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Brassac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue de l'Allée, Brassac.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des parents d'élèves de l'école des garçons Saint-Augustin,** Douvrin. But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue Cordier, Douvrin.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des parents d'élèves de l'école des filles Sainte-Florine,** Douvrin. But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue Jules-Ferry, Douvrin.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de Saint-Joseph,** 14, rue Saint-Michel, Redon. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Saint-Joseph, rue Saint-Michel, Redon.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Redon. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Saint-Michel de Redon,** 24, rue Saint-Michel, Redon. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école Saint-Michel, 24, rue Saint-Michel, Redon.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Larmor-Plage.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Larmor-Plage.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte d'Evriguet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte d'Evriguet.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée Saint-Joseph.** But: la charge des enfants inscrits à l'école; déployer toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: place des Jacobins, Narbonne.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Amicale des ex-rughymen carcassonnais.** But: création d'une caisse de secours et organisation de matches. Siège social: café Glacier, boulevard Commandant-Roumens, Carcassonne.

23 décembre 1951. Réclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves du lycee Jules-Simon,** Vannes. But: rechercher l'intérêt des élèves et contribuer à la prospérité de l'établissement. Siège social: chez M. le docteur Amphoux, président, 8, rue Duguesclin, Vannes.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Autoire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Autoire.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Philippe-du-Roule.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 29, rue du Docteur-Lancereaux, Paris.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Jean-Baptiste de Grenelle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école Saint-Jean-Baptiste de Grenelle; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 13, place Félix-Faure, Paris.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Gers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Gimont.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, rue des Ecoles, Gimont.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

23 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Malo-des-Trois-Fontaines.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Thuriau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Thuriau.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Thuriau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Thuriau.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Melrand.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Melrand.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Rivalain en Melrand.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Rivalain en Melrand.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Melrand.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Melrand.

24 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Essor sportif des Montots.** But: pratique de l'athlétisme, du basket, du cyclisme et du football. Siège social: 4 *ter*, rue Faidherbe, Nevers.

24 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Anne-de-Campbon.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, au bourg de Sainte-Anne-de-Campbon.

24 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Muzillac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Muzillac.

24 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Muzillac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Muzillac.

25 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Chantenay-Saint-Imbert.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles de Chantenay-Saint-Imbert.

25 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Association des parents d'élèves de l'école des Petits-Samuels-du-Sacré-Cœur,** à Lodève. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école des Petits-Samuels-du-Sacré-Cœur, 10, boulevard du Collège, Lodève.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Bieuzy-les-Eaux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Bieuzy-les-Eaux

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Bieuzy-les-Eaux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Bieuzy-les-Eaux.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Silfiac.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Silfiac.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Languidic.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Languidic.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Cruguel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Cruguel.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Cruguel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Cruguel.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Meslan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Meslan.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Guéméné-sur-Scorff.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Guéméné-sur-Scorff.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Guéméné-sur-Scorff.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Guéméné-sur-Scorff.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Donatien en Languidic.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Donatien en Languidic.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Kergonan en Languidic.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Kergonan en Languidic.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Caudan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Caudan.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Caudan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Caudan.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Noiff.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Noiff.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Meslan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Meslan.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la Trinité-Langonnet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de la Trinité-Langonnet.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Joseph-Hennebont.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Joseph-Hennebont.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles de Saint-Cyr-sur-Loire.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école primaire privée de filles, 1, rue Fleurie, Saint-Cyr-sur-Loire.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes association semblables. Siège social: école libre de filles de Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves de l'externat Sainte-Geneviève d'Ermont.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 2 *bis*, rue du Général-Decaen, Ermont.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des parents d'élèves du cours Notre-Dame d'Ermont.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 15, rue de la République, Ermont.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre Notre-Dame-de-Lourdes,** à la Palme. But: la charge des enfants inscrits à l'école; déploiement des activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre, la Palme.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Immaculée.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde es enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'Immaculée, rue Alsace-Lorraine, Coursan.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Les Troubadours.** But: étendre et développer le théâtre amateur en France et en Afrique du Nord. Siège social: chez le président, M. Roche (Jackie), 12, rue de Mulhouse, Alger.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, 2, rue des Amidonniers, Carcassonne.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Externat Montfort,** à Salies-du-Salat. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Externat Montfort, boulevard des Pyrénées, Salies-du-Salat.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis** (privée, garçons), à Rorthais, au bourg. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, Rorthais.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école Louis-Marie-de-Montfort** (privée, mixte), au Temple, au bourg. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, au bourg du Temple.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école primaire Saint-Joseph** (privée, garçons), à Châtillon-sur-Sèvre, quartier de Bourgneuf. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, quartier de Bourgneuf, Châtillon-sur-Sèvre.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école primaire du Sacré-Cœur** (privée, filles), à Châtillon-sur-Sèvre, place Mauléon. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, place Mauléon, Châtillon-sur-Sèvre.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame** (privée, filles), à Moulins, rue du Bourg. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, Moulins.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur** (privée, garçons), à Moulins, rue du Bourg. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, Moulins.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Noliff.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Noliff.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Landevant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Landevant.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Guénin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Guénin.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Languidic.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Languidic.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Guénin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Guénin.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Crach.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Crach.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Crach.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Crach.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Plumergat.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Plumergat.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Belz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Belz.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Belz.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Belz.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Saint-Vincent-de-Paul.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Vincent-de-Paul, place Dumoustier, Nantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Coët-Coët en Guénin.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Coët-Coët en Guénin.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école de Saint-Aubin-de-Baubigné** (privée, filles), à Saint-Aubin-de-Baubigné, au bourg. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, au bourg de Saint-Aubin-de-Baubigné.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école Henri-de-la-Rochejacquelein** (privée, garçons), à Saint-Aubin-de-Baubigné, au bourg. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, au bourg de Saint-Aubin-de-Baubigné.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc** (privée, garçons), à la Petite-Boissière, au bourg. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, au bourg de la Petite-Boissière.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc** (privée, filles), à la Petite-Boissière, au bourg. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, au bourg de la Petite-Boissière.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur** (privée, mixte), à Rorthais, au bourg. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, Rorthais.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, route de Saumur, Vernantes.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles.** But: grouper les pères de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Sainte-Gemmes-sur-Loire.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons.** But: grouper les pères de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Sainte-Gemmes-sur-Loire.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Association des parents d'élèves de l'école primaire Sainte-Geneviève.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Geneviève, 9, rue Beaufort, la Châtre.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. **Association des parents d'élèves de l'institution secondaire Sainte-Geneviève.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Geneviève, 9, rue Beaufort, la Châtre.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Landevant.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Landevant.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Quéven.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Quéven.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Quéven.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Quéven.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Gabriel de Houilles.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Gabriel, 26, rue Blaise-Pascal, Houilles.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Association des parents d'élèves de l'école dite Pensionnat Notre-Dame,** à Vervins. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Notre-Dame, Vervins.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école libre des Oiseaux,** à Monceau-les-Mines (groupe des garçons). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 21, rue de Moulins, Monceau-les-Mines.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Association des parents d'élèves de l'école libre des Oiseaux,** à Monceau-les-Mines (groupe des filles). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 26, rue de Moulins, Monceau-les-Mines.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de Saint-Druon,** à Carvin. But: groupement des chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école Saint-Druon. Siège social: 16, rue Emile-Zola, Carvin.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Fédération des sociétés musicales populaires de Lot-et-Garonne.** But: perception des subventions du conseil général et répartition de ces subventions aux sociétés musicales populaires du département affiliées à la fédération. Siège social: salle des répétitions de la Lyre agenaise, école de musique, rue Lakanal, Agen.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Association des parents d'élèves de l'école du Doré.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Doré, au Puiset-Doré.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Crozon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Crozon.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Crozon.** But; grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Crozon.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles des Brouzils.** But: poursuite de toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtresses. Siège social: école primaire privée de filles, aux Brouzils.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons des Brouzils.** But: poursuite de toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école primaire privée de garçons, aux Brouzils.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles du Faouët.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles du Faouët.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Riolo en Guilliers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Riolo en Guilliers.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles d'Arradon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles d'Arradon.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Mohon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Mohon.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Mohon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Mohon.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Pierre-Quiberon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Pierre-Quiberon.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école catholique Sainte-Thérèse de Villemade.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école catholique Sainte-Thérèse de Villemade.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la Vraie-Croix.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de la Vraie-Croix.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Nicolas en Plumeliau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Nicolas, en Plumeliau.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Plumeliau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Plumeliau.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Clémentin.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Saint-Clémentin.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Plumeliau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Plumeliau.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Hilaire en Plumeliau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Hilaire en Plumeliau.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Locqueltas.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Locqueltas.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Trédion.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Trédion.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Trédion.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Trédion.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Joseph** (filles). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'institution; soutien de l'institution et des maîtres. Siège social: institution Saint-Joseph, 7 *bis*, avenue du Général-Leclerc, le Mans.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie** (Filles). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte Marie, 15, rue de Paris, le Mans.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dole. **Association des parents d'élèves des écoles de Longwy-sur-le-Doubs.** But: grouper les parents ayant la charge des enfants fréquentant les écoles. Siège social: mairie de Longwy-sur-le-Doubs.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Clamecy. **L'Essor**, amicale laïque d'anciennes élèves de Clamecy. But: diriger la jeunesse vers les loisirs culturels et artistiques, les récréations diverses et les sports. Siège social: école primaire de filles, 28, avenue de la République, Clamecy.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école primaire de filles Notre-Dame-du-Sacré-Cœur,** à Nueil-sur-les-Aubiers. But: grouper les chefs de famile ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Nueil-sur-les-Aubiers.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de garçons du Sacré-Cœur de Nueil-sur-les-Aubiers.** But: grouper les chefs de famile ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons du Sacré-Cœur, Nueil-sur-les-Aubiers.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **L'Avenir.** But: éducation physique et sportive. Siège social: patronage de Saint-Georges-de-Chesné.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Abraham.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Abraham.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Joseph-Ploërmel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Joseph-Ploërmel.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Kergrist.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Kergrist.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Quelneuc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Quelneuc.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Gildas-de-Rhuys.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Gildas-de-Rhuys.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Kergrist.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Kergrist.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Laurent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Laurent.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Guer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Guer.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Raoul en Guer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Raoul en Guer.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Marcel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Marcel.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Guer.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Guer.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Jean-Ploërmel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Jean-Ploërmel.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Mennais-de-Ploërmel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école, soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de la Mennais-de-Ploërmel.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Guilliers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Guilliers.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Guilliers.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Guilliers.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte du Gorvello.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte du Gorvello.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Pont-Scorff.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Pont-Scorff.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Pont-Scorff.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Pont-Scorff.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire du Sacré-Cœur de Ploërmel.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école du Sacré-Cœur de Ploërmel.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Louis.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 7, rue Pronzat, Paimbœuf.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre de garçons de Chavagnes-en-Paillers.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, bourg de Chavagnes-en-Paillers.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association des parents d'élèves de l'école primaire libre de filles de Chavagnes-en-Paillers.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, bourg de Chavagnes-en-Paillers.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Externat du Sacré-Cœur.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 9, rue Pierre-Jubeau, Paimbœuf.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Monterblanc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Monterblanc.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Monterblanc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Monterblanc.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Monteneuf.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Monteneuf.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons des Fougerets.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons des Fougerets.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles des Fougerets.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles des Fougerets.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Monteneuf.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Monteneuf.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Plescop.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Plescop.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Sucé, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons Saint-Joseph, Sucé.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sucé, dite Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, dite Ecole Sainte-Jeanne-d'Arc, Sucé.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire d'Oiron.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: école libre Saint-Louis d'Oiron.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Pierre-des-Echaubrognes.** But: grouper les chefs de famille ayant leurs enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école des filles de Saint-Pierre-des-Echaubrognes.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Pierre-des-Echaubrognes.** But: grouper les chefs de famille ayant leurs enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral de l'école et des maîtres. Siège social: école des garçons de Saint-Pierre-des-Echaubrognes.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Pensionnat du Sacré-Cœur,** Lodève. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat du Sacré-Cœur, 5, avenue de la République, Lodève.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Jory.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Saint-Jory.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Jory.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des institutrices. Siège social: école privée de filles, Saint-Jory.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Labège.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de Labège.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Cornély en Péaule.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Cornély en Péaule.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Péaule.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Péaule.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Péaule.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Péaule.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Porcaro.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Porcaro.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Martin-sur-Oust.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Martin-sur-Oust.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Jean-la-Poterie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Jean-la-Poterie.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Anne-de-Juvisy.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, 12, rue Lieutenant-Legourd, Juvisy.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école privée Jeanne-d'Arc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 7, rue de Beuvron, Jouy-en-Josas.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association des parents d'élèves de l'école Salle-le-Comte.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres; gestion des allocations. Siège social: 7, rue Salle-le-Comte, Valenciennes.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons du pensionnat Sainte-Marie,** à la Clayette. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: pensionnat Sainte-Marie, la Clayette.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association des parents d'élèves de l'école catholique de filles de la Clayette.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: école Notre-Dame, la Clayette.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Moulins-Engibert.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, rue des Fossés, Moulins-Engilbert.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Sainte-Anne-d'Auray.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Sainte-Anne-d'Auray.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Anne-d'Auray.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Sainte-Anne-d'Auray.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Malestroit.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Malestroit.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Avenir familial de Cruguel.** But: enseignement, éducation populaire. Siège social: chez M. Louis Adelis, aux Timbrieux, commune de Cruguel.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Saint-Gilles en Hennebont.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Saint-Gilles en Hennebont.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves du cours secondaire de la Retraite de Lorient.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: cours de la Retraite, Lorient.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Associaiton des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Thérèse.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, boulevard de la Ferronnays, Saint-Mars-la-Jaille.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Fernand.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Fernand, boulevard Alsace-Lorraine, Saint-Mars-la-Jaille.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Fonneuve,** par Montauban. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Fonneuve, par Montauban.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Mendon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Mendon.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Mendon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Mendon.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association des parents d'élèves de l'école libre d'Yzeures-sur-Creuse.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes les associations semblables. Siège social: école libre d'Yzeures.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la Briche.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes les activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social. école de la Briche, à Hommes.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Chemillé-sur-Dême.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de filles de Chemillé-sur-Dême.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée du Sacré-Cœur de la Flèche.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée du Sacré-Cœur, 11, rue Fontevrault, la Flèche.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de la rue de Lorraine.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 15, rue de Lorraine, le Mans.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Association des parents d'élèves de la maîtrise de Notre-Dame-de-la-Couture.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à la maîtrise; soutien de la maîtrise et des maîtres. Siège social: maîtrise de Notre-Dame-de-la-Couture, place A.-Briand, le Mans.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles de Mayet.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, rue Eugène-Terneau, Mayet.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des parents d'élèves des classes primaires de l'école Notre-Dame-de-la-Sède.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 14, rue Mesclin, Tarbes.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Sainte-Marie,** à la Charité-sur-Loire. But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: rue du Nord, la Charité-sur-Loire.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis de Claret.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis, Claret.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-François-Régis.** But: grouper les chefs de famille pour apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: enclos Tissié-Sarrus, Montpellier.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Nicolazic de Vannes.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Nicolazic de Vannes.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Association des parents d'élèves de l'école privée Sainte-Catherine,** à Salles-d'Aude. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles Sainte-Catherine, à Salles-d'Aude.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association des parents d'élèves de l'école libre du Sacré-Cœur de Pennautier.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre du Sacré-Cœur, Pennautier.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Agnès.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Agnès, avenue de la Chênaie, Nantes.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Locmiquelic.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Locmiquelic.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Locmiquelic.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Locmiquelic.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-François.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits; apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 23, rue des Algueselles, Montpellier.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Charles-Rogelet.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 9, rue Raymond-Guyot, Reims.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, Ligné.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons du Landreau, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, bourg du Landreau.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, bourg du Landreau.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Sainte-Croix.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Croix, 2, rue des Olivettes, Nantes.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Anne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, 3 et 5, chaussée de la Madeleine, Nantes.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Oudon.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien des écoles et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Oudon.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Sainte-Thérèse.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Thérèse, route de Mauves, Thouaré-sur-Loire.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Louis-Marie-Grignon-de-Montfort.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Louis-Marie-Grignon-de-Montfort, route de Mauves, Thouaré-sur-Loire.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Théophane-Vénard.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Théophane-Vénard, avenue de la Chênaie, Nantes.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Notre-Dame.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Ligné.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, la Boissière-du-Doré.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Michel.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, rue de Sucé, la Chapelle-sur-Erdre.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Ecole de l'Immaculée.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de l'Immaculée, rue de la Mairie, la Chapelle-sur-Erdre.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Loiré.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde d'enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Loiré.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Loiré.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre des garçons de Loiré.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles,** 71, rue du Commandant-Bourgeois, les Ponts-de-Cé. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, 71, rue du Commandant-Bourgeois, les Ponts-de-Cé.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons,** 78, rue du Commandant-Bourgeois, les Ponts-de-Cé. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, 78, rue du Commandant-Bourgeois, les Ponts-de-Cé.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association de la vieillesse et des économiquement faibles du Tarn.** But: venir au secours des vieux et économiquement faibles, moralement et matériellement, et les servir au milieu de la législation présente. Siège social: route de Toulouse, Albi.

28 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire mixte de Faymoreau.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, bourg de Faymoreau.

28 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Association des parents d'élèves de l'école de la rue Saint-Saëns, Sainte-Cécile, de Carmaux.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de la rue Saint-Saëns, 5, rue Saint-Saëns, Carmaux.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves du cours Le Pahun.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: cours Le Pahun, 9, rue Monseigneur-Trehiou, Vannes.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Marne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, la Marne.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la Marne.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, la Marne.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents des élèves de l'école Saint-Joseph,** le Clion-sur-Mer. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 3, place du Croisic, Nantes.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée des filles, dite Ecole Sainte-Marie.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles Sainte-Marie, Couffé.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Joseph.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons Saint-Joseph, Couffé.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Institution Notre-Dame-de-la-Providence.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 75, rue de Paris, Rennes.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Cantine scolaire des écoles publiques.** But: fournir un repas chaud aux enfants déjeunant à l'école à midi. Siège social: au groupe scolaire du bourg de Cangey.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Louis,** Murviel-les-Béziers. But: aide matérielle et morale à l'école et aux maîtres. Siège social: école Saint-Louis, Murviel-les-Béziers.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph** (filles). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, Grand'Rue, Hérépian.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école Le Parterre** (filles). But: grouper les chefs de famile ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: Le Parterre, rue de l'Abattoir, Bédarieux.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école libre mixte de Mons-la-Trivalle.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, Mons-la-Trivalle.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Tréal.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Tréal.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Tréal.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Tréal.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de la Croix-Helléan.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de la Croix-Helléan.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Anne de Nantes.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Anne, rue Pierre-Nantaise, Nantes.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de la rue Saint-Gohard.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 4, rue Saint-Gohard, Nantes.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Rochefort-en-Terre.** But: grouper les chefs de familles ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Rochefort-en-Terre.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Gestel.** But: grouper les chefs de famile ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Gestel.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Courlay.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Courlay.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Courlay.** But: grouper les chefs de famille ayant des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Courlay.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école Institution Saint-Jean.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institution Saint-Jean, 24, rue Carré-du-Roi, Montpellier.

29 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons Saint-Joseph,** à Lodève. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Joseph, 22, boulevard Pasteur, Lodève.

29 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons, dite Ecole Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle.** But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, 14, rue du Ballet, Nantes.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée mixte de Cournon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée mixte de Cournon.

31 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Jean-la-Poterie.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Jean-la-Poterie.

2 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association des parents d'élèves de l'école Institut catholique professionnel de Nantes,** la Joliverie, Saint-Sébastien-sur-Loire. But: soutien de l'école et des maîtres. Siège social: institut catholique professionnel, la Joliverie, Saint-Sébastien-sur-Loire.

4 janvier 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. **Centre d'études techniques agricoles des Alpes** (Queyras). But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: salle Chalrand, Arvieux.

8 janvier 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association pour le développement de l'aide aux étudiants.** But: attribuer des bourses et procurer du travail aux étudiants nécessiteux. Siège social: 183, rue Saint-Jacques, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.